

Master 1 Aménagement et Projets de Territoires  
de l'Université Toulouse Jean Jaurès  
Département de géographie, aménagement  
et environnement

Mémoire dans le cas du stage de fin d'année au sein de  
l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac  
Mars-Juin 2016:

**La recomposition territoriale : quelle place  
pour la culture ?**  
**Les intercommunalités, des territoires d'avenir pour  
le développement culturel au sein du Pays d'Aurillac ?**

Réalisé par Jeanne Blandino

Maître de stage : Gisèle Leroux, directrice de l'ADEPA

Référent universitaire : Mariette Sibertin-Banc, Maître  
de conférences à l'Université de Toulouse Jean Jaurès



## Résumé :

L'une des particularités françaises est la prise en compte de la culture au niveau politique. La culture se place en France au centre des préoccupations territoriales. Depuis la décentralisation de 1982 et plus récemment grâce à la loi NOTRe, la culture a la particularité d'être une compétence partagée. Toutes les collectivités ont la possibilité de réaliser des dispositifs qui permettent de mettre en avant la culture au sein de son périmètre de compétences. Ce partage de compétence entraîne inévitablement des financements croisés pour élaborer des actions culturelles au niveau local.

Au sein du Pays d'Aurillac, le territoire d'étude, nous avons pu constater différentes structures administratives publiques présentes pour favoriser le développement culturel.

Cependant, à l'heure de la reconfiguration territoriale, le système d'acteurs culturels du territoire va subir de véritables modifications.

Ce mémoire met en avant la nouvelle place des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Une dernière partie met en exergue plusieurs outils sur lesquels ces nouveaux « chefs de file » peuvent s'appuyer.

Ce travail permet également de confirmer la montée en puissance de l'intercommunalité culturelle mis en avant depuis 2008 par de multiples études et articles.

## Summary :

One of French peculiarity is the consideration of the culture at the political level. The culture takes place in France in the center of the territorial concerns. Since the decentralization of 1982 and more recently thanks to the law NOTRe, the culture has the peculiarity to be a shared skill. All The communities have the possibility of realizing devices which allow to put forward the culture within its scope of powers. Inevitably, this division of skill pulls cross-financings to develop cultural actions at the local level.

Within the « Pays d'Aurillac », the territory of studies, we were able to notice present various public administrative structures to favor the cultural development.

However, at a time of the territorial reconfiguration, the system of cultural actors of the territory is going to suffer modifications of true.

This memoputs forward the new place EPCI between local councils and orientate them in a new role.

Also, This job allows to confirm the increasing power of the cultural intercommunality put forward since 2008 by numerous studies and articles.

## Remerciement :

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire. En premier lieu, je remercie Mme. Leroux, directrice de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) qui m'a accueilli en tant que stagiaire du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai et m'a aidé dans mon travail universitaire et professionnel.

Je remercie également tous les chargés de missions de l'ADEPA qui m'ont accueilli et m'ont fait partager leurs expériences professionnelles : Patricia Maiolino, Jean-Phillippe Douhet, Sophie Culson et Eric Regis.

Je remercie aussi Mme. Sibertin-Blanc, Maître de conférence en Aménagement-Urbanisme à l'université de Toulouse Jean Jaurès. En tant que professeur référent, elle m'a guidé dans mon travail et m'a aidé à trouver des solutions pour avancer.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs culturels qui m'ont accordé un entretien au cours de mon stage.

Pour finir je souhaite remercier Mme Augé, professeur d'informatique à l'Institut Universitaire Technologique d'Aurillac, pour m'avoir aidé dans l'élaboration de cartographies.

## Table des matières

<b>Introduction :</b>	<b>6</b>
<b>1 Le Pays d'Aurillac : entre potentiel culturel et patrimonial et fragilités</b>	<b>8</b>
1.1 Les Pays : des territoires de projets intercommunautaires	8
1.2 Localisation du Pays d'Aurillac	12
1.3 L'origine du Pays d'Aurillac	13
1.3.1 Fiche d'identité du Pays d'Aurillac	14
1.4 Des caractéristiques territoriales propres aux espaces ruraux en déprise	15
1.4.1 Un espace rural d'exception : une diversité de paysages remarquables	15
1.4.2 Pauvreté du réseau de communication mais préservation du cadre de vie	18
1.4.3 Aurillac-Arpajon-Sur-Cère, la zone économique diversifiée du territoire	19
1.4.4 Une population vieillissante	20
1.5 Le Pays d'Aurillac : une structure administrative cohérente	21
1.5.1 Les thématiques mises en évidence par la charte de l'ADEPA	21
1.5.2 Les missions de l'ADEPA pour répondre aux orientations politiques choisies	23
1.5.3 Le Conseil Culturel de Territoire du Pays d'Aurillac, un réseau d'acteurs culturels	25
1.6 Présentation des missions réalisées au cours de mon stage à l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA)	29
1.6.1 Méthodologie de travail pour l'élaboration de l'état des lieux de la compétence culturelle au sein des EPCI du Pays d'Aurillac	30
1.6.2 Méthodologie de travail du bilan de l'événement culturel « Les 5 <sup>ème</sup> Rencontres Culturelles du Pays d'Aurillac », un bilan pour construire l'avenir	31
<b>2 La culture, objet d'interventions croisées, au seuil d'une recomposition territoriale : un territoire aux multiples acteurs culturels</b>	<b>34</b>
2.1 L'Etat via la DRAC accompagne les projets de manière sélective	34
2.2 La région un partenaire privilégié des Pays	35
2.2.1 La région contractualise avec l'ADEPA	35
2.2.2 Les autres missions culturelles de la région	36
2.3 Le département, acteur culturel du Pays d'Aurillac	37
2.4 Les communes, un acteur culturel ambigü	41
2.4.1 L'exemple d'une commune qui présente une véritable politique culturelle : Aurillac	42
2.5 Les associations : les acteurs indispensables au développement culturel	44
2.5.1 Les associations siégeant au CCT	45
2.5.2 Focus sur quelques associations « indispensables » au territoire	46
2.5.3 Les associations culturelles locales organisatrices d'événements	52
2.6 L'intercommunalité, un territoire stratégique pour le développement culturel local	53
2.6.1 La prise en compte de la culture au sein des EPCI	54
2.6.2 Les objectifs de la prise de compétence pour les EPCI	56
2.6.3 Les actions culturelles menées par les intercommunalités	58
2.6.4 Des actions difficiles à valoriser auprès des élus et de la population	59
2.6.5 Les EPCI du Pays d'Aurillac, des territoires inégaux face à la culture (résultats mission)	59
2.6.6 Synthèse du rôle des acteurs culturels au Pays d'Aurillac	73
<b>3 Perspective d'avenir de la compétence culturelle au Pays d'Aurillac</b>	<b>74</b>
3.1 Une compétence culturelle soumise à peu de législation	74
3.2 Un système d'acteurs publics culturels chamboulé par les réformes territoriales	75
3.2.1 L'incertitude régionale	75
3.2.2 La réorientation départementale	77
3.2.3 La montée en puissance intercommunale	78
3.3 Les fusions intercommunales, une réorganisation à prévoir	79
3.3.1 La communauté de communes de la Châtaigneraie, une démarche volontaire	81
3.3.2 La communauté d'agglomération qui s'élargit	82
3.4 Les outils sur lesquels s'appuyer pour poursuivre le développement de l'action culturelle sur le territoire	84
3.4.1 Le maintien des réseaux d'acteurs	84

3.4.2	La formation des professionnels culturels.....	85
3.4.3	Le soutien aux associations .....	86
3.4.4	Les bonnes pratiques de communication à développer pour l'ensemble du territoire .....	87
3.4.5	Maintenir et développer les identités culturelles du territoire .....	89
3.4.6	Les équipements du territoire, une réelle nécessité .....	92
3.4.7	Développer les liens avec les territoires extérieurs aux Pays d'Aurillac .....	93
<b>Conclusion :</b> .....		<b>95</b>
<b>Table des figures et tableaux</b> .....		<b>97</b>
<b>Bibliographie</b> .....		<b>98</b>

Introduction :

*« La culture définit une société par ses usages, ses coutumes, ses pratiques, sa ou ses religions, son histoire, ses manifestations artistiques, religieuses ou intellectuelles. La culture peut définir des catégories de société et de mœurs : la culture laïque, nihiliste<sup>1</sup>, hédoniste<sup>2</sup>. Elle peut définir un type de connaissance, la culture scientifique, humaine. La culture peut faire référence plus directement à l'expression artistique : le théâtre, le cinéma, la musique, la danse, l'art plastique, la littérature et le patrimoine<sup>3</sup> ».*

En Angleterre, la culture est considérée comme une démarche individuelle, la collectivité n'est pas concernée par son développement. A contrario, en France, la politique culturelle semble très présente, et la culture est considérée comme une mission de service public qui contribue au développement de l'individu et favorise le lien social. En fonction de leurs moyens toutes les collectivités territoriales ont depuis la première loi de décentralisation (1982) la possibilité de mettre en place leur propre politique culturelle.

D'autre part, la France est au seuil d'une recomposition territoriale qui concerne la totalité des services publics administratifs. La région et leurs territoires de projets, le département et le bloc local<sup>4</sup> sont toutes touchées par cette réorganisation.

Lors de mon stage au sein de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac, pendant 3 mois j'ai pu observer, au cœur de l'action locale comment les acteurs culturels réagissent à ce nouveau contexte territorial.

Au cours de mes missions : élaboration d'un état des lieux de la compétence culturelle au sein des EPCI et bilan d'un événement culturel, j'ai pu mesurer les craintes et les volontés des acteurs culturels locaux concernant le maintien de la compétence culturelle. J'ai pu également mettre en évidence les points sur lesquels le territoire et ses acteurs culturels peuvent compter afin de poursuivre le développement culturel.

---

<sup>1</sup> Nihiliste : personne qui considère que le monde est dénué de tout sens.

<sup>2</sup> Hédoniste : personne qui considère que l'objectif de l'existence humaine est la recherche de plaisir et l'évitement du déplaisir.

<sup>3</sup> Définition tiré de l'étude « L'émergence de la culture au sein du Pays d'Aurillac »

<sup>4</sup> Bloc local = Communes + Intercommunalité

L'ensemble de ces questions m'ont amené à réfléchir sur la place de la culture au seuil de la reconfiguration territoriale.

Ce travail a été très enrichissant bien que difficile à interpréter puisque les acteurs locaux des territoires sont en pleine réorganisation territoriale, ce qui empêche d'accéder à certaines informations.

Afin de répondre à ce questionnement je vous propose un développement en trois temps. Premièrement, une présentation du Pays d'Aurillac : un territoire à fort potentiel qui présente des fragilités.

Dans un second temps, les nombreux acteurs culturels au sein du Pays d'Aurillac et leurs réseaux.

Puis dans une troisième partie, l'impact de la réforme territoriale sur l'ensemble des acteurs culturels et leurs perspectives d'avenir.

# 1 Le Pays d'Aurillac : entre potentiel culturel et patrimonial et fragilités

Le territoire du Pays d'Aurillac s'est doté depuis 2001 d'une structure administrative l'association pour le développement du Pays d'Aurillac (ADEPA). C'est au sein de cette structure que j'ai pu réaliser un stage d'une durée de 3 mois. Au cours de cette première partie, je souhaite exposer les caractéristiques principales du territoire et établir une brève présentation de l'ADEPA afin d'aboutir à la présentation de mes différentes missions.

## 1.1 Les Pays : des territoires de projets intercommunautaires

Les Pays sont des territoires de projet, composés de communes, groupement de communes, d'associations, d'organisme socio-professionnels et d'entreprises.



Le tableau suivant retrace les caractéristiques communes des pays :

Tableau 1: Les Caractéristiques d'un Pays

<b>Pays</b>	Territoire de projet, composé de communes, groupement de communes, associations, organismes socio-professionnels, entreprises.
<b>Echelle d'exercice</b>	Bassin de vie
<b>Gouvernance</b>	Conseil de développement
<b>Charte</b>	Se renouvelle tous les 12 ans, présentation des missions et des objectifs à partir d'un diagnostic de territoire
<b>Structure de pilotage</b>	Qui vient accompagner le conseil de développement, ingénierie de la structure
<b>1<sup>er</sup> texte législatif de 1995</b>	Territoire de « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale ». La loi expose que la définition du Pays doit être énoncée par les acteurs locaux en fonction des caractéristiques territoriales (patrimoine, identité culturelle, singularités paysagères, topographiques)
<b>Types de missions</b>	Animation, impulsion, coordination entre les intercommunalités adhérentes
<b>Le budget</b>	Pas de fiscalité propre. Grâce aux plans Etat-Région, aux fonds structurels comme les programmes LEADER. Participations des établissements membres (communautés de communes, communes)

Réalisation JB, Pays d'Aurillac<sup>5</sup>

<sup>5</sup> A partir de références bibliographiques :

« Les Pays » de Poitier Nicolas, ed. La documentation française, Paris, 2001

Site web : Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et Pays

Les Pays peuvent prendre différentes formes juridiques, suivant la composition de ce dernier :

Tableau 2: Les différentes formes juridiques possibles pour un Pays

<b>Formes juridiques</b>	<b>Critères</b>
<b>Syndicat Mixte Fermé</b>	Les communes et/ou les EPCI à fiscalité propre qui veulent travailler à une échelle interterritoriale pour certains projets
<b>Association</b>	Tous les acteurs publics et privés qui veulent travailler sur des projets et thématiques ensemble.
<b>Groupement d'Intérêt Public</b>	Rassemblement d'organismes publics et privés qui travaillent ensemble pour répondre à des missions d'intérêt général.
<b>Fédération d'EPCI</b>	La gouvernance est composée uniquement d'EPCI.

Réalisation : JB, Pays d'Aurillac

En 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales (loi RCT) a supprimé la possibilité de créer de nouveaux Pays. Cependant, l'Etat se rend compte que la structure administrative avait un rôle important à jouer principalement au sein des territoires ruraux. Ainsi, la loi MAPTAM crée en 2013 les « Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux » (PETR) qui regroupent les EPCI à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte fermé. Les Pays ayant la forme juridique « Syndicat mixte fermé » sont dans l'obligation de se transformer en PETR. Les autres types de Pays en ont la possibilité seulement.

Le Pays d'Aurillac est un territoire de projet sous la forme juridique associative appelée Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA). Ce statut permet de mettre en place une gouvernance diversifiée d'acteurs : le Pays devient un espace d'échange égalitaire entre les acteurs politiques, économiques et associatifs.

Cette nouvelle association s'organise en 4 collèges composés de 26 membres chacun. Les collèges forment le Conseil de Développement :

- Le collège des élus comprend 50% des Elus urbains et 50% des Elus ruraux
- Le collège des représentants des employeurs
- Le collège des représentants des salariés
- Le collège des associations

Cette nouvelle organisation a entraîné une large diffusion d'informations en direction des associations. Un appel à la participation au Conseil de développement a été lancé par les représentants déjà en activité. Chaque candidature a été examinée par les membres fondateurs.

Au final, 7 familles d'associations siègent au conseil de développement. Les thèmes représentés sont la culture, l'économie, l'éducation populaire, la famille et la santé, l'insertion et le social, le tourisme et le sport.

En 2013, les acteurs représentant le Pays n'ont pas trouvé utile d'évoluer en PETR.

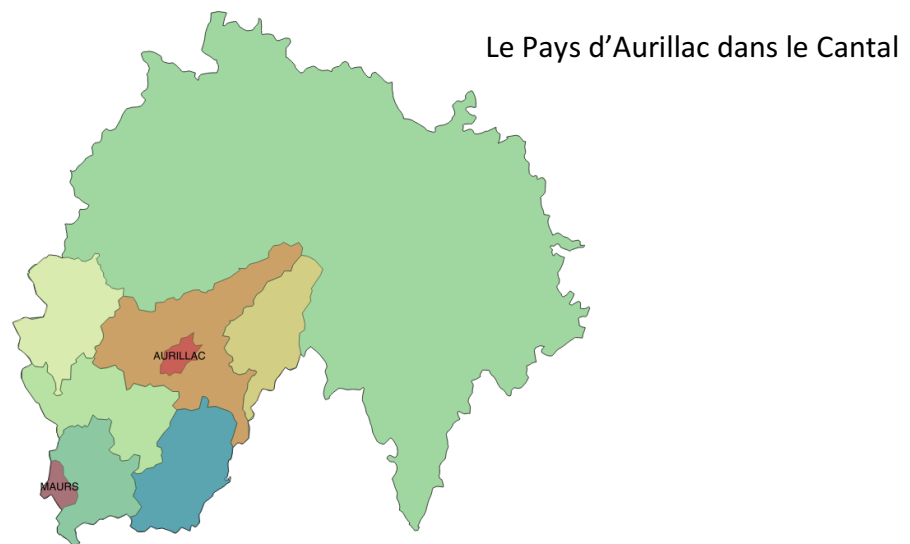
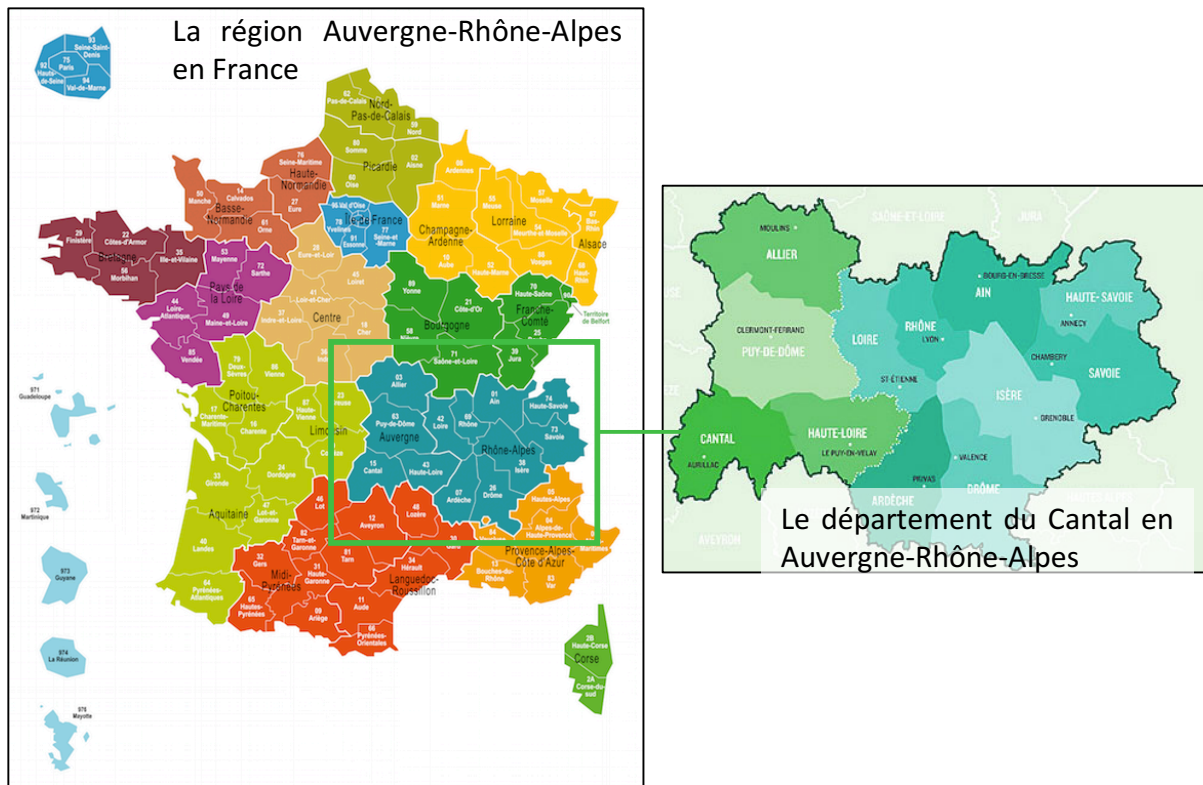
Dans un premier temps cette décision peut se comprendre, les Pays associatifs étaient encore reconnus comme territoires de projet par les acteurs supra-communautaires. Ainsi, la région mettait encore en place des contrats partenariaux.

D'autre part en 2014, un SCoT est apparu sur le même périmètre d'intervention que le Pays. Le Pays n'a pas la possibilité d'élaborer un SCoT contrairement au PETR. À ce moment-là, la transformation aurait été utile, limitant ainsi, le nombre de structures administratives présentes sur un même périmètre d'intervention.

À l'évidence ce n'est pas le choix qui a été choisi par les élus communautaires du SCoT.

## 1.2 Localisation du Pays d'Aurillac

Figure 1 : Carte de localisation du Pays d'Aurillac



Réalisation : JB, Pays d'Aurillac

### 1.3 L'origine du Pays d'Aurillac

Le Pays d'Aurillac a émergé à la suite de la loi de 1995. C'est le Comité de Bassin d'Emploi d'Aurillac (CBEA) qui a souhaité engager une réflexion sur la délimitation d'un périmètre pour un éventuel Pays. Le CBEA travaillait sur les réflexions et les actions à mettre en place en faveur de l'emploi, du développement économique, de la création et du développement des entreprises. Ce comité regroupait des élus, des partenaires sociaux et des organismes qui avaient les mêmes préoccupations.

Après avoir délimité un territoire cohérent, un comité de pilotage s'est constitué pour réfléchir à une stratégie de développement commune valide sur tout le territoire.

Dans un même temps, l'Etat via la DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel à projet pour favoriser la création de Pays : « Appui aux Pays en émergence ». En 1999 le territoire du Pays d'Aurillac est retenu par cette politique nationale et peut ainsi bénéficier de financements de l'Etat, de la Caisse des Dépôts, du Conseil Général et du District. Ces fonds ont permis d'engager les phases préparatoires à la création du Pays.

Dans un premier temps, le CBEA est la structure porteuse et réceptacle des financements

En 2001, l'organisme est proposé par un ensemble d'élus locaux comme le coordinateur du Pays d'Aurillac. Cependant les EPCI à fiscalité propre et les SIVOM du territoire<sup>6</sup> sont sollicités pour discuter d'un élargissement éventuel du périmètre et délibérer sur la désignation du CBEA comme organisme coordinateur du Pays.

Le préfet arrête le périmètre du Pays le 5 février 2002. C'est l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac qui est retenu.

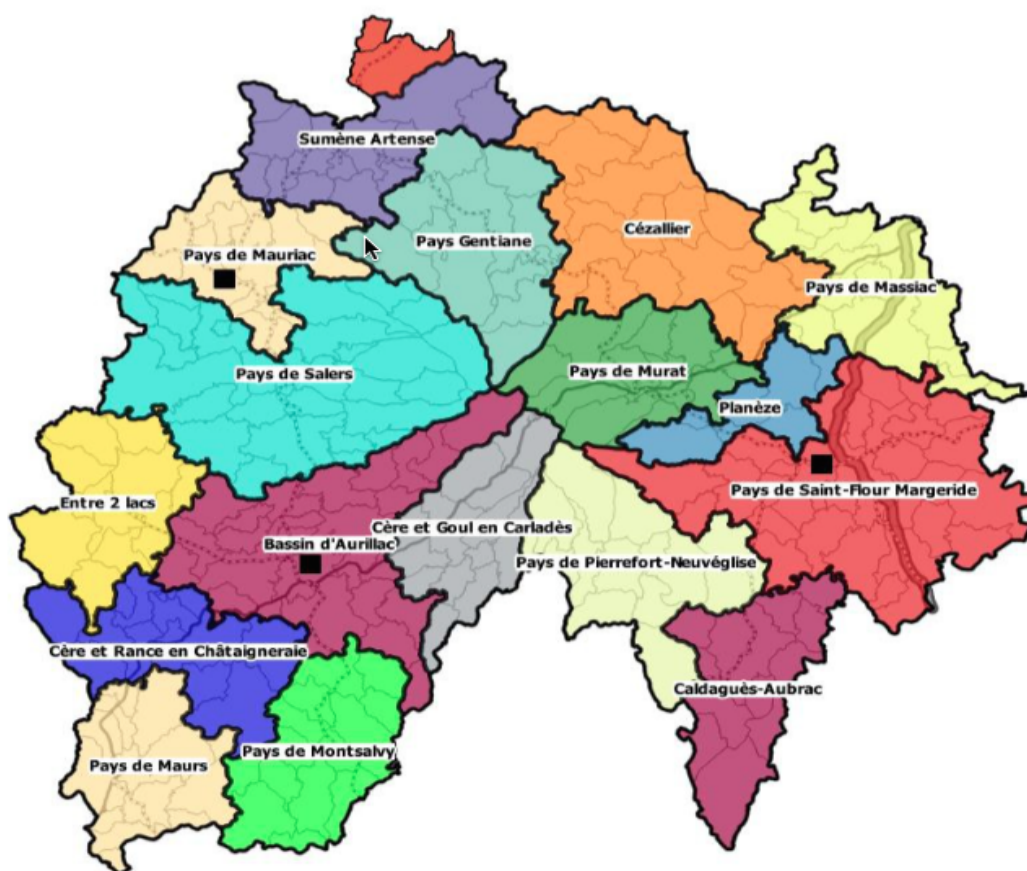
En 2016, le Pays d'Aurillac regroupe 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la « Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac »(CABA), la « Communauté de Communes (CC) de Cère et Goul en Carladès », la « CC d'entre Cère et Rance en Châtaigneraie », la « CC du Pays de Maurs », la « CC du Pays de Montsalvy » et la « CC d'Entre 2 Lacs ».

---

<sup>6</sup> Les structures sollicitées étaient, « Aurillac Communauté », « Communauté de communes (CC) Cère et Goul en Carladès », « CC Pays de Maurs », « CC Pays de Montsalvy », « CC Haute Châtaigneraie », « SIVOM de Laroquebrou », « SIVOM de la vallée de la Jordanne ». Aujourd'hui 3 dernières structures intercommunales citées ont été dissoutes et une nouvelle communauté de communes s'est créée « Entre 2 lacs ». « Aurillac communauté » s'est agrandie et est devenue la « Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ».

Figure 2 : Carte des intercommunalités cantaliennes jusqu'en 2017

## La carte de l'intercommunalité actuelle dans le Cantal



Source : [http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_interco\\_actuelle\\_cle77cda4.pdf](http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/carte_interco_actuelle_cle77cda4.pdf)

### 1.3.1 Fiche d'identité du Pays d'Aurillac

Tableau 3 : Fiche d'identité du Pays d'Aurillac

<b>Pays d'Aurillac</b>		89 communes	79 927 habitants
6 EPCI	35000 emplois	1 pôle urbain unique : Aurillac-Arpajon-sur-Cère 42% population	Aurillac préfecture du Cantal
<b>CABA</b>		25 communes	53 716 habitants
<b>CC Cère et Goul en Carladès</b>		11 communes	5 045 habitants
<b>CC Cère et Rance en Châtaigneraie</b>		12 communes	6 269 habitants
<b>CC Entre 2 Lacs</b>		12 communes	3 100 habitants
<b>CC Pays de Maurs</b>		14 communes	6 166 habitants
<b>CC Pays de Montsalvy</b>		15 communes	5 631 habitants

Réalisation : JB, Pays d'Aurillac

## 1.4 Des caractéristiques territoriales propres aux espaces ruraux en déprise

Après avoir décrit la structure administrative du Pays d'Aurillac, une première contextualisation territoriale est nécessaire pour comprendre les différentes missions réalisées au sein de l'ADEPA.

### 1.4.1 Un espace rural d'exception : une diversité de paysages remarquables

Le Pays d'Aurillac a pour caractéristique géographique d'appartenir au Massif Central, situé en zone de montagne. Il appartient à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Pays se divise en trois entités paysagères, elle est composée du « Pays de la Châtaigneraie », du « Pays de Carladès », et du « Bassin d'Aurillac »<sup>7</sup>. Chaque « pays » a son histoire et son propre patrimoine.

Figure 3 : les entités paysagères du Cantal



Source : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute-Auvergne

Ce sont des territoires marqués par de fortes identités environnementales et patrimoniales. C'est une richesse pour les habitants du Cantal.

Le territoire du Pays d'Aurillac est composé de 3 sous ensemble de « pays »<sup>8</sup> :

- La Châtaigneraie ;

<sup>7</sup> Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute-Auvergne

<sup>8</sup> Le terme de « pays » est employé par le CPIE Haute-Auvergne pour distinguer les différentes entités paysagères présente au sein du Cantal



- Le bassin d'Aurillac est souvent compris dans le territoire de la Châtaigneraie. Aujourd'hui on le différencie car il a la particularité d'être un territoire urbain ;
- Le Carladès ou Pays de Carlat, dont le nom provient d'une ancienne seigneurie. Cette région montre des traits culturels très particuliers, du folklore à la gastronomie en passant par sa langue et son architecture.

Chaque « pays » a ses propres caractéristiques :

- Paysagères (changement de relief) ;
- Architectural (réseaux de bourgs et d'hameaux) ;
- Environnement (espèces et habitats naturels protégés).

Le territoire propose deux modes de vie bien distincts. Au nord une architecture et une pratique agricole tournée vers la montagne : Pâturage, élevage de bovins, et tuile ardoise et au sud un mode de vie méditerranéen caractérisé par les tuiles « canal » et les champs de céréales.

*Figure 4 : à gauche commune de Polminhac représentative de l'architecture du Nord du Pays d'Aurillac*

*A droite commune de Laroquebrou représentative de l'architecture du Sud du Pays d'Aurillac*



*Source : cantal-destination et communes.com*

Le patrimoine naturel est un véritable facteur d'attractivité touristique pour le territoire. En effet, il possède une multitude de sites emblématiques et présente un patrimoine naturel relativement préservé :

Le Puy Mary ; le Lioran ; les Monts du Cantal ; la Vallée du Lot ; les lacs d'Enchanet et de St Etienne Cantalès ; le Pas de Cère ; les gorges de la Cère.



Figure 5 : Photo à gauche des gorges du Pas de Cère et à droite des Monts du Cantal



Source : Cantal-destination

Le patrimoine architectural est également mis à l'honneur sur le territoire à travers l'appellation « Petites Cités de Caractère ». C'est un label touristique, décerné par l'association Petites Cités de Caractère de France, qui « vise à mettre en valeur l'authenticité et la diversité du patrimoine de petites communes de moins de 6000 habitants atypiques par leur histoire et leur patrimoine ».

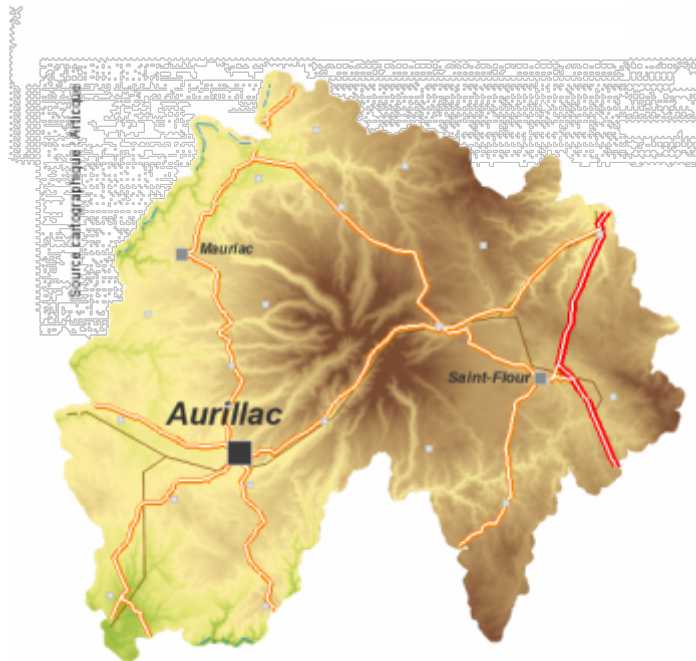
Dans le Cantal 5 communes font partie de ce réseau, et 3 sont situés sur le Pays d'Aurillac : Marcolès, Montsalvy, Laroquebrou.

6 autres communes sont en cours d'homologation dont 3 sur le territoire d'étude : Thiézac, Maurs, Raulhac.

De plus, grâce à sa localisation spécifique, le Pays d'Aurillac a la particularité de partager des relations fortes avec les territoires frontaliers.

## 1.4.2 Pauvreté du réseau de communication mais préservation du cadre de vie

Figure 6 : Le réseau routier principal du Cantal



Source : <http://www.mapanddata.com/>

Le réseau routier est faiblement maillé. 4 axes de communication de dimension nationale traversent le Pays. Le réseau ferroviaire est, lui, de plus en plus affaibli. Pour illustrer cette situation, récemment une nouvelle gare va fermer, celle de Laroquebrou (le seul arrêt encore présent entre Aurillac et Bretenoux (Lot, 46)).

Les villes les plus proches des premières autoroutes sont Laroquebrou et Maurs, elles sont toutes deux à 1 heure des accès autoroutiers.

Aurillac, la préfecture du Cantal se situe à plus de 2 heures de route de l'ancienne capitale régionale de l'Auvergne, Clermont-Ferrand et à plus de 4 heures de Lyon (la capitale de la nouvelle grande régionale). Aurillac est plus proche de Toulouse (capitale régionale de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon) que de Lyon : 3 heures de trajet suffisent.

L'enclavement du territoire incite le Pays à rester autonome économiquement et pourvu de services diversifiés. Cet enclavement permet de maintenir une certaine activité locale (savoir-faire locaux) et de préserver un cadre de vie exceptionnel.

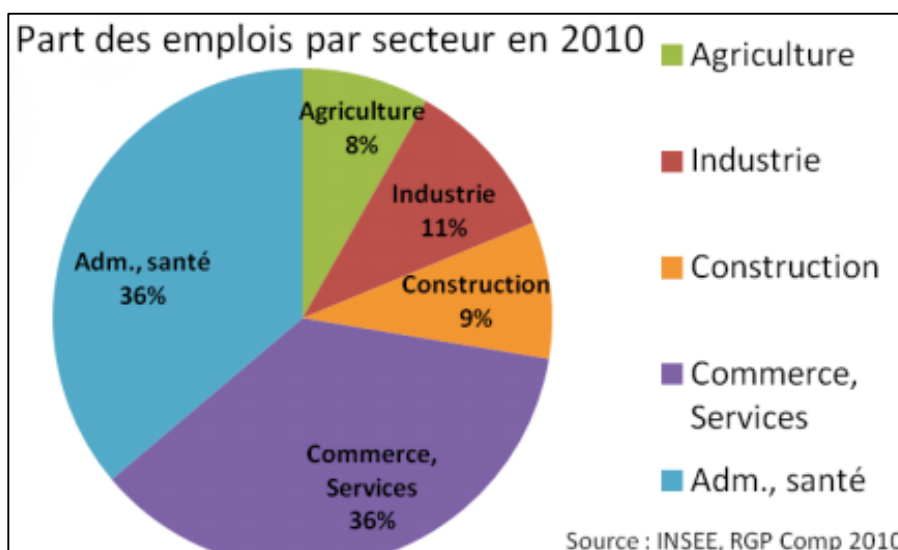
Ces 2 premières caractéristiques montrent que le Pays d'Aurillac est un territoire enclavé mais qui possède un fort potentiel paysager et environnemental. Le cadre de vie et les paysages font partie intégrante de l'identité culturelle du territoire. Ce sont des caractéristiques sur lesquelles le Pays peut s'appuyer pour son développement territorial.

#### 1.4.3 Aurillac-Arpajon-Sur-Cère, la zone économique diversifiée du territoire

Le Pays d'Aurillac constitue un bassin de vie et un bassin d'emploi organisé autour de la ville centre, la préfecture du département. Le bassin d'emploi du Pays se résume à 2 communes limitrophes, Aurillac et Arpajon-sur-Cère qui comptent à elles seules plus de 23 000 emplois. Le pôle Aurillac-Arpajon représente, ainsi, 67% des emplois. Il n'y a aucun autre pôle de plus de 1000 emplois sur le territoire. Maurs en compte 990, Vic-Sur-Cère 830 et Saint Mamet 780. Le pôle Aurillac-Arpajon est la locomotive économique du Pays.

D'autre part, l'enclavement décrit en amont oblige le territoire à garder un tissu économique local très diversifié, pour conserver une certaine autonomie. Ainsi, tous les types d'entreprises sont représentés :

Figure 7 : la diversité des emplois au sein du Pays d'Aurillac



Source : Diagnostic territorial du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

Les  $\frac{3}{4}$  des emplois du territoire sont regroupés dans les secteurs de l'administration et du commerce. Le territoire est marqué par ces 2 secteurs d'emplois, dû au statut de préfecture de la ville d'Aurillac. Le secteur industriel est également bien représenté mais a perdu 1 point depuis 1999 soit 400 emplois.

L'agriculture est le secteur identitaire du territoire avec 8% des emplois du territoire. Il représente 23% des emplois en dehors du pôle urbain Aurillac-Arpajon-sur-Cère.

Le Pays d'Aurillac possède un fort potentiel touristique, même si l'activité touristique ne représente que 3% des emplois. La richesse des paysages naturels et le patrimoine culturel du territoire sont des éléments sur lesquels le tourisme peut s'appuyer.

Ainsi, le territoire bien que fragile économiquement, possède des multitudes de savoir-faire à valoriser. La forte présence du secteur agricole permettent au territoire d'avoir des filières agro-alimentaire de qualité, des activités de valorisation des productions locales

#### 1.4.4 Une population vieillissante

Depuis les années 80 la population du Pays est quasiment stable. Après une augmentation en 1999, la démographie diminue. Depuis, entre les différents territoires qui composent le Pays, on mesure différentes évolutions. La communauté de communes de Cère et Rance a vu sa démographie augmenter au détriment de la CABA. Aujourd'hui c'est la communauté de communes de Cère et Goul qui est le seul territoire à voir sa population augmentée grâce à un taux de natalité positif. La situation de la communauté de communes Entre 2 lacs est, elle, inquiétante, c'est elle qui perd le plus d'habitants.

C'est donc 79 927 habitants sont recensés sur le Pays dont 42% sur la CABA. En 10 ans (1999 à 2010) le territoire a perdu 2630 habitants.

Le territoire a du mal à attirer de nouveaux arrivants bien qu'une politique de communication et de valorisation soit fortement déployée pour le territoire par le Conseil départemental.

De plus, la population est qualifiée de vieillie, les plus de 60 ans sont 3 fois plus nombreux que les moins de 15 ans.

## 1.5 Le Pays d'Aurillac : une structure administrative cohérente

Pour répondre à ces fragilités le Pays travaille sur différentes thématiques. Nous allons les présenter et voir comment le Pays se structure pour répondre à ces enjeux.

### 1.5.1 Les thématiques mises en évidence par la charte de l'ADEPA

Après avoir présenté les caractéristiques du territoire, une brève présentation de la charte du Pays s'impose. C'est à la lecture de la charte<sup>9</sup> que les axes de travail sont mis en évidence par le Pays. Pour élaborer cette charte, l'ADEPA prend en compte les différentes caractéristiques du territoire.

La charte du Pays d'Aurillac rédigée par l'ADEPA en 2001 met en évidence quatre axes prioritaires pour accompagner le développement du Pays :

- L'organisation de l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations ;
- Le développement des capacités d'accueil touristique ;
- La meilleure valorisation des productions agricoles et agroalimentaires.
- L'attractivité du Pays

#### L'organisation de l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations :

Le pays a pour objectif de faire venir des actifs sur le territoire en facilitant la reprise d'entreprises et d'exploitations agricoles mais aussi la création d'activité et en confortant le pôle universitaire du territoire.

#### Les capacités d'accueil touristique :

Le pays veut améliorer l'image du Pays d'Aurillac, l'organisation de la filière touristique. Il va inciter à valoriser les sites forts en s'appuyant sur les événements à rayonnement nationaux et internationaux, en s'ouvrant avec les territoires voisins et en renforçant la qualité d'accueil.

---

<sup>9</sup> Pour rappel la charte a été élaborée à l'issue d'un diagnostic territorial qui met en évidence les points forts et les points faibles du territoire.

Ref : Charte du Pays d'Aurillac, 2002

Les productions agricoles et agro-alimentaires. On va encourager les filières alimentaires labellisées pour la viande et le lait, favoriser les cultures de diversification de jeunes agriculteurs.

#### L'attractivité du Pays :

Cet objectif passe par l'amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire et le développement des Technologies de Communication, dans un premier temps. L'attachement au Pays est à prendre en compte ainsi la culture, le patrimoine et l'environnement sont à protéger et à mettre en valeur. Les services aux populations, aux entreprises et aux associations doivent être facilités. L'attractivité d'un territoire passe par le développement de l'emploi sur le territoire en particulier, en anticipant le vieillissement de la population active, en accompagnant la reprise d'entreprises et d'exploitations agricoles et en soutenant la création et le développement d'activités. La dernière action sur laquelle la charte s'attarde pour agir sur l'attractivité du territoire, ce sont les démarches participatives et de coopération avec les territoires. Cette action s'est traduite par la mise en œuvre d'un Groupement d'Intérêt Public, d'une association pour le développement du Pays d'Aurillac et une agence de développement « entreprendre au Pays d'Aurillac » (aujourd'hui dissoute). On veut installer une démarche participative qui puisse s'articuler avec les autres niveaux de décisions territoriales et favoriser le dialogue avec les pays limitrophes.

La charte du Pays n'a pas été révisé depuis 2002. Depuis la création de l'ADEPA, sa légitimité souvent remise en cause ne permet pas de réenclencher un processus ambitieux d'évaluation et un recalibrage des objectifs au vu des évolutions du territoire. Cependant, les objectifs de 2001 restent d'actualité sur le territoire.

### 1.5.2 Les missions de l'ADEPA pour répondre aux orientations politiques choisies

Cette charte se traduit par un ensemble de missions développées sous la forme de schéma synthétique ci-dessous.

Les principales actions mises en place sont :

- Construire un partenariat entre les différents acteurs du territoire
- Impulser, animer, coordonner des projets ou des réalisations proposées à la structure
- Coordonner le dispositif Cantal Régional Auvergne + « 3<sup>ème</sup> Génération »
- Programmer et suivre les projets communs à l'ensemble du territoire du Pays.

## Présentation des missions de l'ADEPA

### Programme LEADER :

Groupement d'Action Locale  
2014-2020

**Obj :** « Créer des emplois pour continuer à accueillir de la population, mais également attiré des actifs pour maintenir des emplois »

**Thématiques :** l'Emploi et le Vieillessement de la population

Autres signataires : Région et Agence de Service de Paiement

### Contrat Local de Santé

2016-2018

**Obj :** « Développer la prise en compte des enjeux de Service Public et des priorités du Programme Régional de Santé dans les politiques locales et de réduire les inégalités territoriales de santé en agissant sur les champs de prévention et de promotion, de santé »

**Thématiques :** Pack accueil santé, Personnes Agées, NTIC, Santé-Précarité, Nutrition Santé (Plan National, Mission accueil de nouvelles populations (appui).

Autres signataires : monde de la santé, associations sanitaires, Département, Région.

C'est l'Etat via l'ARS qui cofinance avec le territoire.

### Mission Accueil

Repérage et Accompagnement des porteurs de projet dans leur installation professionnelle et familiale

#### Actions :

Pilotage du pôle accueil du Pays d'Aurillac, 4 groupes de travail :

Prospections

Pack Accueil

Structuration de l'offre sur le volet activité

Accompagnement de la population

### Comité de Bassin d'Emploi d'Aurillac

Réflexion et Action en faveur de l'emploi, du développement économique, du développement et de la création d'entreprises

#### Actions :

Le numérique pour les commerces

Initiatives Jeunes

Forum de l'emploi

Contrat de génération

Embauche PME

### Conseil Culturel de Territoire

Elabore le Projet Culturel de Territoire à travers 2 orientations principales :

**Soutien aux manifestations culturelles**

**La mise en place d'actions collectives**

#### Autres actions :

Préparation de dossier LEADER

Financement des actions culturelles

### Contrat de Réciprocité

En cours d'élaboration

(Projet gelé)

**Thématiques envisagées :** la Culture, l'Education, le Tourisme



### 1.5.3 Le Conseil Culturel de Territoire du Pays d'Aurillac, un réseau d'acteurs culturels

#### 1.5.3.1 Composition du CCT

Le CCT est composé d'une diversité d'acteurs culturels :

- 6 EPCI (élus et techniciens)
- Association ECLAT, support du festival de théâtre de rue
- Théâtre d'Aurillac
- Fédération des Associations Laïques du Cantal
- Institut d'Etudes Occitanes (siège à Aurillac)
- La Ferme de Trielle (communauté de communes de Cère et Goul)
- Le comité d'animation culturelle de Marcolès

#### 1.5.3.2 Organisation du CCT et rôle

La culture et le patrimoine font partie pour l'ADEPA des piliers du développement territorial<sup>10</sup>. C'est à travers le Conseil Culturel de Territoire (CCT) que la structure administrative (l'ADEPA) met en place une politique culturelle sous la forme de Projet Culturel de Territoire.

Le projet culturel de territoire traduit les priorités régionales à l'échelle locale.

Le projet culturel de territoire a pour ambition d'accompagner les EPCI et de faciliter la mise en réseau des acteurs culturels pour le développement des politiques culturelles locales. Le CCT est considéré comme un véritable lieu d'échanges entre les différents intervenants du champ culturel qui permet d'informer les élus locaux des orientations régionales. Ainsi, c'est un projet bâti à partir d'un réel travail partenarial entre les EPCI, leurs agents de développement et les acteurs culturels du territoire.

Le CCT gère l'enveloppe régionale du Contrat « Auvergne + » destiné au développement culturel et l'enveloppe du programme LEADER.

Il a la liberté d'établir ses propres orientations en fonction des attentes des acteurs siégeant au CCT.

---

<sup>10</sup> Réf : La charte du Pays d'Aurillac, 2002

Concernant le programme LEADER, les acteurs du CCT sont maintenant impliqués dans la validation des projets culturels qui prétendent aux aides européennes (LEADER). Ils donnent leur avis et ont le pouvoir de rejeter certains projets. Il participe ainsi à l'élaboration des fiches actions pour le financement des actions culturelles.

En plus de son rôle de relais, il met en place un grand nombre d'actions qui vise à faciliter le développement culturel des intercommunalités.

C'est un espace multifonctionnel qui est devenu indispensable sur l'ensemble du territoire :

- Lieu de conseil et d'accompagnement sur les projets des acteurs culturels (financier et technique)
- Lieu d'échanges entre acteurs culturels : agents de développement/agents de développement ou agents de développement/associations...
- Lieu de mise en place de missions culturelles

#### *1.5.3.3 Le CCT établit une politique culturelle locale en s'appuyant sur la présence d'événements et d'équipements culturels déjà emblématiques du territoire*

Le territoire est déjà marqué par une identité culturelle sur laquelle les politiques doivent s'appuyer. Le territoire recense des manifestations et structures culturelles internationales :

- Le Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac
- Le Festival International de Boogie Woogie de Laroquebrou
- Les Sessions volcaniques
- La Ferme de Trielle
- L'école de Danse de la Manufacture.
- Le Parapluie

Ce sont des facteurs d'attractivité et d'image positive pour le territoire.

Le territoire propose également à ces habitants de nombreuses structures de diffusion :

- Le théâtre d'Aurillac ;
- Le Prisme ;
- Le Crystal (cinéma) ;
- La médiathèque intercommunale de la CABA ;
- L'épicentre (Skate Park).

#### 1.5.3.4 *Les objectifs mis en avant par le CCT*

Au regard des orientations régionales et du contexte culturel local, le conseil culturel de territoire construit, pour le projet culturel de territoire 2015-2017, deux orientations principales : “le soutien aux manifestations culturelles et la mise en place d’actions collectives”<sup>11</sup>.

Au sein du Pays, la culture est au service de besoins multiples. C’est un facteur qui est utilisé de manière transversale :

- Pour attirer les nouveaux arrivants
- Pour mettre en avant l’identité du territoire
- Répondre aux besoins de la population

L’ensemble des actions mises en place par le Pays est réalisé pour répondre à la thématique suivante : le développement de l’attractivité du territoire.

L’enjeu pour le territoire est d’éviter un processus d’instrumentalisation<sup>12</sup> de l’action culturelle.

La politique culturelle locale repose sur plusieurs objectifs :

- Renforcer le soutien aux pratiques amateurs, développer les partenariats avec les structures soutenues par le Conseil Régional comme la Ferme de Trielle, la Manufacture.
- Soutenir les évènements culturels du territoire, valoriser les actions associatives et faciliter leur mise en œuvre sur l’ensemble des territoires des EPCI.
- Diffuser le spectacle vivant grâce aux dispositifs départementaux et locaux comme Scène en Partage<sup>13</sup>, le Théâtre d’Aurillac et faciliter les contacts entre artistes et publics, développer la formation des médiateurs culturels vers le public jeune.

---

<sup>11</sup> Réf : Projet culturel de territoire du Conseil culturel du territoire du Pays d’Aurillac

<sup>12</sup> Ref : « L’émergence de la culture au sein du Pays d’Aurillac »

<sup>13</sup> Réseau départemental d’acteurs culturels du territoire géré par l’Agence Départementale Musique et Danse. Au sein de ce réseau les acteurs se coordonnent et mettent en place des événements culturels sur l’ensemble du département.

- S'appuyer sur Eclat comme un élément phare d'une pratique artistique. Développer les « Préalables » sur le Pays d'Aurillac et utiliser les savoir-faire d'Eclat et du Parapluie pour des projets artistiques.

Chaque année, **deux volets composent le projet culturel de territoire**, les aides à destination d'un évènement spécifique et les aides opérationnelles qui aident l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

En 2015, le volet opérationnel s'étalait sur 5 actions transversales<sup>14</sup> :

- La mise en place du transport à 1€ qui favorise la découverte de nouvelles pratiques culturelles à destination des jeunes ;
- Le développement d'outils pédagogiques de médiation culturelle comme le livret pédagogique à destination des enseignants qui présente 5 équipements culturels du territoire et leur activité ;
- Le renforcement de la mise en réseau et la formation des bénévoles/acteurs culturels à travers l'organisation d'un évènement culturel qui regroupe l'ensemble des acteurs culturels du territoire autour d'une thématique décidée en amont ;
- Le développement d'actions de sensibilisation au spectacle vivant en aidant financièrement les EPCI pour l'accueil de compagnie en résidence sur leur territoire ;
- L'accompagnement des actions culturelles qui irriguent l'ensemble du Pays, proposées par la FAL du Cantal.

Ces actions transversales sont complétées par un volet évènementiel. Ici, ce sont des actions ponctuelles qui sont aidées : des festivals, des interventions...

Les aides financières sont à destination des associations créatrices d'évènements (Session Libre, Collectif Blaster Blaster<sup>15</sup> ...).

Trois champs d'action ont été préalablement ciblés : le Conte, la Musique et le Théâtre de Rue.

---

<sup>14</sup> Projet Culturel de Territoire 2015 du Conseil Culturel de Territoire du Pays d'Aurillac

<sup>15</sup> Associations présentées plus loin.

## 1.6 Présentation des missions réalisées au cours de mon stage à l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA)

La réforme territoriale touche inévitablement l'ADEPA et son fonctionnement.

La réorganisation régionale est le premier point d'incertitude au sein du Pays. De nombreux contrats régionaux orientent les missions portées par le Pays :

- Le contrat régional « Auvergne + » qui oriente les axes de travail pour les projets de territoire (PETR et Pays). C'est à travers ce contrat qu'est apparu le Conseil Culturel de Territoire, l'un des réseaux indispensables au développement culturel de l'ensemble du territoire.
- Le programme « LEADER + » européen qui est au niveau de la France géré par les régions directement. Le Pays en tant que Groupement d'Action Locale entretient des rapports privilégiés avec la région qui est autorité de gestion.
- Le Pays d'appuie également de manière régulière sur l'association régionale « Le Transfo » pour des expertises culturelles.

La fusion de la région Auvergne avec la région Rhône-Alpes va entraîner une réorganisation stratégique pour l'ensemble du territoire. A l'heure actuelle les orientations prises par la nouvelle grande région ne sont pas définitivement arrêtées.

Cependant, les premières informations diffusées par la nouvelle région ne semblent pas conforter la légitimité des Pays comme territoire de projet et interlocuteurs indispensables entre la région et le bloc local (EPCI et communes).

A terme, la nouvelle région tend à dialoguer directement avec les EPCI qui eux aussi subissent une réorganisation territoriale.

Le 7 août 2015, la loi NOTRe demande aux services déconcentrés de l'Etat de prononcer de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. Cette réorganisation se traduit aux Pays d'Aurillac par le passage de 6 EPCI à 2 EPCI à partir de 2017.

Cette deuxième réorganisation territoriale ne semble pas jouer en faveur du maintien du Pays d'Aurillac.

Le rôle de coordinateur, animateur, formateur et porteur de projet semble de plus en plus fragilisé par les réformes territoriales. Cependant, tant que cette structure existe, son rôle est d'accompagner l'ensemble des EPCI qui la composent dans cette réorganisation territoriale.

**Dans le cadre de mon stage au sein de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac, 2 missions m'ont été confiées :**

Une première mission consistait à élaborer un état des lieux de la compétence culturelle au sein des EPCI du Pays d'Aurillac afin de pouvoir analyser l'ensemble des actions déjà présentes sur le territoire, les orientations communes à l'ensemble du territoire, les difficultés auxquelles les acteurs culturels sont confrontés.

Ce travail pourra permettre également aux EPCI de faciliter la construction d'un nouveau projet de territoire et de mettre en évidence d'aborder le volet « culture » dans ce nouveau contexte.

Une seconde mission s'attache à établir le bilan de l'événement « Les 5èmes Rencontres Culturelles du Pays d'Aurillac » du 27 novembre 2015, organisé par le Pays d'Aurillac à travers un Projet Culturel de Territoire. Ce bilan va permettre de recueillir les attentes et les besoins de l'ensemble des acteurs culturels du territoire et pas seulement des EPCI.

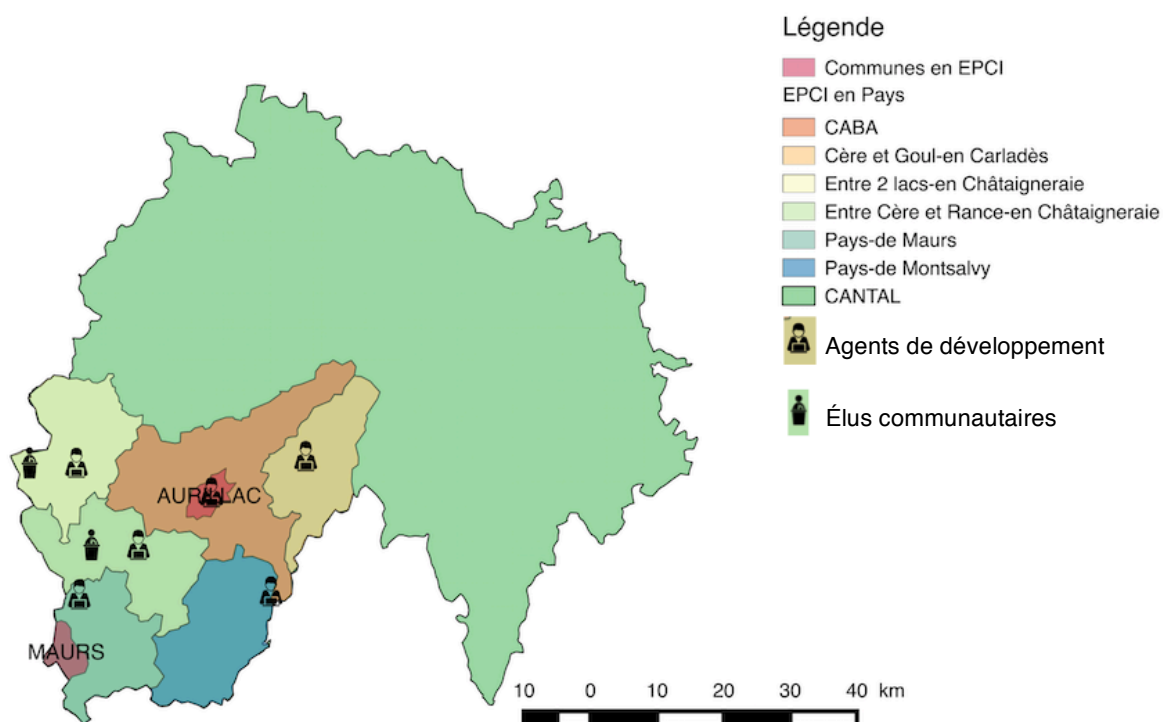
1.6.1 *Méthodologie de travail pour l'élaboration de l'état des lieux de la compétence culturelle au sein des EPCI du Pays d'Aurillac*

Dans un premier temps j'ai réalisé des recherches bibliographiques sur l'ensemble du Pays d'Aurillac, puis progressivement je me suis intéressée, pour chaque EPCI à leurs histoires et leurs multiples caractéristiques. Ce travail de recherches a été complété par plusieurs entretiens semi-directifs. J'ai pu rencontrer au minimum 1 acteur culturel intercommunal dans chaque EPCI. Pour cette mission 2 types d'entretiens ont été élaborés :

- Pour les élus communautaires
- Pour les chargés de développement territorial en charge de la culture

Tableau 4: Carte des acteurs rencontrés pour l'élaboration de l'Etat des Lieux de la compétence culturelle au sein des EPCI

Localisation des acteurs culturels rencontrés pendant la période mars- mai 2016.



Réalisation : JB, Pays d'Aurillac, logiciel QGIS

Ces entretiens portaient sur différentes thématiques :

- Présentation personnelle puis présentation du territoire
- Origines de la compétence culturelle sur votre commune
- Présentation de la politique culturelle soutenue et des axes de développement
- Perspective d'avenir face à la nouvelle organisation territoriale et évolution de la compétence culturelle (Annexe 2 et 3 : Grille d'entretien technicien, élus)

A la suite des entretiens, un travail d'analyse a commencé, les premières similitudes ont été mises en évidence, les outils indispensables au développement culturel sont aussi apparus.

#### 1.6.2 Méthodologie de travail du bilan de l'événement culturel « Les 5<sup>ème</sup> Rencontres Culturelles du Pays d'Aurillac », un bilan pour construire l'avenir

Faire le bilan d'un événement culturel a plusieurs avantages pour les organisateurs. Ce travail permet d'analyser l'événement. Ainsi, les organisateurs pourront garder une trace écrite de la journée et utiliser ce support pour élaborer des manifestations similaires. Ils pourront anticiper les préoccupations des participants pour une prochaine journée.

Le bilan permet d'évaluer l'efficacité de l'événement et de confirmer les ressentis personnels grâce à un travail de recherche plus approfondi.

Le dernier avantage d'un tel travail est pour la structure organisatrice de valoriser les actions réalisées. Le document rend compte de la plus-value de l'événement.

Afin de réaliser un bilan événementiel, plusieurs étapes sont indispensables :

- La recherche de documents de presse des anciens événements du même type
- La prise de connaissance des communiqués de presse de l'événement
- La prise de connaissance des fiches de présence
- L'élaboration d'une enquête de satisfaction
- La réalisation d'entretiens avec les intervenants et certains participants de l'événement



Les fiches de présence ont servi à contacter les participants et à recenser le nombre de participants à l'événement.

49 participants ont été recensés si l'on tient compte uniquement des fiches. 7 personnes n'ont, cependant, pas renseigné d'adresses électroniques. Ainsi, 42 participants ont été contactés pour alimenter le bilan de la journée.

L'enquête auprès des participants a été menée de 2 manières différentes :

- Par questionnaires de satisfactions pour 29 participants ;
- Par entretiens physiques pour 12 d'entre eux (acteurs sélectionnés en amont).

Pour analyser les enquêtes de satisfaction, j'ai utilisé le logiciel SPHINX.



Deux types de questions ont été élaborés : les questions fermées, auxquelles les participants pouvaient répondre par des propositions déjà écrites et des questions ouvertes auxquelles chaque participant pouvait répondre de manière libre.

Les questions portaient sur plusieurs thématiques :

- L'organisation générale de la journée
- Le contenu des interventions
- Les objectifs de la journée
- La préparation à la prochaine rencontre.

Pour compléter le bilan de l'événement, j'ai voulu m'entretenir avec l'ensemble des intervenants. Ainsi, j'ai réalisé 10 entretiens sur 13 possibles (Annexe 2 : liste des intervenants). Pour les intervenants, des questions sur la préparation et le contenu des interventions ont été posées.

## 2 La culture, objet d'interventions croisées, au seuil d'une recomposition territoriale : un territoire aux multiples acteurs culturels

La loi NOTRe a fait de la compétence culturelle, une compétence partagée<sup>16</sup>. Ainsi, toutes les collectivités territoriales ont la possibilité d'élaborer leurs propres politiques culturelles.

Pour les collectivités locales les motifs principaux à la mise en place de politiques culturelles locales sont :

- La prise de conscience du besoin de la culture sur un territoire ;
- L'approche sociale des pratiques culturelles ;
- L'articulation de la culture avec des compétences plus assumées (jeunesse, tourisme) ;<sup>17</sup>

Ayant évolué au sein de l'ADEPA, j'ai une vision des différents acteurs culturels et des liens qu'ils peuvent entretenir avec l'ADEPA.

### 2.1 L'Etat via la DRAC accompagne les projets de manière sélective

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Auvergne est le service déconcentré du ministère de la culture et de la communication. Elle est chargée de mettre en œuvre sous l'autorité du préfet de région et des préfets départementaux, la politique culturelle défini par l'État.

Il participe à différentes actions au sein du territoire :

- Élaboration du volet "culture" des contrats de ville (politique de la ville présente à Aurillac) ;
- Développement de l'éducation aux arts et à la culture à l'échelle intercommunale ;

---

<sup>16</sup> La culture est une compétence partagée aux yeux de la loi depuis 2015. Cependant, la déconcentration puis la décentralisation de la culture a été peu encadrée par les textes de lois. De plus, les territoires à travers les politiques territoriales et transversales n'ont cessé de développer le secteur culturel. Depuis 10 ans la culture est développée par une multitude d'acteurs institutionnels.

<sup>17</sup> Article: « *Une politique culturelle territoriale en région : l'exemple des territoires de projet en Midi-Pyrénées* » publié en 2009 par Mariette Sibertin-Blanc

- Mobilisation d'acteurs de l'action culturelle en milieu rural et dynamisation des territoires ruraux par l'action culturelle avec la convention agriculture signée par la DRAC et la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) ;
- Accompagnement des acteurs et approfondissement de la connaissance patrimoniale et culturelle.

La DRAC soutient différents projets sur les territoires :

- Les ateliers artistiques ;
- Les enseignements de spécialité au lycée ;
- Les jumelages entre les structures culturelles et les établissements scolaires de proximité.

Suivant les actions ciblées, la DRAC conventionne de différentes manières avec les collectivités locales.

Les services de l'Etat sont très peu présents sur le Pays d'Aurillac. On recense peu d'acteurs locaux qui ont bénéficié du soutien de la DRAC ces dernières années.

## 2.2 La région un partenaire privilégié des Pays

### 2.2.1 La région contractualise avec l'ADEPA

La région Auvergne est sensible au développement de la culture sur son territoire. Elle considère la culture et le patrimoine comme « des éléments du développement humain et durable de l'Auvergne ». Elle a pour ambition de « générer une véritable dynamique en faveur de l'aménagement culturel de l'Auvergne ». C'est dans le cadre du premier contrat « Auvergne + » que le Conseil Régional d'Auvergne a constitué au niveau de chaque Pays Auvergnat, un Conseil Culturel Territorial (CCT). Elle considère les territoires de projets (Pays et PETR) comme des lieux propices au développement de politiques culturelles. Ce conseil est considéré par la région comme un véritable lieu d'échanges et de concertation sur les questions culturelles du territoire.

La région veut accompagner les PETR et les Pays dans leur projet culturel et développer la présence artistique sur l'ensemble du territoire Auvergnat. En 2015, la politique régionale continue de financer le travail des Conseils Culturels de Territoire (pour le CCT de l'ADEPA, à hauteur de 52 000€ pour l'année 2015). Il détermine une enveloppe financière sur 3 années pour permettre au CCT de mettre en place des actions pluriannuelles.

Les CCT sont composés à parité d'élus et représentants d'associations à vocation culturelle membres du conseil de développement. Pour la région, cet espace permet de recueillir des avis sur l'appui financier à apporter à des manifestations culturelles selon des critères définis préalablement.

L'enjeu de la création des CCT est de permettre l'émergence de véritables projets culturels à l'échelle des Pays.

Chaque projet culturel de territoire doit mettre en avant les objectifs partagés du territoire et livrer les axes stratégiques à mettre en place. Il doit livrer une vision prospective et ambitieuse des enjeux, des besoins du territoire et du projet de développement global des acteurs locaux dans le domaine culturel.<sup>18</sup>

### 2.2.2 Les autres missions culturelles de la région :

La région est actrice au sein du Pays d'Aurillac grâce à ses interventions directes. Elle favorise les structures d'envergures régionales (peu présentes sur le Pays d'Aurillac) et elle soutient les offres et initiatives qui renforcent l'offre et la vitalité locale.<sup>19</sup>

Elle est à l'initiative (avec l'Etat) de la création d'une association culturelle territoriale : **Le Transfo**. Cette association régionale a pour but de favoriser la richesse et la diversité culturelle en Auvergne, d'encourager la médiation, de soutenir la création artistique et d'accompagner les Pays dans leurs projets culturels.

Cette association est également dotée d'ingénierie territoriale et produit des études culturelles, des états des lieux ou encore des cartographies culturelles à l'échelle régionale.

Elle peut également être interpellée par différents acteurs culturels de territoire (Pays, EPCI, Porteur de projet culturel, Associations...) pour réaliser des prestations de conseils, d'expertises techniques, de formations ou d'accompagnement de projet.

---

<sup>18</sup> Réf : article publié sur le site [www.auvergne.fr](http://www.auvergne.fr) « *Un mode d'emploi pour les porteurs de projet.* »

<sup>19</sup> L'article « *Une politique culturelle territoriale en région* » retrace le rôle des régions en matière culturelle.

Plus récemment la région a repris une partie des missions départementales via l'association **Auvergne active** (autre entité régionale). Cette structure a repris la gestion du Dispositif Local d'Accompagnement. C'est un dispositif auquel les collectivités mais aussi les associations culturelles peuvent faire appel pour un accompagnement déterminé en amont (aide financière, crédit, montage de projet...).

### 2.3 Le département, acteur culturel du Pays d'Aurillac

A travers la compétence culturelle les départements trouvent le moyen de valoriser les ressources locales et d'accompagner le développement des territoires et de leur population. C'est la transversalité de la compétence qui attire les acteurs départementaux.<sup>20</sup>

Dans les territoires ruraux, bien souvent le département a jugé utile de mettre en place un réseau départemental de développement culturel. Il permet de créer un partenariat entre le département, les EPCI et l'ensemble du territoire départemental. Pour assurer la coordination de ce réseau, une agence technique départementale est aussi créée<sup>21</sup>.

Le Conseil Départemental du Cantal possède sa propre politique culturelle qui a pour but de renforcer les conditions d'accessibilité de la population à une offre culturelle, artistique et patrimoniale de proximité, diversifiée et de qualité. Pour répondre à ces attentes différents services sont sous la tutelle du Conseil Départemental: les Archives Départementales, la Médiathèque Départementale, le Service Education, Jeunesse, Sports, Culture et l'Agence Départementale Cantal Musique et Danse

On recense 3 priorités majeures au sein de la politique départementale :

- Assurer la continuité territoriale et moderniser le territoire, sous l'angle des infrastructures et des services apportés à la population.
- Attirer de nouvelles populations sur le territoire à travers la politique de développement.
- Renouveler l'image du département en tant que réel facteur d'attractivité.

---

<sup>20</sup> Edito 16/01/2015 L'avenir des compétences culturelles départementales, article publié sur le site [www.culturedépartements.org](http://www.culturedépartements.org)

<sup>21</sup> Article « Le réseau de développement culturel en milieu rural » rédigé sur le site du département du Nord

Le CD agit de trois manières en tant qu'acteur, que référent et que partenaire.

SERVICES	ACTEUR	RÉFÉRENT	PARTENAIRE
Archives départementales	Regroupent les ressources de l'histoire du Cantal et proposent des consultations, lectures et expositions	Contrôle les archives publiques	
Médiathèque Départementale	Gère 6 actions : Le salon départemental du Livre de Jeunesse Le festival départemental de lectures musicales "Par monts et par Mots" Le mois du film documentaire Les services aux particuliers Les interventions culturelles auprès de publics spécialisés L'organisation d'une résidence annuelle d'artiste (illustrateur jeunesse).	"Tête de réseau" de la lecture publique	Fournit 210 Communes et CC d'archives Diffuse publiquement Fournit directement la population sur réservation partenaires des CDI des collèges, de la FAL (lire et faire lire), de l'Association Anim Eveil parentalité des ADMR, l'UDAF, Familles rurales, des Musées d'Aurillac.
Service Education Jeunesse Sport et Culture	Gère des bases de données patrimoniale Propose un dispositif multiforme "Scène en Partage"	Se charge d'ingénierie et de conseils très variés. Rôle d'interface, d'animation de réseau, d'assistance et de conseil. Élabore la mise en œuvre des Plans d'Actions Départementaux, des conventions culturelles, de l'animation des réseaux départementaux, de la politique patrimoniale départementale.	Soutien financier : ville d'Aurillac, Théâtre et EPCI, Association, compagnies artistiques, propriétaires privés pour le patrimoine, dispositifs de soutien à l'offre artistique : Enseignement artistique Création de poste d'agent de développement culturel, emploi de professionnels qualifiés en bibliothèque, aménagement et création de construction de bibliothèque soutien à la connaissance patrimoniale

<p>Cantal Danse</p> <p>Musique et</p>	<p>Centre de ressources pour la musique et la danse</p> <p>Informe et conseille sur tous les sujets liés à la musique et la danse : lieu d'enseignement et de pratiques, organisation de manifestation, gestion d'une structure.</p> <p>Développe une offre de pratique musicale et danse en direction de la petite enfance, en temps scolaire et des amateurs artistiques.</p> <p>Organise des journées de rencontres et d'échange entre les acteurs amateurs</p> <p>Coordonne des projets départementaux en lien avec le réseau Scène en Partage pour le évènements musicaux et danses (accueil d'artiste)</p> <p>Initie et Pilote des manifestations départementales: HibernaRock</p>	<p>Développe une offre de formation</p> <p>Rôle d'expert et d'accompagnement de projets</p> <p>Vient en appui du SEJSC</p>	
---	--	--	--

**Le réseau « Scène en Partage »** est un dispositif « pour une offre artistique au quotidien », proche des habitants. Créé en 2002 par le Conseil Général, c'est un dispositif de soutien au spectacle vivant. C'est une politique départementale adaptée au territoire rural du Cantal. Ce réseau est composé de programmeurs de spectacles qui souhaitent participer à l'outil de solidarité (associations ou collectivités territoriales). Lieu de construction de projets communs autour de la venue d'artiste, c'est aussi un espace d'échanges entre acteurs culturels institutionnels et associatifs. Les adhérents au dispositif élaborent ensemble une programmation commune de spectacles vivants.

L'animation du réseau est gérée à l'échelle du département. Son comité d'animation est soutenu par l'agence départementale Cantal Musique et Danse.

Les membres permanents du réseau sont les agents de développement des communautés de communes volontaires pour participer à ce réseau.

Par rapport aux acteurs du Pays d'Aurillac au sein du réseau, 2 EPCI ne sont pas représentés : la Communautés de communes d'Entre 2 Lacs et la CABA.

L'association Eclat n'est pas présente au sein de ce réseau.

Certains membres viennent ponctuellement compléter le réseau dont trois siègent également au CCT : l'association Love Mi Tendeur, Le Collectif Occitans, l'Institut d'Etudes Occitanes, le Centre départemental des musiques et danses traditionnels, la fédération des associations Laïques du Cantal, la Ferme de Trielle, La Manufacture et le Théâtre Beliashe.

Ce travail en réseau entraîne des financements croisés qui aboutissent à la programmation de multiples spectacles vivants (théâtre, concert, conte, danse). Le réseau est une instance où l'organisation du festival départemental, d'« HibernaRock » se met en place.

Des actions annexes sont également réfléchies à cette échelle, des actions de sensibilisation, rencontres-débat, ateliers de pratiques amateurs.

.

Les deux réseaux territoriaux (« Scène en Partage » et CCT) sont donc reliés grâce aux acteurs qui les composent (agents de développement et associations).
---



## 2.4 Les communes, un acteur culturel ambigu

Pendant longtemps les communes étaient les acteurs principaux de la compétence culturelle à l'échelle locale<sup>22</sup>.

Chaque commune avait la possibilité d'établir sa propre politique culturelle, ce qui a entraîné de fortes disparités entre les communes.

Cette prise de compétence était une initiative portée en majeure partie par les élus communaux, et les actions menées correspondaient à la sensibilité de l'élu pour la culture. L'arrivée de l'intercommunalité a permis aux communes de mutualiser la compétence culturelle à une plus large échelle. Aujourd'hui, ce transfert est réalisé par la majorité des communes.

Cependant, certaines communes continuent de développer leur politique culturelle soit par manque de politique intercommunale forte, soit par réelle volonté politique de compléter l'action intercommunale.

Les principales actions mises en place par les communes sont :

- Le soutien aux associations culturelles locales
- La gestion d'équipements accueillants des pratiques culturelles (musées, zone de stockage...)
- La programmation d'événements culturels ponctuels

Certains territoires développent même leur propre saison culturelle.

Cependant dans la majorité des cas, en milieu rural, l'action culturelle communale insiste sur les particularités locales à travers des fêtes thématiques (fête de la châtaigne à Mourjou).

Bien que les communes considèrent ces événements comme un développement de la culture locale, la structure administrative du Pays ne contribue pas au financement de ce type de manifestation<sup>23</sup>. Elles ne répondent pas aux critères du projet culturel de territoire.

Les actions culturelles pour le CCT sont réalisées par des professionnels du monde culturel : compagnies professionnelles, artistes professionnels.

---

<sup>22</sup> Réf : Préface de l'Atlas Culturel, Auvergne 2015.

<sup>23</sup> Ref au CCT et sa définition d'une action culturelle.

Les communes sont en lien étroit avec les EPCI. En effet, les EPCI s'appuient également sur les communes afin de compléter leurs politiques culturelles.

Toutes les politiques culturelles sont retravaillées chaque année sur la période « septembre à juin ». Souvent les communes à travers les comités d'animation ou leur propre politique culturelle prennent le relais des actions culturelles intercommunales pendant l'été.

#### 2.4.1 L'exemple d'une commune qui présente une véritable politique culturelle : Aurillac

##### **Exemple d'une commune fortement impliquée à l'échelle culturelle : Aurillac**

La commune d'Aurillac, préfecture du département, possède encore un certain nombre d'équipements qui développent leurs propres actions culturelles. Depuis l'apparition de la CABA, la ville a transféré 5 de ces équipements culturels à l'échelle intercommunale. Cependant certains équipements sont restés à l'échelle locale : le conservatoire de musique et danse, le musée d'art et d'archéologie, le musée des volcans, le théâtre d'Aurillac et le cinéma (opérateur privé).

Tableau 5 : Les équipements culturels de la commune d'Aurillac

<p>Le conservatoire de Musique et Danse</p>	<p>C'est un espace de formation, d'expression, de création et de diffusion légitimé par le label National. La ville d'Aurillac s'est toujours fortement engagée pour son école de musique et de danse. Le conservatoire est fortement porté par la ville au regard des ressources financières.</p>
<p>Le Musée d'Art et d'Archéologie</p>	<p>Musée qui allie tradition et modernité 3 espaces d'exposition : musée, écuries, sellerie Exposition permanentes et temporaires Activités temporaires et ponctuelles Activités auprès des scolaires Stage de peinture pour le jeune public, de modelage</p>
<p>Le Musée des Volcans</p>	<p>Découverte des paysages, de la faune et de la flore du cantal Exposition permanente sur le fonctionnement de la terre, du volcanisme, histoire du cantal, richesse géologique, faunistique, floristique Exposition temporaire Organisation d'événements Ateliers à destination des jeunes Activité auprès des scolaires de la grande section à la terminale</p>
<p>Le Théâtre d'Aurillac</p>	<p>Propose une saison culturelle variée Projets collaboratifs Moments poétiques : lecture de poèmes dans des lieux divers (Théâtre, musées d'Aurillac, Librairie, la médiathèque) Expositions de peintures, photographies Accueil de résidence et co-production Ateliers écriture, théâtre... Accueil de séances scolaires Visites de l'équipement Action culturelle autour de la médiation culturelle des œuvres et artistes accueillis Porte les actions culturelles de la politique de la ville : Parcours de spectateur, mon quartier en fanfare. Accueil des événements du conservatoire de Musique et de Danse Le théâtre, en plus de sa saison culturelle propose des Ateliers à différents groupes scolaires. C'est un équipement au service de tous (acteurs publics et privés). La mairie d'Aurillac commandite le théâtre pour agir auprès des écoles qui intervient sur les actions en lien avec la politique de la ville. Les élus ont souhaité avoir une programmation plus diversifiée et transversale et ouvrir le spectacle vers l'extérieur, dans de nouveaux lieux de diffusion (quartier Marmier, théâtre Beliashe).</p>
<p>Le cinéma : le Crystal</p>	<p>La programmation est établie par un opérateur privé Ciné Alpes, la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel. Cependant, c'est un établissement classé d'Art et d'Essai.</p>

Source : entretien avec la chargée de mission aux affaires culturelles de la mairie d'Aurillac

La politique culturelle d'Aurillac est dirigée par 3 services : le théâtre d'Aurillac, le conservatoire de Musique et Danse, les musées, qui gèrent 4 établissements culturels (les 2 musées sont gérés dans un même service).

40 associations culturelles bénéficient de subventions municipales pour accompagner leurs missions. La ville d'Aurillac chaque année fournit la logistique du festival de théâtre de rue organisé par l'association Eclat ce qui représente 900 000€ :

- Equipe technique mobilisée ;
- Gestion du camping de la Ponétie ;
- Sécurité ;
- Mise en place des lieux de spectacle ;
- Prêt de bâtiments publics.

## 2.5 Les associations : les acteurs indispensables au développement culturel

Les associations en milieu rural sont considérées comme de véritables piliers du développement culturel. Souvent ce sont les premiers acteurs qui ont organisé sur le territoire des événements culturels.

Les associations sont les premiers acteurs culturels d'un territoire, l'ensemble des acteurs publics s'appuient de plus en plus sur leur travail et les accompagnent de manière financière et/ou technique.

Trois types d'associations agissent en faveur du développement culturel :

Tableau 6 : Les différents types d'associations contribuant au développement culturel du Pays d'Aurillac

Types d'associations	Caractéristiques	Exemples d'associations locales
<b>Les associations considérées comme organisme public</b>	Les associations culturelles les plus importantes qui participent au développement culturel	Eclat, Love Mi Tendeur, Session Libre
<b>Les associations productrices d'événements culturels</b>	Les associations qui portent des événements d'une grande ampleur sur un territoire précis. Certaines associations peuvent développer des actions à l'échelle du Pays.	Institut d'Etudes Occitanes, FAL du 15 <sup>24</sup> , Ferme de Trielle, Comité d'animation de Marcolès
<b>Les associations conseillères des acteurs culturels locaux</b>	Les associations qui se positionnent sur un rôle d'accompagnateur sont souvent rattachées à des organismes publics comme la région ou le département ou encore les communes	DLA Auvergne Active Destination Cantal Le Kiosque

Source : JB, Pays d'Aurillac ; entretiens avec des agents de développement intercommunaux et certaines associations

### 2.5.1 Les associations siégeant au CCT

La gouvernance de l'ADEPA se compose de représentants d'association<sup>25</sup> Le CCT comprend des élus et 5 associations culturelles (Eclat, FAL 15, Ferme de Trielle, IEO et le comité d'Animation de Marcolès). Ces dernières représentent l'ensemble des principales associations culturelles du territoire. Le conseil peut donner sur certains projets leur avis d'expert dans un domaine culturel particulier (musique, théâtre de rue, culture occitane).

A travers les missions que le CCT porte, on remarque que les associations voient leurs actions culturelles fortement appuyées par cet organisme. Le CCT va jusqu'à cibler une partie de l'enveloppe destinée au volet opérationnel vers une association : la FAL 15 (association présentée dans la partie suivante).

<sup>24</sup> Annexe Bilan des Rencontres Culturelles

<sup>25</sup> Voir composition de l'ADEPA au sein du chapitre 1.1. Les pays : des territoires de projets intercommunautaires

## 2.5.2 Focus sur quelques associations « indispensables » au territoire

A travers les entretiens et les recherches réalisées, quelques associations méritent une attention particulière :

- Les associations Eclat, Love Mi Tendeur et Session Libre en tant que gestionnaire d'un équipement culturel public ;
- La Fédération des Associations Laiques et l'Institut d'Etudes Occitanes en tant qu'association irriguant tout le territoire par leurs missions.

L'association ECLAT est considérée comme l'acteur culturel emblématique par l'ensemble territoire. La charte du Pays rédigée par une partie des acteurs institutionnels du territoire ont insisté sur les actions mises place par cette association. Elle fait partie des atouts du territoire à valoriser pour le Pays. C'est un organisme sur lequel s'appuyer, il propose « un événement culturel qui contribue à dynamiser l'image du territoire – le festival de théâtre de rue « Eclat » - et des manifestations de qualités articulées autour des productions et savoir-faire locaux, fêtes de terroir... ».

Lors de mon stage j'ai pu m'entretenir avec la chargée de missions communication/médiation (Laure Ignace) de l'association Éclat et son directeur général (Christophe Paris) :

Le point de départ de l'association est la création du festival de rue en 1986. Inscrit volontairement dans un territoire rural par l'Etat, la manifestation est devenue en peu de temps une référence au niveau national et international pour la diffusion de spectacle vivant et particulièrement de théâtre de rue.

Le 1<sup>er</sup> festival du Théâtre de Rue a vu le jour avec 6 compagnies officielles et 1 compagnie de passage.

La production du festival de théâtre de rue est la première mission de l'association.

En 2004, l'association se dote d'un bâtiment culturel, le parapluie<sup>26</sup> à l'aide de la CABA. Cet équipement emblématique pour le territoire permet à l'association de se développer et d'accueillir un Centre National des Arts de la Rue<sup>27</sup> : centre de création artistique, de recherche et de rayonnement pour le théâtre de rue

---

<sup>26</sup> Bâtiment culturel géré par l'association Eclat depuis 2004.

<sup>27</sup> Annexe : Centre National des Arts de la Rue

Aurillac est une ville pionnière dans le développement de cet art, le territoire sait qu'il doit s'appuyer sur cet avantage pour poursuivre son développement.

Ainsi, depuis 2004 l'association continue de se développer et de porter de nouvelles missions autour de la médiation des arts de la rue à l'aide notamment du Pays d'Aurillac. La mission de médiation culturelle existe depuis maintenant 3 ans grâce à la création d'un poste de chargé de missions communication/médiation.

L'année dernière un projet a été monté en lien avec les écoles des EPCI : une exposition pour sensibiliser à la discipline de l'art de la rue. L'objectif était de sensibiliser et faire découvrir aux jeunes publics l'art de la rue à travers des affiches du festival de théâtre de rue d'Aurillac.

Via le CCT, Eclat a également participé à la mise en place du livret pédagogique à destination des enseignants du territoire de l'ADEPA.

L'association Eclat se focalise cependant sur le développement du festival de rue et des préalables.

Aujourd'hui en 2016, le 31<sup>ème</sup> festival de rue d'Aurillac c'est 20 compagnies officielles et plus de 600 compagnies de passages sur 4 jours de manifestation pendant la 2<sup>ème</sup> semaine d'Août. Avec plus de 150 000 festivaliers en 2015. La population d'agglomération Aurillacoise triple pendant 4 jours.

Outre le fait que le festival est un moment intense pour les habitants du Pays d'Aurillac, c'est aussi le moment pour les programmateurs de spectacles du monde entier de venir repérer et contractualiser avec les compagnies qui se produisent durant le festival. Ce festival sert de « plateforme commerciale internationale » pour les spectacles de théâtre de rue.

Eclat programme les compagnies, suivant des critères d'excellence, ainsi, ce sont des compagnies prestigieuses qui viennent présenter leur travail la 2<sup>ème</sup> semaine d'Août.

Les Préalables : Des événements qui intéressent particulièrement les EPCI

Depuis 2004, « la folie du festival se propage également dans les campagnes cantaliennes par le biais des Préalables » témoigne le journal local « La Montagne » dans son hors-série « Festival de théâtre de rue d'Aurillac, l'album des 25 ans ».

Les EPCI du pays d'Aurillac raffolent de cet événement. Il permet pour les artistes de se roder avant le festival et pour les communes rurales d'être partenaires du festival de rue et de faire bénéficier la population locale de spectacles de qualité.

Toutes les EPCI du Pays d'Aurillac accueillent une à deux compagnies au moment des préalables. Les partenariats se font entre les communes directement ou par les EPCI, selon les territoires. Sur la CC de Cère et Rance ou de Cère et Goul, le partenariat se fait avec les élus communautaires. Pour le territoire d'Entre 2 lacs, le partenariat se fait directement avec Laroquebrou, la ville-centre du territoire. C'est le cas aussi pour la CC du Pays de Maurs, où les contractualisations passent par les communes.

Love Mi Tendeur est l'association qui gère l'équipement « Le Chaudron » (studio d'enregistrement) créé en 1991. Son objectif est de dynamiser le secteur des musiques amplifiées sur la ville d'Aurillac, la CABA et le Département. L'association travaille 3 axes de développement :

- La pratique des Musiques amplifiées par la mise à disposition de 2 studios de répétition équipés en matériels sonores ;
- L'écoute des musiques amplifiées par l'organisation de concerts de ce type sur la ville d'Aurillac et le département du cantal ;
- L'information sur ces musiques et leur diffusion sur le département avec la mise à disposition d'un centre de ressources et d'information sur le pôle d'activité.



Un rendez-vous culturel à ne pas manquer : « Festival de l'école » organisé par Love Mi Tendeur.

Pour fêter les 15 ans du Chaudron et les 25 ans de l'association, Love Mi Tendeur organise un festival gratuit du 24 au 26 juin 2016 consacré à la musique.

Au programme :

- Concerts d'artistes locaux ;
- Concerts d'artistes extérieurs rencontrés pendant l'année 2015-2016 ;
- Animation musicale (vide grenier musical, atelier découverte, jeux, concours...).

Session Libre est le gestionnaire de l'Epicentre, un des équipements de la CABA depuis 2009. Ce complexe culturel et sportif est dédié aux pratiques culturelles urbaines. C'est le premier skate park couvert auvergnat. Session Libre est né des modifications du nom et des statuts de l'association « The skate country club Aurillacois » de 1989.

En pratique l'équipement accueille au moins 4 événements par an, les sessions volcaniques, le EYE, le Béton Tour, la Riding School. L'association composée de 3 salariés permanents et 40 bénévoles met en place des animations, démonstrations, interventions auprès d'autres structures (éducatives) et accompagne également des projets sur le territoire et peut servir de plateforme de conseil.

Le festival annuel « Session Libre » prend de plus en plus d'ampleur et cette année, ce dernier devrait encore se développer avec le projet de « Préalables » à l'image des « Préalables du festival de théâtre de rue d'Aurillac » sur la communauté de communes de Cère et Goul.

Les Cultures Urbaines :

Les cultures urbaines émergent dans les années 70 avec la pratique du Skate et du BMX et la culture du graffiti et du Street Art. Elles englobent 3 domaines de compétences : artistique, sportif et culturel.

A travers cette culture, les artistes essaient de s'approprier l'espace public, et de s'inscrire dans un « Life Style », un style de vie qui porte haut l'importance du groupe, l'intérêt commun pour l'entraînement sportif ou artistique, le développement de la créativité et l'imagination.

Ces cultures attirent particulièrement le jeune public.

La culture mise en avant par cette association possède un engouement médiatique important qui n'est pas à négliger pour le territoire. C'est une culture dite « fun » par les médias, dans l'air du temps.

Après 15 années à organiser le festival « Les Sessions Volcaniques »<sup>28</sup>, l'association veut franchir un nouveau cap et repenser ses propositions événementielles.

Ainsi, l'association continue de se développer et organise en 2016 le premier festival de Street Art d'Aurillac « Le festival 10ème Art ». 2016 est une année charnière pour l'association Session Libre et le développement des activités de cultures urbaines. A travers ce nouveau festival, l'association oriente son développement vers la diffusion du Street Art tout en maintenant l'ADN de l'association : les pratiques sportives Skate et BMX.

**Bilan des trois premières associations présentées : Eclat, Love Mi Tendeur et Session**

**Libre :**

Ces associations participent essentiellement au développement culturel de la commune d'Aurillac et de la CABA mais tendent à travers quelques manifestations à s'inscrire également au sein d'un territoire plus large, celui du Pays et du département (pour les Préalables d'Eclat).

Les associations portent les principales identités culturelles de la ville d'Aurillac : le théâtre de rue et les cultures urbaines. La population est aussi friande de cultures musicales. En effet, au regard des saisons culturelles proposées par les EPCI, il en ressort une forte programmation musicale.

L'Institut d'Etudes Occitanes, créée en 1974, l'association est agréée « Jeunesse et Sports et Sports et Education Populaire ». Elle est reconnue comme organisme de formation.

Elle s'est donnée de multiples missions :

- La transmission de la langue et de la culture occitane à l'aide d'ateliers d'apprentissage de la langue, de manifestations culturelles, de fonds documentaires riches.
- La création de conditions favorables pour socialiser l'occitan avec une meilleure lisibilité pour tous.

---

<sup>28</sup> Festival organisé chaque année par l'association Session Libre qui était orienté vers l'exhibition de pratiques sportives (BMX et Skate).

- La facilitation et la coordination des actions locales en faveur de la langue et de la culture occitanes.
- La promotion dans sa globalité de la langue et de la culture occitane à l'aide d'actions variées, de rencontres festives, d'événements.

Ainsi, l'association organise 2 festivals sur l'ensemble du territoire : « les Rapatonades », le festival de contes occitans départemental et le « Bal de la Caneta », le moment festif d'échanges et de rencontres autour de la danse et de la musique populaire dans le cadre d'un autre festival départemental Hibernarock.

D'autres actions sont portées par l'IEO, des stages d'apprentissage de la langue sur différents sites, des interventions en temps scolaires, la mise à disposition d'un service de traduction. Marie Rispal, la coordinatrice de l'association a insisté sur les actions en direction des écoles. C'est un réel succès, « nous intervenons sur l'ensemble du département mais nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes ».

La Fédération des Associations Laïques est l'échelon départemental de la ligue de l'enseignement. C'est un organisme qui regroupe 170 associations du Cantal et répond aux missions d'associations complémentaires de l'école à travers des activités diverses : l'USEP, la culture, l'organisation de voyages scolaires et découverte.

Identifiée comme agent de développement local, la FAL est une entreprise sociale et solidaire qui accompagne le développement de politiques éducatives locales.

Au-delà de la gestion d'accueil de centre de loisirs, de structures d'accueil et d'hébergement, l'association possède sa propre webtélé : [www.couleurcantal.tv](http://www.couleurcantal.tv) qui sert de relais aux initiatives locales économiques, culturelles, sportives, sociales...

La FAL du 15 est soutenue par le Pays d'Aurillac pour 2 actions culturelles à travers le Projet Culturel de Territoire.

Les actions culturelles sont les suivantes :

- Le « festival d'expression enfantine » qui est une action de sensibilisation à la création artistique chez les enfants
- L'opération « Lire et Faire Lire » qui met à l'honneur la lecture à travers une action intergénérationnelle.

### 2.5.3 Les associations culturelles locales organisatrices d'événements

Certaines associations culturelles locales s'illustrent par les événements qu'ils organisent :

EPCI	Associations	Evénements organisés
<b>Pays de Montsalvy</b>	Le Collectif Blaster Blaster	Festival « le Diamant Vert » thèmes abordés : musique du monde et art en nature
<b>Pays de Maurs</b>	Animation et Gestion de la Maison de la Châtaigne	Organisation de multiples animations locales : Nuits des musées, Nuits des étoiles Journée à thème (de la fouace, du patrimoine et des moulins, européennes du patrimoine Expositions, Ateliers de démonstration...
<b>Cère et Rance</b>	Le comité d'Animation de Marcolès	Deux festivals « Lez'art de la rue » et « Les nuits de Marcolès » Le 15 août, 15 compagnies envahissent les rues de Marcolès pour la promotion de l'Art de la rue Les Nuits de Macolès 4 nuits en juillet destinées à la promotion des contes.
<b>Cère et Goul</b>	La Ferme de Trielle	C'est un centre culturel et artistique ouvert aux professionnels et amateurs : - chaque été un programme de stages dédié aux arts vivants et scéniques - lieu d'hébergement pour les passionnés de montagne et de tourisme culturel - équipement d'accueil pour l'organisation de réceptions et de séjours professionnels
<b>Entre 2 lacs</b>	L'association Boogie Woogie Laroquebrou Cantal Auvergne	Organise le Festival international de Boogie Woogie depuis 2009 (18 <sup>ème</sup> édition). 4 jours où le Boogie Woogie est mis à l'honneur dans les rues de Laroquebrou avec une programmation d'artistes internationaux de qualité.

**Les actions associatives sont indispensables au développement culturel du Pays d'Aurillac. La majorité des festivals culturels sont portés par les associations. Ce sont des structures sur lesquelles les EPCI s'appuient pour proposer des services culturels à sa population.**

**Mais ces associations ont également besoin des EPCI pour financer leurs propres actions. C'est un partenariat vital à la production d'événements culturels.**

## 2.6 L'intercommunalité, un territoire stratégique pour le développement culturel local

« L'intercommunalité culturelle est (...) susceptible de jouer un rôle significatif dans la redéfinition du partage des rôles, en repositionnant l'échelon local par rapport aux niveaux départemental et régional »<sup>29</sup>. Cependant, elle reste un espace de décision mal identifié dans les débats démocratiques.

Le mouvement intercommunal restant « inachevé », l'intercommunalité culturelle en marche est hésitante et sa direction reste incertaine<sup>30</sup>.

Grâce à l'observation des acteurs culturels à travers le prisme de la recomposition culturelle, il semblerait que certains acteurs culturels tirent leurs épingles du jeu. Les intercommunalités se voient renforcées à travers la loi NOTRe de 2015.

La loi est énoncée dans le but d'une « simplification et clarification des compétences de chaque catégorie de collectivités », elle a pour objectif la « montée en puissance des intercommunalités », le « renforcement des compétences pour les grandes régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire » et le « recentrage des missions du département sur les solidarités humaines et territoriales ».

Bien que la loi NOTRe réduit le pouvoir décisionnel des élus communaux à travers la réorganisation des compétences au sein de chaque EPCI, les communautés de communes et d'agglomération ont encore la possibilité de choisir au sein de plusieurs compétences optionnelles le transfert ou non de la compétence culturelle.

Ainsi, l'implication culturelle des EPCI s'évalue sur 3 critères :

- Le projet politique ;

---

<sup>29</sup> Citation de la synthèse réalisée par Jean-Cédric Delvainquière et Bruno Dietsch d'après le rapport d'étude d'Emmanuel Négrier, Julien Préau et Philippe Teillet, L'intercommunalité culturelle en France, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, février 2008. L'étude a paru aux Editions de l'OPC en octobre 2008, p.2

<sup>30</sup> « Intercommunalité : le temps de la culture » de Emmanuel Négrier, Philippe Teillet et Julien Préau, 2008

- Les partenariats entre les acteurs de différents niveaux territoriaux ;
- La vocation professionnelle plus ou moins développée.

Les EPCI du Pays d'Aurillac sont des structures qui ressortent au sein des réseaux d'acteurs mais aussi en tant que soutien financier aux associations et communes.

### 2.6.1 La prise en compte de la culture au sein des EPCI

La culture est une compétence de plus en plus prise en charge par les EPCI. Pour les communautés de communes et agglomérations, la culture est une compétence optionnelle, elle est donc investie par les élus intercommunaux.

Les EPCI sont soumis aux mêmes facteurs d'implications que les communes, puisqu'elles trouvent leur légitimité au travers des transferts de compétences que les communes adhérentes acceptent. Ce sont les communes qui dotent les EPCI de leurs compétences et qui choisissent du degré d'implication culturelle que la structure administrative va avoir<sup>31</sup>. Pour que l'EPCI devienne un véritable espace d'actions concertées, tous les élus communaux doivent s'accorder.

L'impulsion politique est le premier moteur de l'intercommunalité culturelle<sup>32</sup>. C'est la capacité de l' élu à susciter, inciter, orienter les échanges politiques qui influence la politique culturelle du territoire. La sensibilité des élus en matière culturelle est un facteur déterminant au développement culturel du territoire.

En Auvergne en 2014: 105 EPCI, dont 7 communautés d'agglomération et 98 communautés de communes.

90 EPCI ont la compétence culturelle dont 65 en compétence optionnelle, 33 en compétence facultative et 8 en compétence optionnelle et facultative.

Ces chiffres ne représentent pas forcément le nombre d'EPCI réel qui développent la culture. En effet, la prise en compte de la compétence culturelle n'aboutit pas systématiquement à la mise en place d'une politique culturelle intercommunale.

---

<sup>31</sup> Etudes de l'Observatoire des politiques culturelles et de l'AdCF qui mesurent l'engagement de l'intercommunalité culturelle, article sur « L'état du développement culturel : un facteur non négligeable »

<sup>32</sup> D'après l'étude de 2008 « La compétence culturelle au sein des EPCI »

C'est seulement dans 39% des cas que le transfert de la compétence a entraîné des modifications par rapport à l'action municipale antérieure<sup>33</sup>.

On observe, donc, différents niveaux d'implication intercommunale, 3 distinctions sont possibles<sup>34</sup> :

- Soit le groupement de communes est une autorité culturelle fantôme, au mieux c'est un guichet de cofinancement entre les communes ;
- Soit l'intercommunalité constitue un pôle subsidiaire et spécialisé par rapport aux actions culturelles des communes. L'EPCI prend la responsabilité de certains équipements culturels ;
- Soit l'établissement intercommunal est le nouveau centre de la politique culturelle du territoire.

Certains organismes publics et associations (Associations des Communautés de France, Observatoire des politiques culturelles) ont essayé d'anticiper les différents comportements des communes<sup>35</sup> à l'égard de ce transfert de compétence.

Ces organismes<sup>36</sup> avaient envisagé des réticences de la part des communes périphériques dépourvues, la plupart du temps, d'équipements culturels. Pour eux, ces dernières auraient des difficultés à prendre la compétence culturelle car elle s'accompagnerait de charges financières supplémentaires. Pour les communes-centres le transfert serait à l'inverse facilité grâce au partage de charges que le transfert entraînerait.

En réalité, leur étude commune<sup>37</sup> a mis en évidence le constat contraire :

- Les communes-centre ont du mal à se défaire de la gestion de grands équipements ou manifestations culturelles. Le comportement des communes-centre traduit une volonté de ne pas perdre l'exclusivité des retombées symboliques et économiques que la compétence culturelle leur amène.
- Les communes périphériques en revanche ont admis la mutualisation des coûts. Cette prise de compétence permet une montée en gamme de la culture sur le territoire.

---

<sup>33</sup> Extrait de l'article *Le nouveau visage de l'intercommunalité culturelle*

<sup>34</sup> Extrait de l'étude *L'observatoire des politiques culturelles et l'AdCF mesurent l'engagement de l'intercommunalité culturelle*

<sup>35</sup> Collectivités territoriales qui décide du transfert des compétences vers les EPCI

<sup>36</sup> Informations tirées de la synthèse sur l'intercommunalité culturelle : un état des lieux p.5 « L'échelle intercommunale : un niveau d'action pertinent et légitime ? »

<sup>37</sup> Etude de 2008 de l'AdCF et de l'Observatoire des politiques culturelles

Le niveau communal ne permet pas de dégager des ressources suffisantes pour soutenir un certain nombre de projets, et les villes-centre sont de moins en moins à même d'assumer seules les charges de certains équipements culturels.

Aujourd'hui en 2015,  $\frac{3}{4}$  des EPCI se voient transférer la compétence culturelle.

D'autres part, certaines EPCI n'ayant pas la compétence culturelle, mettent en place un certain nombre d'actions à travers d'autres compétences. La culture peut également prendre place au sein d'une intercommunalité par un transfert de compétence sous la forme facultative autres que culturelle. Par exemple, à travers :

- Des actions de valorisation du patrimoine ;
- Des actions d'animation et de médiation culturelle, enseignement, création artistique<sup>38</sup>.

#### 2.6.2 Les objectifs de la prise de compétence pour les EPCI

Lorsque l'EPCI prend possession de la compétence culturelle, deux objectifs s'offrent à lui pour justifier la mise en place d'actions<sup>39</sup>. Ces actions doivent alimenter soit :

- Des finalités extrinsèques : économiques ou sociales
- Des finalités intrinsèques : démocratisation culturelle

Les deux objectifs sont souvent associés mais dans la majeure partie des cas, les finalités extrinsèques l'emportent.

---

<sup>38</sup> Réf : Dossier spécial « Culture et Intercommunalité » mis en ligne par l'AdCF, *Les actions des communautés dans le domaine de la culture*

<sup>39</sup> Étude de 2008 « La compétence culturelle au sein des EPCI »



La démocratisation culturelle est une notion<sup>40</sup> qui fait référence à trois objectifs sous-jacents :

- La fidélisation des publics
- L'élargissement des publics (sans modifier la structure sociale des publics)
- La diversification (en modifiant la structure sociale des publics)

L'éducation artistique est considérée comme un « vecteur primordial de la démocratisation culturelle {...} L'éducation artistique est un axe fort de l'action culturelle qui se décline, certes, dans les établissements spécialisés d'enseignement artistique, mais aussi au sein de structures diverses (scolaires, sociales...) qui impliquent de nombreux partenariats avec la société civile (enseignants, associations, professionnels de la petite enfance et de la santé, artistes...) ».

L'action culturelle est l'un des moteurs de développement territorial en milieu rural.

De plus en plus, l'action culturelle est utilisée de manière transversale<sup>41</sup> par les acteurs publics et non plus par disciplines artistiques. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- Les acteurs publics élaborent leurs projets de territoire à partir de la compétence culturelle. La culture se retrouve associée au développement territorial des EPCI
- Les acteurs publics sont contraints d'exercer la compétence culturelle en lien avec une autre compétence choisie par les politiques (jeunesse, tourisme...). Le contexte territorial incite les EPCI à mutualiser les services et les compétences.

Cependant il faut veiller à ce que la culture ne soit pas utilisée comme un simple outil de développement territorial :

- Démographique (accueil de nouvelles populations)
- Social (cadre de vie)
- Économique (tourisme)

Les élus communautaires ne doivent pas tomber dans l'instrumentalisation de la culture.

La culture n'est pas une recette miracle et ne doit pas être systématique. La culture ne doit pas devenir « couvert de dynamisme territorial, un levier banalisé de développement »<sup>42</sup>. La

---

<sup>40</sup> Alain Lefebvre et Mariette Sibertin-Blanc ont défini la démocratisation de la culture dans leur ouvrage « Guide des politiques culturelles des petites villes ».

<sup>41</sup> « Intercommunalité : le temps de la culture » par Emmanuel Wallon, Philippe Teillet, Julien Préau.

<sup>42</sup> Dossier sur « L'émergence de la culture au sein du Pays d'Aurillac », définition de l'action culturelle.

vie culturelle nécessite des prises de risques pour ne pas oublier les finalités intrinsèques de cette compétence.

C'est dans ce contexte que la prise en charge de la compétence culturelle par un professionnel de la culture est indispensable :

- Le chargé de développement culturel, sensible à la démocratisation de la culture, va tenir compte de ces finalités à travers les actions culturelles.
- En revanche, un chargé de mission de développement territorial qui s'occupe entre autres de la compétence culturelle (fréquent en milieu rural) n'a pas forcément cet enjeu en tête. Le territoire risque de tomber alors dans l'instrumentalisation culturelle.

De manière récurrente, la compétence culturelle est décernée, au sein des EPCI, à des élus communautaires et des agents de développement qui n'avaient aucun passé dans la gestion des actions culturelles. Dans les territoires ruraux, cette pratique est d'autant plus marquée car les chargés de missions, faute de moyens financiers suffisants, sont « multi-casquettes » et sont chargés de travailler jusqu'à 5 compétences. Il est rare de voir au sein d'un EPCI, un chargé de mission dédié uniquement à la compétence culturelle.

Le développement de la compétence culturelle dans une intercommunalité doit répondre à 4 objectifs :

- Une meilleure cohérence entre l'organisation de l'offre culturelle, les modalités de son fonctionnement et les pratiques des habitants
- Une mutualisation des charges et des ressources pour garantir la qualité et l'attractivité des fonctions culturelles
- Une stratégie culturelle territoriale et des dispositifs d'accompagnement favorisés
- Une meilleure répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité et le renforcement de l'éducation artistique et des parcours culturels.

### 2.6.3 Les actions culturelles menées par les intercommunalités

Lorsque la compétence culturelle est travaillée à l'échelle intercommunale, 3 domaines d'intervention sont développés en priorité : l'enseignement artistique, la lecture publique et le spectacle vivant<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> Dossier spécial « Culture et intercommunalités » de l'AdCF, *Etat des Lieux et Perspectives de la prise de compétence culture par les intercommunalités*

Les 2 premiers champs correspondent aux actions culturelles de proximité et s'inscrivent souvent dans un objectif de l'action en faveur des enfants de la jeunesse.

Le troisième champ est plus large, il se matérialise à travers des actions plus ou moins pérennes : programme culturel d'un équipement, organisation d'un festival, aide à la création artistique.

#### 2.6.4 Des actions difficiles à valoriser auprès des élus et de la population

Bien que l'action culturelle soit prise en compte comme facteur du développement territorial, elle reste difficilement mesurable<sup>44</sup>. Ce manque de lisibilité sur les résultats de l'action culturelle est un facteur de frustrations chez certains élus. Dans un contexte territorial qui cherche à faire des économies, la culture pourrait être délaissée au détriment d'autres secteurs.

#### 2.6.5 Les EPCI du Pays d'Aurillac, des territoires inégaux face à la culture (résultats mission)

##### 2.6.5.1 La CABA : gestionnaire d'équipements culturels emblématiques du territoire

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a été créée en 1999, elle succède à un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) puis un district du Bassin d'Aurillac de 1990.

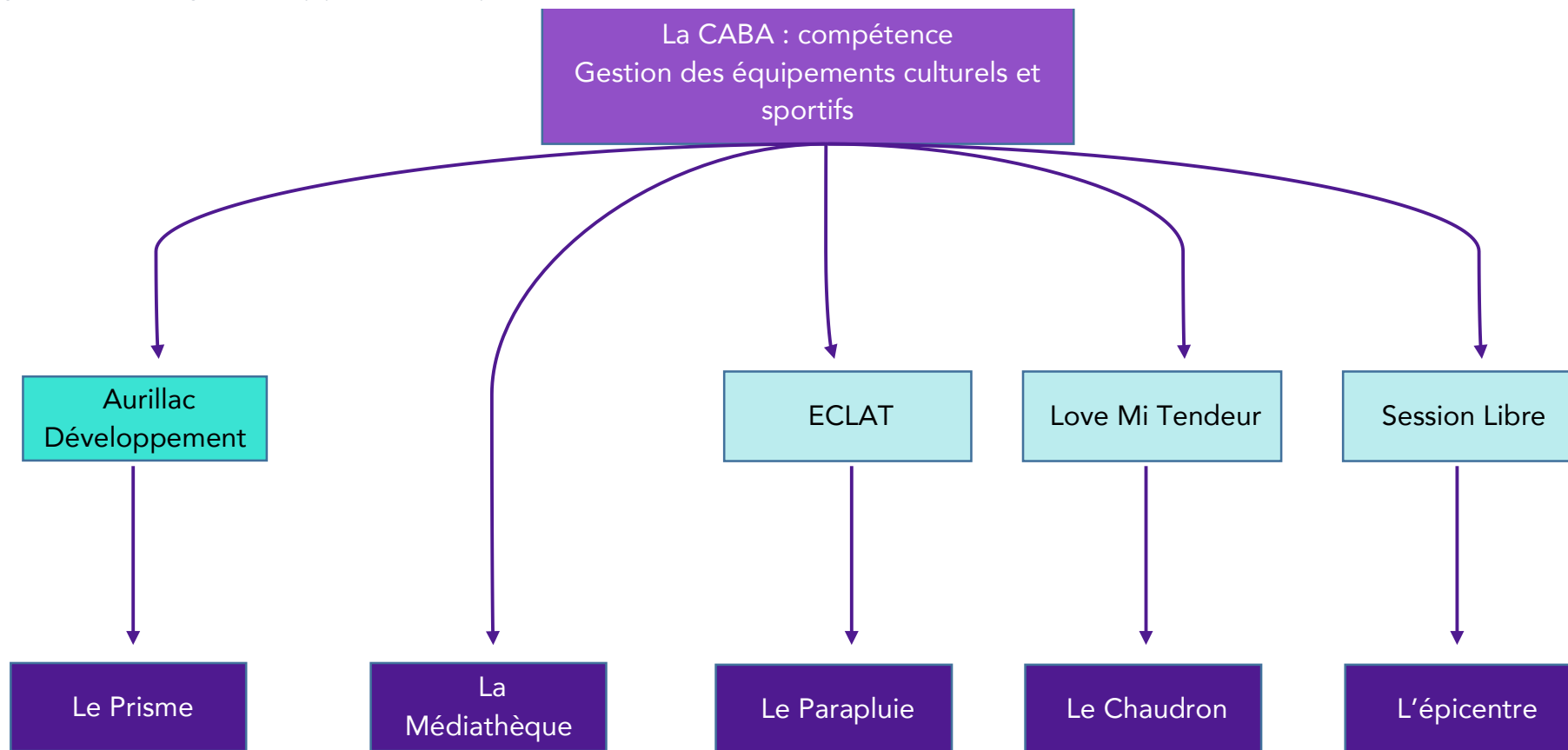
Elle est composée de 25 communes, la dernière en date qui s'est rattachée à la CABA est Carlat, l'ancien chef-lieu du territoire du Carladès.

Au niveau culturelle, la CABA a pris la compétence optionnelle « équipements sportifs et culturels ». Elle ne présente pas de politique ou d'action culturelle en dehors de la gestion de nombreux équipements culturels, (voir schéma suivant) :



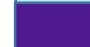
---

<sup>44</sup> Etudes réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles et de l'AdCF qui mesurent l'engagement de l'intercommunalité culturelle

Figure 8 : Schéma de la gestion des équipements culturels par la CABA



Légende :

-  : Syndicat d'Équipement Mixte
-  : Associations gestionnaires d'un équipement
-  : Noms des équipements

À travers ce schéma, la CABA a délégué en grande partie la gestion des équipements culturels à des associations ou syndicat d'équipement mixte. Seule, la médiathèque intercommunale reste gérée par les services de la CABA.

C'est donc à travers les associations, Eclat, Session Libre et Love Mi Tendeur que les habitants se voient proposer des actions culturelles.

Focus sur « Aurillac Développement » :

Société d'Economie Mixte spécialisée dans l'organisation de foires, salons professionnels et congrès.

C'est le gestionnaire de l'Équipement du Prisme, du centre de congrès d'Aurillac, de l'espace des Carmes et l'organisateur du salon de l'habitat ou des Européennes du Goût.

Concernant la gestion du Prisme, l'un des équipements culturels emblématiques du Pays d'Aurillac, la programmation proposée ne satisfait pas ou peu les critères de développement culturel exercés sur l'ensemble du territoire et encouragés par une partie des acteurs culturels du territoire.

L'équipement accueille les artistes reconnus au niveau national, susceptibles de faire le plus grand nombre d'entrées. La programmation se fait sur des objectifs de rentabilité et laisse peu de place à la découverte de nouvelles pratiques artistiques et de démocratisation de la culture.

Même si la CABA ne propose pas ses propres actions culturelles, elle participe à des événements culturels ponctuels, incontournables. Elle soutient financièrement le festival de théâtre de rue d'Aurillac.

Les actions mises en place par les différents équipements intercommunaux sont complétées par l'action culturelle de la mairie d'Aurillac<sup>45</sup> et les acteurs privés (La manufacture<sup>46</sup>).

#### *2.6.5.2 Les communautés de communes de Cère et Goul et Cère et Rance : des territoires de projets fortement impliqués dans le développement culturel*

##### *2.6.5.2.1 La prise de compétence culturelle et l'implication politique qui entraîne un fort développement de l'action culturelle*

La communauté de communes de "Cère et Goul" et la communauté de commune de "Cère et Rance" sont 2 EPCI aux caractéristiques géographiques bien distinctes<sup>47</sup>. Cependant, concernant la compétence culturelle, ces territoires semblent avoir adopté la même stratégie.

---

<sup>45</sup> Ref équipements présentés lors de la partie 2.1.3. destinée aux communes en tant qu'acteurs culturels.

<sup>46</sup> Ecole privée de danse situé au centre-ville d'Aurillac, sur une ancienne friche industrielle, entreprise de parapluie.

<sup>47</sup> Annexe 4 : les fiches de chaque EPCI, Caractéristiques géographiques.

#### 2.6.5.2.2 L'action culturelle au sein des compétences communautaires revendiquées par les élus

Pour rappel, la compétence culturelle peut être une compétence optionnelle ou obligatoire. Or, la communauté de communes de Cère et Rance met en évidence la compétence culturelle au sein de ces compétences obligatoires ce qui renforce la légitimité du développement culturel sur le territoire.

La communauté de communes de Cère et Goul, elle, revendique la culture dans les compétences optionnelles "Actions en faveur des secteurs socio-culturels et sportifs". Cette appellation nous confirme l'importance de la compétence culturelle au sein du projet de territoire de l'EPCI.

Ces différents indicateurs, le positionnement de la culture au sein des compétences communautaires, l'implication politique, les moyens humains et financiers permettent de mettre en évidence que les EPCI considèrent la compétence culturelle comme un élément essentiel à la construction d'un projet de territoire.

#### 2.6.5.2.3 Des élus sensibles au développement culturel...

C'est à partir d'une volonté politique forte que les EPCI se sont vu transférer la culture à l'échelle intercommunale pour "démocratiser la culture et le développement culturel".

Au cours de mon stage, j'ai pu m'entretenir avec l'un des acteurs politiques clés de l'EPCI de Cère et Rance : Christian Montin. L' élu a partagé sa vision de la culture et s'est justifié sur le développement de la compétence culturelle au sein de son EPCI.

### Portrait d'un élu sensible au développement culturel de son territoire.

Christian Montin est instituteur à la retraite, maire de la commune de Marcolès et président de la communauté de communes Cère et Rance en Châtaigneraie.

Il définit la culture de la manière suivante, "Ce sont toutes les activités qui existent en dehors des activités primaires. Tout ce qui est en complément des simples fonctions de base. La culture améliore la qualité de vie, favorise les liens sociaux et alimente la vie associative. C'est un élément d'attractivité du territoire."

Sa commune est très impliquée dans la culture, elle s'est dotée d'un comité d'animation qui porte les festivités fortes du territoire comme le festival « Lez'arts de la rue » ou encore « Les nuits de Marcolès ». Ces manifestations sont connues par tous les habitants Pays d'Aurillac.

Aussi, à la création de l'intercommunalité, l'élu conscient du retard de son territoire au niveau de l'enseignement artistique, a vu un moyen de proposer une offre culturelle pour son territoire en prenant la compétence culturelle.

La communauté de communes de Cère et Rance est le premier EPCI à avoir pris la compétence culturelle. En 2004, la culture est développée de manière transversale, elle fait partie intégrante du projet de territoire de l'EPCI.

La communauté de Cère et Goul, n'a pris la compétence qu'en 2007, cependant, dès 2004, des actions culturelles étaient déjà en place.

#### 2.6.5.2.4 ...qui accompagnent la culture de moyens financiers et humains conséquents

Cette forte implication culturelle s'est accompagnée de moyens financiers et humains important et de qualité.

EPCI	Moyen Humain	Moyens financiers (indicatif)
<b>Cère et Rance</b>	Pauline Piganiol, chargée de développement culturel, seule agent de développement culturel du territoire. Son temps de travail est entièrement destinée à la compétence culturelle	150 000€
<b>Cère et Goul</b>	Adeline Clergue, chargé de mission culture, personne sensible à la question culturelle qui s'est formée et spécialisée au cours des années d'exercice. Aujourd'hui un deuxième chargé de mission intervient sur les dossiers culturels, Alexis Aubert, en poste depuis 2014. (D'abord remplacement de congé maladie, puis intégration de l'équipe suite à une réorganisation des services intercommunaux)	180 000€

La création d'un poste spécifique pour le développement de la compétence culturelle et l'embauche de professionnels culturels qualifiés traduisent une forte implication politique des élus communautaires.

Bien que, dans un premier temps les élus communautaires avaient dédié à la compétence culturelle un agent de développement culturel à temps plein, la communauté de Cère et Goul a dû réorganiser ses services faute de moyen financier. Ainsi la culture n'est plus traitée seule mais avec les dossiers jeunesse et vie associative.

Pour les agents de développement, cette réorganisation n'est pas dénuée de sens puisque la compétence culturelle est en grande partie tournée vers le jeune public et le public scolaire. Pour Alexis Aubert "c'est une réorganisation cohérente".

#### 2.6.5.2.5 La politique culturelle des EPCI centrée autour de trois thématiques

Trois axes de travail se dessinent pour renforcer le développement culturel et la démocratisation de la culture :

- L'enseignement culturel qui se traduit souvent par des interventions auprès de la jeunesse
- La diffusion et l'aide à la diffusion de spectacles vivants à travers des saisons culturelles
- Le soutien aux associations de manière technique et/ou financière

#### L'enseignement artistique :

Cette action semble être le meilleur moyen de démocratiser la culture pour les élus.

En effet, au regard des premières missions mises en place par les élus communautaires, le renforcement et le développement de l'enseignement culturel est le 1er objectif des élus.



EPCI	Premier objectif	Action
Cère et Rance	Pour Christian Montin, "Offrir des pratiques musicales aux jeunes du territoire, {...} il y avait des carences sur le territoire surtout au niveau musical" En 2000, la seule offre proposée à la population du pays d'Aurillac était le conservatoire de musique et danse d'Aurillac. L'entrée est limitée et réservée à un certain milieu social.	Ateliers musicaux
Cère et Goul	Pour Adeline Clergue, "Développement de l'enseignement de la musique et mise en place d'intervention de musique en temps scolaire"	Reprise de l'école de musique du territoire à l'échelle intercommunale

#### Ateliers musicaux de l'intercommunalité de Cère et Rance :

La population est véritablement demandeuse de ces ateliers. C'est un véritable succès pour la communauté de communes. On compte entre 150 et 180 jeunes inscrits aux ateliers par an. Une partie des jeunes participants viennent des territoires limitrophes. Ces ateliers ont une notoriété importante sur l'ensemble du Pays d'Aurillac. Pour les territoires, c'est une action exemplaire à généraliser sur l'ensemble des territoires ruraux. D'une part pour offrir un enseignement à l'ensemble de la population et également soulager le conservatoire de musique et danse d'Aurillac qui était jusqu'au début des années 2000 la seule offre d'enseignement artistique au Pays d'Aurillac.

Aujourd'hui les ateliers musicaux sont encadrés par 4 intervenants et professeurs dont 2 sont présents tout au long de l'année et 2 interviennent de manière ponctuelle.

Il existe plusieurs types d'ateliers (par niveaux, par groupes de musiques et par groupes multi-instruments) et un atelier d'éveil musical.

#### L'école de musique intercommunale de Cère et Goul :

Cette école est devenue intercommunale en 2007, au moment où cette dernière avait de plus en plus de difficulté à se maintenir, faute de moyen et d'attractivité.

Ce changement d'échelle a permis à l'école de se redresser et de se développer (une section danse a été montée).

Aujourd'hui, l'école regroupe 8 professeurs répartis en plusieurs classes :

L'éveil musical (en temps scolaire et individuel) ;

La musique avec différents groupes de niveaux, différents types de musique (classique, actuelle...) et différents types de pratiques (individuelles ou collectives) ;

La danse avec des classes initiations, de différents niveaux, des cours de formation musicale danseur.

Dans un premier temps, l'enseignement artistique du territoire est orienté essentiellement vers la pratique musicale.

La communauté de communes de Cère et Goul a mis en place au cours du temps des enseignements artistiques plus diversifiés auprès de sa jeune population.

La communauté de communes de Cère et Rance s'est quant à elle limitée au développement des pratiques musicales au niveau de l'enseignement.

Tableau 7 : Action du développement de l'enseignement artistique sur la CC de Cère et Goul

<b>Diffusion de spectacle en temps scolaire</b>	initiation à différents arts musique, danse, théâtre, arts plastiques, contes, livres
<b>Eveil à la musique et à la danse</b>	initiation et pratique danse et musique
<b>Intervention de professeurs de danse à l'EMDIC</b>	initiation et pratique de la danse
<b>Ateliers d'art scénique au collège</b>	initiation et pratique au théâtre
<b>Rencontres et ateliers de pratiques artistiques dans le cadre de la résidence d'une compagnie: rencontre entre artistes et scolaires</b>	Connaissance des arts scéniques, rencontres et échanges avec des artistes, ses oeuvres. (en fonction de l'artiste)
<b>Pratique d'une activité culturelle pour le spectateur, spectacle au Théâtre d'Aurillac</b>	découverte et connaissance théâtre
<b>Découverte du patrimoine naturel à travers des représentations artistiques</b>	initiation aux spectacles vivants et patrimoine naturels
<b>Intervention de Session Libre</b>	initiation aux cultures urbaines
<b>Soutien à la Ferme de Trielle pour la bourse annuelle aux classes culturelles</b>	pratique artistique

Réalisation : JB, Pays d'Aurillac

Bien qu'il y ait peu de lieu d'enseignement pour les arts comme la danse, le théâtre, les arts plastiques, le conte, l'intercommunalité propose un large choix de diffusion de spectacles vivants.

Le second axe de travail pour le développement de la culture à l'échelle communautaire est la diffusion de spectacles vivants.

C'est une action qui peut venir en complément de l'enseignement artistique, avec la découverte d'une pratique artistique à travers une représentation ou la rencontre d'un artiste.

Plusieurs représentations sont organisées pour la diffusion artistique au sein des EPCI :

Cère et Rance	Cère et Goul
Mises en place de la saison culturelle sur la période septembre-juin. 10 spectacles sont organisés en moyenne. La plupart des représentations sont à destination d'un public familial et scolaire.	Mises en place d'une saison culturelle en 2 actes nommée "Les rencontres culturelles" 8 spectacles organisés par acte en moyennent.
Accueil des préalables du festival de rue d'Aurillac", accueil de 2 spectacles	Accueil des préalables du "festival de rue d'Aurillac", accueil de 2 spectacles
Accueil d'une partie de la programmation du festival des Rapatonades	Accueil d'une partie de la programmation du festival des Rapatonades
Accueil de compagnies en résidences	Mise en avant tout a long de l'année de divers événements concernant le patrimoine immatériel l'occitan
Accueil d'une partie de la programmation d'Hibernarock	Accueil des préalables du "festival de Session Libre", plusieurs entrées thématiques sportives, musicale, danse, arts plastiques...
	Soutien d'une artiste professionnelle du territoire : Nadège Prugnard et sa compagnie.
	Accueil d'une partie de la programmation d'Hibernarock
	Représentation culturelle hors les murs "le spectacle vient à la rencontre du public".

La diffusion de spectacles vivants repose également sur la mobilisation d'outils de médiation, pour faire connaître les spectacles proposés.

Bien que ce soit les EPCI les plus développées sur le territoire, les méthodes de médiation semblent insuffisantes pour l'ensemble des agents culturels de développement.

Certains insistent sur le manque de temps mobilisable pour ce travail, d'autres le manque de contact avec les partenaires de diffusion, les journaux locaux.

Adeline Clergue, chargée de mission de Cère et Goul : "Avant, à chaque fois qu'un événement était organisé, je prenais contact au minimum trois fois avec des associations locales pour les impliquer dans l'événement. Ainsi, on pouvait utiliser ces associations comme "base de spectateurs". Le meilleur moyen de faire venir les habitants aux spectacles, c'est de les impliquer et de les faire participer aux événements {...} aujourd'hui on a de moins en moins de temps à consacrer à la médiation, cela devient problématique pour certains spectacles".

Des actions d'aides à la diffusion de spectacles sont également mises en place au sein des EPCI:

- Le livret pédagogique mis à disposition des enseignants a été réalisé et diffusé sur le territoire. Ce livret présente 5 équipements culturels emblématiques du territoire, souvent diffuseurs de spectacles vivants.
- Le transport à 1€ pour les scolaires qui permet de faciliter les déplacements des classes vers les événements culturels intercommunaux. Les centres de loisirs ont également accès à cet avantage pour certains EPCI.

Le troisième axe de travail est le soutien aux associations porteuses d'événements culturels sur le territoire :

Sur ce point encore les élus des 2 EPCI se rejoignent. En plus, de soutenir financièrement les associations culturelles, une banque de matériel est mise à disposition dans chaque territoire. Cette action est plébiscitée par les élus et les associations.

Cère et Rance	Cère et Goul
6 chapiteaux (tentes sans sol) Matériel d'éclairage matériel musicaux (fait appel à AG MUSIC)	structures métalliques et portes structures pour habiller les espaces de diffusion

Quelle que soit l'action développée, les EPCI ont mis en place des partenariats avec différentes structures en fonction des actions ou événements développés.

Au regard des différentes actions mises en place par les EPCI, de plus en plus d'actions transversales <sup>48</sup>se développent.

Un exemple, la mise en place de spectacle vivant hors les murs de la Communauté de communes de Cère et Goul. 3 objectifs sont atteints :

- L'enseignement artistique avec la découverte d'un nouvel art ;
- La diffusion artistique de professionnel culturel ;
- La mise en valeur d'espace naturel à travers une représentation artistique

En plus de répondre à de multiples enjeux liés à la politique culturelle, l'action permet de mettre en évidence les paysages naturels emblématiques du territoire. La culture se met au service du patrimoine naturel.

<sup>48</sup> Réf à l'intercommunalité, un territoire stratégique pour le développement culturel local

Second exemple, l'arrivée sur le territoire d'une compagnie en résidence, 3 objectifs sont atteints :

- La rencontre et l'apprentissage d'un art spécifique par la mise en place d'un atelier conduit par l'artiste ou le groupe d'artiste. Intervention auprès de la population
- L'aide à la diffusion d'un spectacle et diffusion d'un spectacle pour les habitants du territoire.
- La démocratisation de la culture.

### 2.6.5.3 *Le Pays de Maurs et Montsalvy, des EPCI qui s'approprient progressivement la compétence culturelle*

#### 2.6.5.3.1 *La prise de compétence culturelle*

C'est en 2008 que la compétence culturelle est transférée à l'échelon intercommunal du Pays de Maurs et de Montsalvy dans « le but de participer à la qualité de vie des habitants et à renforcer l'attractivité du territoire ».

Les deux territoires étant limitrophes avec l'EPCI de Cère et Rance, ils observent de près le développement culturel de ce dernier. Pour les agents de développement, « Cère et Rance » est l'exemple à suivre pour le développement de l'action culturelle.

Cependant, les élus n'accompagnent pas la prise de compétence avec la même intensité. Au niveau technique, les professionnels en charge de la culture à l'échelle intercommunale ne sont pas spécialisés dans ce domaine d'intervention : Ce sont des chargés de développement territorial qui travaillent sur le développement de plusieurs compétences :

<b>Compétences de la chargée de missions du Pays de Maurs (Marjorie Noblanc)</b>	<b>Compétences de la chargée de mission du Pays de Montsalvy (Marie-Gaëlle Cazes)</b>
« Economie et accueil de nouveaux arrivants Transport scolaire et TAD Communication et Presse <b>Culture</b> Tourisme »	« Accueil d'actifs sur le territoire Transport scolaire Communication institutionnelle <b>Saison Culturelle</b> »

Leur temps de travail consacré à la culture varie selon les périodes (plus importante à l'approche d'une grande manifestation). Au cours de l'année l'agent consacre en moyenne, 20% de son temps de travail à la culture. Ainsi, faute de temps, les agents de développement prennent sur leur temps personnel pour la recherche de spectacles.

Le budget alloué à la culture est aussi plus limité. A titre indicatif, les montants s'élèvent à 18000€ pour le Pays de Montsalvy et 30000 € pour le Pays de Maurs. Ce budget permet de mettre en place 2 actions culturelles :

- Une saison culturelle de septembre à juin d'une dizaine de date
- Un soutien financier aux associations culturelles

#### 2.6.5.3.2 Les actions mises en place par les EPCI

Pays de Maurs	Pays de Montsalvy
Spectacles à destination du jeune public Irriguer l'ensemble du territoire	Favoriser la diffusion du spectacle vivant tout en proposant un programme diversifié

Au regard des événements proposés au sein des saisons culturelles, les réseaux de partenaires ressortent de manière indispensable. Grâce aux réseaux, les EPCI viennent alimenter leur proposition de spectacle vivant en accueillant sur le territoire une partie du Festival Hibernarock et des Rapatonades<sup>49</sup>.

#### 2.6.5.4 *Entre 2 lacs, une jeune intercommunalité sans compétence culturelle*

La communauté de communes d'« Entre 2 lacs » a été créée en 2006 à la suite de la dissolution de la communauté de communes Haute Châtaigneraie et du SIVOM de Laroquebrou. C'est le plus récent EPCI du Pays d'Aurillac. C'est également l'EPCI le plus petit en terme d'habitants, avec seulement 3125 habitants.

Cet EPCI est le seul à ne pas avoir pris la compétence culturelle : « Nous n'avons pas la compétence culturelle, nous avons préféré prendre la compétence « jeunesse » qui était en grande difficulté puisque sur le territoire nous n'avions plus de centre de loisirs » a relaté Christine Vigny, Conseillère Communautaire qui siège au Conseil Culturel de Territoire. Ainsi, la communauté de communes n'a pas de professionnels culturels au sein de ces services.

Sur ce territoire à l'échelle intercommunale aucune action n'est donc développée au titre de la culture. Toutefois, par le biais de la compétence « jeunesse », une fois par an,

---

<sup>49</sup> Festivals qui s'élaborent à l'échelle départementale. Les événements sont répartis sur tout le territoire. La mise en place de ces festivals se font au sein des réseaux d'acteurs « Scène en Partage ».

l'intercommunalité met en place un spectacle vivant à destination de tous les groupes scolaires de l'EPCI.

Le territoire appartenant au Pays d'Aurillac, il siège au Conseil Culturel de Territoire. Par cette entrée, la communauté de communes bénéficie du transport à 1 €, du livret pédagogique à destination des enseignants, de l'accueil de l'exposition « Eclat » (autour du Théâtre de Rue) et de l'accueil de compagnies en résidence.

A travers le réseau « Scène en partage », le territoire participe au festival « Hibernarock » également.

Le territoire s'appuie sur ces partenariats pour présenter à la population des actions culturelles.

D'autre part, le second atout du territoire est la forte présence d'action communale et associative. Cependant, l'action communale est essentiellement portée par le centre bourg de l'EPCI, Laroquebrou. C'est la seule commune à développer des actions culturelles. Les volontés politiques communales soutiennent également 3 associations indispensables à l'animation culturelle du territoire « La Mangona », « Le Boogie-Woogie » et « Laroquaille ».

Les événements culturels de Laroquebrou :

- la Mangoune, fête du cochon, organisée par l'association la Mangona
- Laroquapattes et Laroque' en scène organisé par Laroquaille.
- Les réunions « Parlons projet à Laroquebrou » autour de réflexions collectives sur le patrimoine ou la thématique choisie
- Les expositions au château
- La fête médiévale
- Le festival de Boogie-woogie organisé par l'association Boogie-Woogie
- Le festival Swing Août
- La foire au Livre
- La gestion de la bibliothèque

Cependant, la compétence à l'échelle intercommunale renvoie à certaines limites :

- le manque d'harmonisation et de mutualisation avec les communes périphériques ;
- le manque d'ingénierie territoriale ;
- le manque de coordination avec le reste du territoire ;
- le manque de lisibilité.

Par exemple, Larock'en scène est à l'origine une idée intéressante pour le développement et la diffusion de pratique musicale actuelle, mais, cet événement vient concurrencer une autre manifestation « la fête de fin d'année du Chaudron » qui est organisée à Aurillac.

N'ayant pas la compétence culturelle et donc pas d'agent culturel qualifié, les actions culturelles via les réseaux d'acteurs intercommunautaires sont plus difficiles également à mettre en place.

En effet, via le CCT, le territoire a été aidé pour accueillir une compagnie en résidence. Le territoire a accepté sans connaître les conditions d'accueil en amont.

Le territoire ne pensait pas avoir à rémunérer la compagnie, elle n'avait pas prévu de budget.

La dernière difficulté relevée par les acteurs du territoire était la difficulté de faire venir la population locale aux événements culturels. La plupart des spectateurs viennent d'Aurillac pour les événements ponctuels.

Pour le festival international de Boogie-Woogie, le public est très diversifié mais attire très peu la population locale.

C'est pourquoi, afin de capter la population locale, l'association du Boogie-Woogie a pour projet de faire une exposition sur la thématique du Boogie-Woogie dans les territoire et EPCI de proximité.



### 2.6.5.5 Bilan culturel des EPCI du Pays d'Aurillac

Les éléments qui ressortent de l'action culturelle sur l'ensemble du territoire :

<p><b>- Une implication politique forte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des associations culturelles porteuses de politiques culturelles indispensables pour le territoire</b></li> <li>- <b>Des réseaux d'acteurs aux services des acteurs culturels mais aussi porteurs d'action culturelle</b></li> <li>- <b>Des financements croisés indispensables au maintien des actions culturelles du territoire : attention particulière portée sur l'avenir des entités régionales, départementales et de l'ADEPA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une saison estivale très dynamique à conserver</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Des EPCI qui montent en puissance et qui ont besoin de se professionnaliser au niveau culturel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des équipements culturels inégalement répartis</b></li> <li>- <b>Des identités culturelles qui se développent et s'étoffent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un territoire qui regarde vers l'extérieur</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Des axes de travail à l'échelle intercommunale cohérents :</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Actions tournées vers l'enseignement artistique et la jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développement et découverte du spectacle vivant</b></li> <li>- <b>Accompagnement de la professionnalisation des acteurs</b></li> </ul> </li> </ul>
--

### 2.6.6 Synthèse du rôle des acteurs culturels au Pays d'Aurillac

Tableau récapitulatif des acteurs culturels du Pays d'Aurillac

<b>Acteurs culturels</b>	<b>Rôles</b>
<b>Etat</b>	Peu présent sur le territoire, uniquement via la DRAC Soutien financier ciblé sur des actions précises
<b>Région</b>	Partenaires : ADEPA Soutien technique : Pays (CCT), Associations (Ferme de Trielle), EPCI
<b>Département</b>	Partenaire : EPCI et Associations Porteur d'actions et de politique culturelles Gestion d'équipement culturel Réseau d'Acteurs : « Scène en Partage »
<b>ADEPA</b>	Partenaire : Région, EPCI, Associations Soutien technique : EPCI et Associations (acteurs culturels locaux) Réseau d'acteurs : Espace d'échanges pour les partenaires de l'ADEPA et mise en place d'action incluant les acteurs culturels locaux
<b>EPCI/Communes</b>	Porteurs d'actions et de politique culturelles Soutien financier aux associations locales Apport financier à l'ADEPA
<b>Associations</b>	Partenaires : ADEPA, EPCI et communes Soutien technique : spécifique aux associations accompagnatrices des associations et EPCI.

Le schéma des acteurs culturels du territoire met en évidence l'enchevêtrement de compétences. Tous les acteurs ont la possibilité de prendre la compétence culturelle et de mettre en place sa propre politique culturelle.

Pour développer la culture sur l'ensemble du Pays d'Aurillac, les acteurs culturels locaux ont la nécessité de se coordonner. C'est pourquoi le territoire se compose de deux réseaux d'acteurs :

- L'un à l'échelle départementale, « Scène en Partage »
- L'autre à l'échelle du Pays d'Aurillac, « Conseil Culturel de Territoire ».

Le développement culturel de ce territoire repose sur un réseau d'acteurs dense mais fragile propre aux territoires ruraux.

### 3 Perspective d'avenir de la compétence culturelle au Pays d'Aurillac

#### 3.1 Une compétence culturelle soumise à peu de législation :

Le Pays d'Aurillac est un territoire où de nombreux acteurs culturels se côtoient. Cet enchevêtrement d'acteurs culturels est en partie dû à une législation concernant la compétence culturelle peu contraignante.

Les lois de décentralisation n'ont pas défini de bloc de compétence pour la culture. La décentralisation culturelle s'est faite sans loi, de manière libérale.

La première loi de décentralisation de 1982, la loi ATR<sup>50</sup>, la loi Chevènement<sup>51</sup> ne s'étendent pas sur la compétence culturelle. La culture est un secteur secondaire pour les communautés. Les regroupements de communes se font dans un premier temps à travers les compétences liées à l'aménagement de l'espace, le développement économique, le logement, la politique de la ville.

La loi NOTRe est plus prolixe envers la compétence culturelle, elle rappelle le rôle des pouvoirs publics qui ont la mission de garantir aux populations leur liberté d'expressions culturelles et artistiques. La responsabilité en matière culturelle est exercée par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la

---

<sup>50</sup> loi relative à l'Administration Territoriale de la République de 1992

<sup>51</sup> loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale 1999

promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

La culture fait donc partie des compétences partagées entre les différentes collectivités comme le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire. Une place à la culture était également définie par les Conférences Territoriales de l'Action Publique (qui n'existent plus aujourd'hui).

La culture est une compétence partagée, toutes les collectivités et l'Etat ont la possibilité d'initier, conseiller, alimenter l'action culturelle. Le laxisme de la loi pour la compétence culturelle s'accompagne de financements croisés de plus en plus courants. Les financements croisés permettent de produire des événements culturels mais c'est un système de financement qui reste fragile. Au moindre retrait de l'un des partenaires ou une simple diminution de leur contribution, l'événement financé est fragilisé et sa survie dépend de la compensation de la perte de financement. C'est Emmanuel Wallon qui utilise l'expression « effet mikado » pour qualifier ce phénomène « En se retirant ou simplement en diminuant leur contribution, ceux-ci ont provoqué un effet mikado, du nom de ce jeu d'adresse où le retrait de l'aiguille remue tout le fagot ».<sup>52</sup>

Pour développer la compétence culturelle, le partenariat entre les acteurs est indispensable. Tous les acteurs institutionnels du territoire ont un rôle à ne pas négliger.

Or, depuis 2014, le système administratif français est en pleine réorganisation territoriale, l'ensemble des acteurs culturels du territoire est concerné.

### 3.2 Un système d'acteurs publics culturels chamboulé par les réformes territoriales :

#### 3.2.1 L'incertitude régionale

Le premier acteur à être fortement impacté par les réformes territoriales est la région.

Dans le but d'accompagner la montée en puissance prévue par la loi MATPAM<sup>53</sup>, et de mutualiser les ressources humaines et financières, le 16 janvier 2015, la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral est promulguée.

Cette loi annonce la mise en place d'un redécoupage régional, la France passe de 22 régions à 13 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

---

<sup>52</sup> Extrait tiré de la revue Nectart du deuxième semestre de 2015.

<sup>53</sup> Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Cette réorganisation s'est soldée pour la région Auvergne par une fusion avec la région Rhône-Alpes (économiquement plus riche et plus dynamique) Elle s'accompagne d'un changement de couleur politique aux dernières élections régionales.

Couleur politique avant la réforme	Couleur politique après la réforme
Région Auvergne aux élections 2010 : PS avec René Souchon	Région Auvergne-Rhône-Alpes aux élections 2015 : Parti Républicain avec Laurent Wauquier
Région Rhône-Alpes aux élections 2010 : PS avec Jean-Jack Queyranne	

Pour rappel : c'est la région Auvergne qui contractualise le plus fortement avec les territoires de projet à travers les contrats « Auvergne+ ». Jusqu'à présent le Pays était reconnu comme une structure nécessaire par la région. C'était un espace de premier contact avec les acteurs locaux.

Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la nouvelle politique régionale ne semble pas reconnaître les Pays comme une « structure relais » pour la région. Les premiers communiqués régionaux confirment cette tendance<sup>54</sup>. Il faut s'attendre à la disparition programmée de cette structure intermédiaire en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Laurent Wauquier, l'a confirmé à plusieurs reprises il veut dialoguer avec les citoyens de manière la plus directe possible.

À travers ce scénario, un acteur semble pouvoir remplir le rôle des territoires de projets : les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

---

<sup>54</sup> Le président de région a annoncé une baisse du budget destiné aux territoires de projet de moitié puis en totalité sur les 2 prochaines années.

Le Pays d'Aurillac a-t-il encore un avenir ?

La majorité des contrats signés en cours par le Pays sont régionaux :

-Contrat Local de Santé

-Contrat « Auvergne + » 3<sup>ème</sup> génération.

Les missions réalisées par le Pays dépendent fortement des nouvelles orientations régionales. Si la région décide de couper les crédits pour les Pays, leur légitimité est fortement remise en cause.

Toutefois, tous les crédits ne peuvent pas être touchés dans un premier temps : le programme LEADER par exemple ne pourra être révisé qu'en 2020. Le Pays devra maintenir une partie de ces missions jusqu'à la fin de la durée des contrats.

La seconde solution pour maintenir la structure Pays provient des élus communautaires qui siègent au conseil de développement du Pays. Ces derniers pourraient s'offusquer d'une politique régionale drastique envers les territoires de projet. Cependant très peu d'élus semblent se préoccuper de l'avenir du Pays à l'heure actuelle.

Outre l'avenir du Pays qui est remis en question à travers cette réforme, c'est aussi l'avenir des associations régionales comme Le Transfo ou encore Auvergne Active qui sont remis en question. Ces associations sont financées dans grande partie par la région, elles portent certaines missions régionales. On peut les comparer à un service régional.

### 3.2.2 La réorientation départementale

C'est naturellement que les départements dans le cadre des compétences facultatives impulsent leur propre politique culturelle : aides aux associations, communes, soutien aux festivals, à la diffusion de spectacle, à la valorisation de patrimoine.

Le département est un acteur qui a longtemps contribué au développement culturel dans les territoires ruraux. La réforme territoriale a pendant un temps envisagé de faire disparaître cet échelon territorial. Au final, ce qui devait être la mort d'une collectivité s'est soldée par le renforcement de ses compétences. Le département retrouve finalement son rôle de chef de file de la compétence sociale.

Cependant, le département fait face des pressions budgétaires drastiques qui impactent les compétences facultatives dont la culture.

À l'échelle du département les actions mises en place par les départements sont très fortement encouragées par les acteurs intercommunaux. Cependant les ressources sont de plus en plus difficiles à trouver et les structures départementales sont de plus en plus instables changeant de mission d'une année à l'autre.

Ces caractéristiques sont souvent synonymes d'abandon des actions mises en place.

### 3.2.3 La montée en puissance intercommunale

A travers la nouvelle politique régionale qui se dessine, il semble indispensable pour les EPCI de monter en compétence et en ingénierie territoriale surtout pour les communautés de communes.

Ce changement de statut ne date pas cependant de 2015. Depuis la loi Chevènement, l'Etat lutte contre l'émiettement communal en mettant en avant l'intercommunalité. Cette structure administrative a été renforcée par les politiques contractuelles. La loi Voynet précisait le rôle des Pays et des EPCI à travers différents contrats. Les Pays devaient s'articuler autour des intercommunalités qui les composaient.

Aujourd'hui, il existe 4 niveaux d'intercommunalités. Ce sont les préfets via la commission départementale de coopération intercommunale qui déterminent les périmètres de chaque EPCI. Les préfets se basent sur le nombre d'habitants au sein des EPCI pour déterminer le niveau d'intégration :

- Métropole pour une EPCI d'au moins 400 000 hab ;
- Communauté Urbaine pour une EPCI entre 250 000 et 400 000 hab ;
- Communauté d'Agglomération pour une EPCI entre 50 000 250 000 hab ;
- Communauté de Communes pour une EPCI d'au moins 15 000 et 50 000 hab.

Les nouveaux EPCI formés doivent atteindre 15 000 habitants. Dans certains cas particuliers les EPCI ne sont pas obligés d'atteindre cet objectif, le nombre d'habitants minimum s'abaisse à 5000 habitants. L'ensemble du Pays d'Aurillac est situé en zone de montagne. Le territoire bénéficie de cette dérogation.

A chaque EPCI est attribué un niveau de prise de compétence. Ainsi, les métropoles sont les EPCI les plus intégrés, la communauté de communes a la plus grande liberté en terme de prise de compétences.

En 2010, 99,8% du territoire français est recouvert d'EPCI. L'Etat cherche à recouvrir la totalité du territoire français d'EPCI afin qu'aucune commune ne soit isolée. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à travers l'application de la loi NOTRe, une nouvelle réorganisation intercommunale va s'appliquer. Les critères s'attachent aussi à élargir certaines intercommunalités pour leur permettre de monter en compétence afin de développer de véritables territoires de projet et atteindre la taille critique du bloc local.

Le Pays d'Aurillac est composé de 5 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération. Ce sont les EPCI qui possèdent le plus de marge d'intégration. Entre 2 communautés de communes, il faut s'attendre à une plus grande disparité de gouvernance. Il ne faut pas oublier que les EPCI sont des regroupements de communes. Ce sont les communes qui transfèrent leurs compétences. Moins les obligations sont fortes, plus les élus communaux ont la possibilité de développer une EPCI plus ou moins intégrée.<sup>55</sup>

L'article « la politique culturelle vue comme un service et non plus comme un lien social » met en avant le fait que pour qu'une structure fonctionne, il ne suffit pas d'avoir une volonté descendante, les membres constitutifs de la structure sont aussi responsables du pouvoir que l'on donne dans ce cas au Pays.

### 3.3 Les fusions intercommunales, une réorganisation à prévoir

En 2017, le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal sera appliqué à l'ensemble du département.

Le 7 août 2015, la loi NOTRe exige l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) suite à une évaluation sur la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants. Ce nouveau schéma ne doit pas comporter de territoires enclavés.

Le SDCI a pour objectif de :

- Rationaliser les périmètres des EPCI à fiscalité propre
- Élargir les compétences des EPCI à fiscalité propre
- Renforcer la solidarité financière et territoriale

- Simplifier l'organisation territoriale

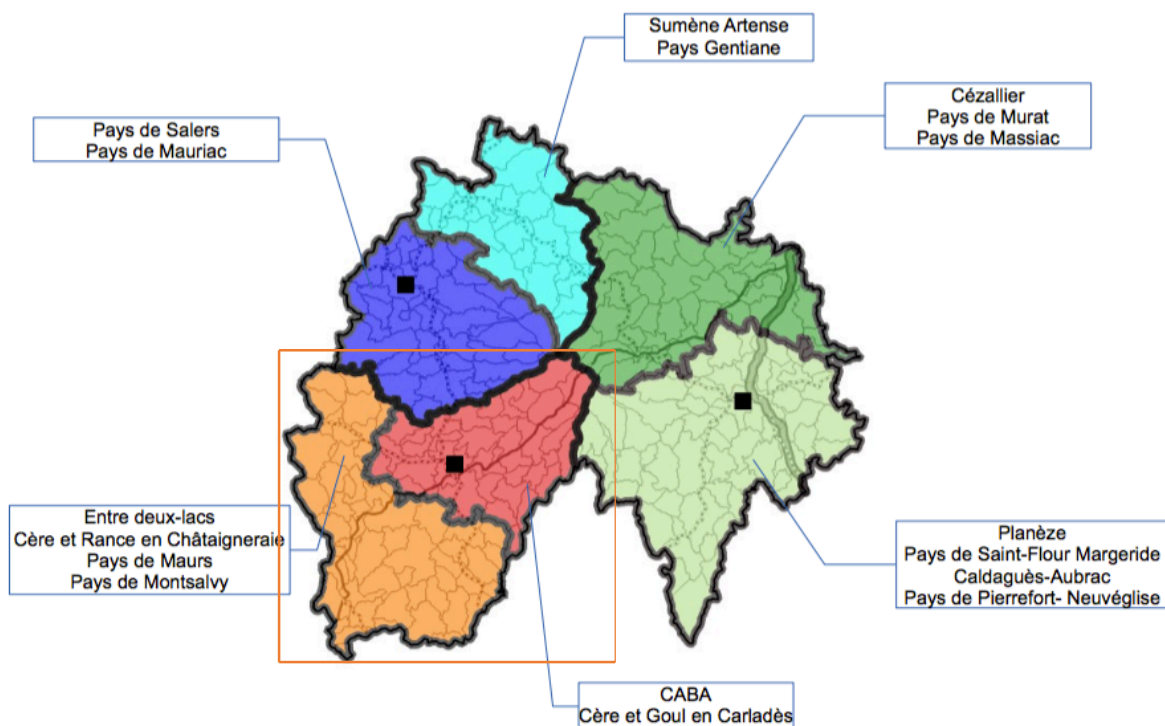
Le département du Cantal est classé en zone de montagne, les EPCI doivent représenter au minimum 5000 habitants.

Afin de déterminer un territoire pertinent, les services déconcentrés de l'Etat se sont basés sur les bassins de vie définis à partir de la notion d'unité urbaine (INSEE).

Dans le Cantal, la préfecture divise le territoire en 3 arrondissements (Aurillac, Saint-Flour et Mauriac). Sur l'arrondissement d'Aurillac (qui correspond au périmètre du Pays d'Aurillac et à l'EPCI de Saint-Cernin) 2 bassins de vie semblent se distinguer : Aurillac et Maurs.

La vitalité du bassin de vie d'Aurillac repose sur le cadre de vie proposé et son environnement économique. Maurs est un territoire secondaire économique mais il est très influencé par les dynamiques de Figeac.

Ainsi, à partir des orientations ministérielles et du diagnostic du territoire, le Préfet a proposé sur le Pays d'Aurillac de passer de 6 EPCI à 2 EPCI.



Au cours des entretiens j'ai pu interroger les différents acteurs du territoire sur la question de recomposition intercommunale. Il semble que les 2 territoires ont réagi de manière très différente.



### 3.3.1 La communauté de communes de la Châtaigneraie, une démarche volontaire

La proposition du préfet du SDCI d'octobre 2015 a directement été approuvée par les 4 Communautés de communes de la Châtaigneraie : Entre 2 lacs, Cère et Rance, Pays de Montsalvy et Pays de Maurs.

En effet, les 4 intercommunalités se sont regroupées à la suite de la prononciation de la loi NOTRe qui exige aux intercommunalités en zone de montagne de représenter aux minimum 5000 habitants.

Les 4 territoires avaient depuis longtemps des projets communs dans les domaines du tri sélectif, de politique culturelle, de tourisme et de Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Cette fusion va permettre de faciliter la mise en place de certains projets :

-On peut noter dans le domaine du tourisme et du patrimoine, un regroupement des 4 projets dans le but de faire appel à « l'aménagement et la mise en valeur pour une excellence patrimoniale et touristique ».

-Un autre projet dans le domaine du logement et aussi en cours : le logement intergénérationnel.

Cette fusion permet également aux communes rurales d'asseoir une meilleure crédibilité au moment des négociations avec l'agglomération d'Aurillac, le Pays d'Aurillac, le Département ou encore la Région

Ainsi, le regroupement des intercommunalités de la châtaigneraie semble volontaire et cohérent pour le développement des actions culturelles. En effet, les quatre intercommunalités semblent développer les mêmes axes de travail.

Les actions principales qui ressortent à l'unanimité sont :

- Une saison culturelle harmonisée sur l'ensemble du territoire et de qualité.
- Des actions à destination de la jeunesse
- Le développement de réseaux entre les lieux d'enseignement (Ateliers musicaux de Cère et Rance et l'école de musique de Maurs)
- Le soutien aux associations
- Le développement de banque de matériel.

Les éléments qui restent à l'heure actuelle encore à définir :

- La gestion de l'action culturelle à travers la compétence « jeunesse » ou le maintien d'une compétence « culturelle » à part entière.

Pour l'ensemble des territoires ayant déjà transféré la compétence culturelle à l'échelle intercommunale, il semble inenvisageable de renoncer à cette dernière. La communauté de communes « Entre 2 lacs » ne semble pas s'opposer au maintien de la compétence. Au contraire, elle espère à travers cette réorganisation territoriale voir une harmonisation des actions culturelles sur l'ensemble du territoire.

### 3.3.2 La communauté d'agglomération qui s'élargit

La seconde fusion mise en avant par le préfet a été beaucoup plus controversée. C'est celle entre la CABA et la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès. La CABA passerait de 53 769 habitants à 58 824 habitants.

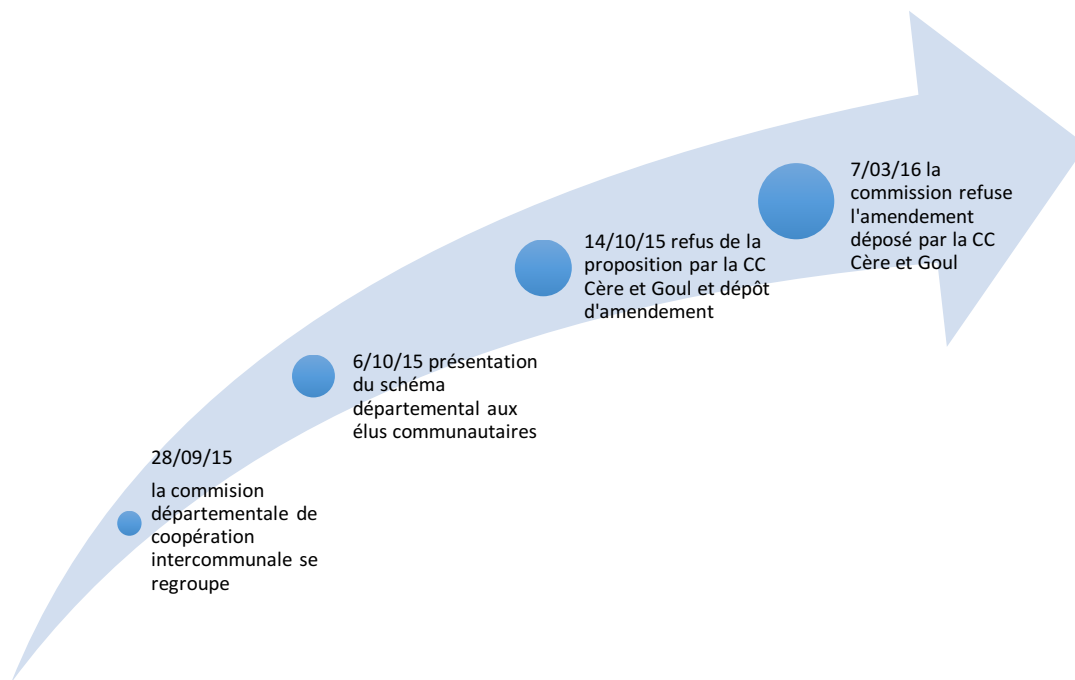
L'argument avancé par le préfet pour la fusion des 2 EPCI est la « pression foncière très similaire des 2 EPCI ».

Pour les élus de la communauté de communes de Cère et Goul cette fusion est une « absorption » de communes par la CABA. Ils pointent du doigt une représentation insuffisante d'élus communautaire. Pour eux, leur territoire serait « noyés dans la masse ».

La CC « Cère et Goul » insiste également sur le fait qu'il existe aujourd'hui un véritable projet de territoire sur 3 années (2015-2017) avec une enveloppe de 11 millions d'euros sur son territoire. Pour les élus, si le territoire était déjà intégré à la CABA, le projet de territoire n'aurait jamais vu le jour.

D'autres arguments sont avancés par les élus, et vont à l'encontre des arguments mis en évidence par le Préfet. Par exemple, la différence d'intégration entre les EPCI est aussi un argument contre le regroupement des 2 EPCI. La CC de Cère et Goul ayant pris des compétences dans les domaines de « vie sociale et associative », de la « culture », de « l'enfance et la jeunesse », de « maintien des commerces que la CABA ne porte pas.

L'ensemble de ces arguments a poussé la CC de Cère et Goul à déposer un amendement auprès du Préfet pour garder son indépendance, amendement qui a été rejeté le 8 mars 2016



La CABA, ne se positionne pas. A travers les articles de journaux locaux (la Montagne) l'agglomération ne semble pas contre le fait d'intégrer la CC Cère et Goul. Cependant pour elle, il faut que la fusion soit « consentante ». D'autre part, elle dénonce le manque de temps pour les nouveaux groupements d'étendre les compétences obligatoires (essentiellement eau et assainissement) à un nouveau territoire.

Encore aujourd'hui, le dialogue entre les 2 EPCI semble difficile.

Bien que le sort de ces 2 EPCI semble scellé, les élus de la CC Cère et Goul espèrent encore un changement de position du Préfet concernant cette date ou au minimum une dérogation pour permettre aux 2 EPCI d'anticiper la fusion et de terminer le projet de territoire mis en place par Cère et Goul d'ici 2017.

### 3.4 Les outils sur lesquels s'appuyer pour poursuivre le développement de l'action culturelle sur le territoire

#### 3.4.1 Le maintien des réseaux d'acteurs

Les réseaux d'acteurs (Scène en partage et le CCT) sont au cœur du développement culturel dans les territoires ruraux<sup>56</sup>. En tant que compétence partagée, la culture peut être prise en compte par toutes les collectivités territoriales. L'Etat se positionne de manière plus ponctuelle. Les administrations publiques sont largement accompagnées d'acteurs privés (associations, bénévoles).

Grâce aux réseaux, les acteurs culturels peuvent se coordonner et éviter la concurrence autour des événements culturels. Ainsi, les différentes saisons culturelles présentes sur l'ensemble du Pays sont harmonisées.

C'est aussi un espace qui porte des projets communs sur l'ensemble du territoire :

- Hibernarock
- « Les rencontres culturelles du Pays d'Aurillac »

Ces projets permettent d'impliquer la totalité des acteurs culturels du Pays.

De plus, les réseaux sont des lieux où l'ensemble des acteurs culturels se regroupent et discutent ensemble d'une politique commune. Ainsi, sur le territoire les actions menées restent cohérentes.

Cependant, ces réseaux sont portés par des structures publiques de plus en plus fragilisées : le département et le Pays. Les conditions territoriales ne sont manifestement pas à l'avantage d'un maintien des réseaux d'acteurs, que ce soit « scène en partage » ou « conseil culturel de territoire ». Ce sont les EPCI, les acteurs qui composent principalement ces réseaux qui en seront directement impactés. Ils devront s'ils en ont la volonté, reprendre les fonctions exercées par les structures porteuses actuellement (Pays et département).

Ce changement d'échelle de compétence, incite d'autant plus les structures publiques renforcées par les récentes lois (EPCI) à renforcer leur ingénierie culturelle.

---

<sup>56</sup> Intercommunalité : le temps de la culture, Emmanuel Négrier et Co

### 3.4.2 La formation des professionnels culturels

Dans le nouveau contexte territorial, la disparition probable du Pays est synonyme de perte d'une ingénierie de proximité. Les acteurs institutionnels et privés (EPCI et associations) vont devoir prendre en compte cette donnée.

La politique qui semble être menée par la nouvelle région renforce le rôle des EPCI. En devenant le premier interlocuteur local avec la région, les EPCI devront monter en compétences pour pouvoir être soutenue et monter un projet seul. Jusqu'à présent le Pays jouait le rôle d'intermédiaire, c'est avec lui que les EPCI dialoguaient pour monter un projet avant que ce dernier soit présenté à la région.

Cette recherche de professionnalisation est aussi très demandée par les acteurs culturels eux même. A travers la deuxième mission de mon stage qui était la réalisation du bilan d'un événement culturel à destination des acteurs culturels, j'ai pu constater que les acteurs culturels étaient demandeurs de formation afin de consolider leurs connaissances (annexe bilan des rencontres culturelles).

Lors des entretiens effectués j'ai pu demander quelles étaient les thématiques qu'ils aimeraient développer, approfondir. Quatre grandes thématiques sont ressorties :

#### La mobilisation de financement :

Les acteurs culturels souhaiteraient se professionnaliser sur les questions de financements :

- Comment mettre en place un partenariat public/privés ;
- Comment mettre en place un partenariat avec un acteur média ;
- Quel est le fonctionnement d'un mécénat ;
- Comment accéder aux financements européens, participatifs ;

Les acteurs culturels cherchent des informations sur les conditions d'accès à ces aides, des exemples de présentation de dossiers (LEADER), des exemples de plan de financement...

#### L'aide à la professionnalisation des associations :

Les acteurs culturels associatifs recherchent des informations sur les formations existantes pour améliorer leur communication, leur programmation, leur montage de dossiers financiers. Ils cherchent des aides au développement d'une structure associative et à

l'apprentissage d'un poste de directeur d'association. Ils cherchent à savoir comment remobiliser des bénévoles autour des actions mises en place par l'association et comment créer une association culturelle.

#### La radiographie des différents acteurs culturels du territoire :

Une clarification du rôle des acteurs peut être souhaitée. Que faut-il attendre des acteurs territoriaux ? A quels soutiens peuvent faire appel les associations en dehors du financement en fonction des acteurs interpellés ?

#### Les Groupements d'Employeurs :

Les acteurs culturels du territoire cherchent à connaître l'intérêt de faire partie d'un GE, quelle est la plus-value d'une telle démarche. Quel est le fonctionnement d'un GE entre collectivités locales et associations et entre 2 associations ?

D'autres thématiques ont été mises en avant de manière plus marginale au cours de cet audit :

- La communication d'un événement culturel ;
- Les Droits d'auteur ;
- Les licences ;
- Le renouvellement d'un événement culturel thématique ;
- Les nouvelles formes alternatives d'organisation d'un spectacle ;
- L'organisation d'un spectacle avec les artistes étrangers, et l'accompagnement des artistes à l'étranger (Europe, International).

#### 3.4.3 Le soutien aux associations

Les associations sont les véritables piliers du développement culturel essentiellement en milieu rural. De plus, ils ont l'avantage d'être les seules structures à ne pas être soumis aux évolutions territoriales (loi NOTRe...).

« Les associations sont des structures qui ne sont pas prêtes de disparaître » d'après Alexis Aubert, agent de développement en charge de l'animation à la CC de Cère et Goul.

Cet EPCI qui a un avenir incertain quant au maintien de ses actions culturelles, envisage dans les années à venir de tout cibler sur le soutien aux associations en leur proposant un soutien financier mais aussi technique (banque de matériel).

Les EPCI utilisent les associations comme espace de relais pour continuer leur politique culturelle.

Bien que la plupart des EPCI ne soit pas dans la même situation que Cère et Goul, de manière récurrente une partie de leurs actions est tournée vers le soutien aux associations.

Sur le Pays d'Aurillac c'est un enjeu qui a été fortement pris en compte par les élus communautaires.

L'exemple du fonctionnement de la CABA illustre bien la nécessité pour le territoire d'avoir un tissu associatif culturel dynamique. En effet, sur la gestion de 5 équipements culturels, la CABA délègue la gestion à 3 associations culturelles (Eclat, Session Libre, Love Mi Tendeur).

Bien souvent les associations ont une fonction animatrice : elles organisent des événements culturels, seules les plus importantes du territoire mettent en place une véritable politique culturelle. L'association Eclat semble être pour les associations de même envergure (Session Libre) un exemple à suivre. Session Libre à l'image de l'association Eclat met en place ses propres « Préalables ».

#### 3.4.4 Les bonnes pratiques de communication à développer pour l'ensemble du territoire

L'ensemble des acteurs culturels interviewés tout au long de ma mission « état des lieux » ont mentionné la difficulté de communiquer autour des événements culturels. La communication des événements culturels est une problématique récurrente sur l'ensemble du territoire français. Ce travail demande du temps, et les agents de développement en ont de moins en moins. Bien que l'ensemble des agents estiment indispensables le travail de communication, les économies de temps se font de plus en plus sur la communication. Adeline Clergue, chargée de développement à la communauté de communes de Cère et Goul « avant je prenais le temps d'impliquer les acteurs culturels du territoire pour chaque événement programmé. J'allais plusieurs fois à leur rencontre pour présenter l'événement, les sensibiliser et quelque fois demander leur contribution. ».

Mais de nouveaux acteurs privés arrivent sur le territoire avec des outils « innovants ». C'est sur ces acteurs là que les intercommunalités doivent prendre exemple.

L'association « Blaster Blaster »<sup>57</sup> qui a été sollicitée par le Pays d'Aurillac pour présenter le bilan de leur premier festival "le Diamant Vert" à l'ensemble des acteurs culturels du territoire au cours des « 5<sup>ème</sup> Rencontres Culturelles du Pays d'Aurillac » est l'un des exemples sur lequel les collectivités peuvent s'appuyer.

Ce festival a été une réussite en particulier sur le plan de la communication. Ainsi, l'association a présenté la communication sur laquelle elle s'était reposée pour ce premier événement.

L'association a fait appel à différents diffuseurs :

- Le journal La Montagne dans lequel, le festival a fait l'objet de nombreux articles en amont de l'événement, pendant et après l'événement.
- Les blogs musicaux WE MUSIC MUSIC, PAULETTE MAGAZINE, CYCLONE MAG, ACROSS THE DAYS, TAF MAG ou encore VILLA SCHWEPPEES le magazine de la nuit qui ont diffusé à minima un article descriptif et pour les plus intéressés, une interview.
- Les réseaux sociaux ont été fortement alimentés (Facebook, Twitter, ...).
- Le média télévisé FRANCE 3 a diffusé le 30 août 2015, après le festival un petit documentaire de 1min 50.
- Les médias radios ont été approchés par l'association. Les radios locales (Radio Pays d'Aurillac et Jordanne FM) ont relayé l'information l'un en amont du festival et l'autre pendant le festival. Une radio plus nationale Radio NOVA qui a consacré un temps d'antenne à la présentation du festival.

Pour l'année prochaine le Collectif souhaite faire appel à Cantal Destination pour toucher les médias nationaux et mettre en place de la communication autour du Cantal, c'est une agence de développement touristique qui met en avant tous les événements locaux.

Le second élément innovant dans l'organisation du festival a été la mise en place d'un financement participatif. L'association a demandé un appel aux dons, via la plateforme collaborative KissKissBankBank qui « met en relation des créateurs de projets et des contributeurs passionnés par la créativité »<sup>58</sup>. L'objectif de l'association était de rassembler

---

<sup>57</sup> Bilan des rencontres culturelles, présentation du collectif Blaster Blaster

<sup>58</sup> Site Kiss Kiss Bank Bank



un total de 1000€. Au final, sur un mois et demi de collecte 2060,80€ ont été recueillis. Cette initiative s'est avérée très bénéfique pour l'association. Le collectif Blaster Blaster estime que cette plateforme collaborative leur a apporté un soutien financier important. Cette réussite est pour eux, la conséquence d'une diffusion sur les réseaux sociaux et par mail efficace.

### 3.4.5 Maintenir et développer les identités culturelles du territoire

A travers le travail d'état des lieux, j'ai pu constater que le Pays d'Aurillac détenait de fortes identités culturelles. Ces différentes identités sont mises en évidence par différents événements et acteurs culturels présents sur le territoire :

- Les arts de la rue impulsés par l'implantation du Festival de Théâtre de Rue d'Aurillac qui fête son 31 ème anniversaire cette année ;
- La pratique de l'occitan à travers l'Institut d'Etudes Occitanes. L'occitan fait partie du patrimoine immatériel dont les locaux sont fiers ;
- Le développement des cultures urbaines grâce à la création de l'association Session Libre qui ne cesse de se développer depuis quelques années ;

Ces 3 cultures sont fortement présentées sur l'ensemble du Pays d'Aurillac. Toutes les EPCI présentent des actions culturelles en lien avec ces identités. Ces cultures sont développées par les réseaux d'acteurs (CCT et Scène en Partage), également, ce qui permet d'irriguer l'ensemble du territoire.

Cette recherche identitaire est indispensable pour un territoire rural. L'ensemble de ces cultures caractérise le Pays d'Aurillac. Ce sont des symboles sur lesquels le territoire peut communiquer pour se faire connaître. C'est pourquoi il est important que l'ensemble des acteurs culturels mettent en place des actions communes. Cela permet de solidifier une partie de son identité.

Les caractéristiques que j'ai mises en avant sont aussi les cultures sur lesquelles il est plus facile pour un acteur du territoire de s'appuyer.

Plus récemment le Pays d'Aurillac a accueilli un nouveau type d'événement culturel grâce à l'installation sur le territoire d'une nouvelle association :

Le collectif Blaster Blaster est une association qui est née de la volonté de créer un festival sur le territoire Cantalien qui permet d'associer Musique et Art tout en valorisant le patrimoine naturel local. Les objectifs principaux de l'association à travers ce festival sont :

- la découverte de musiques nouvelles à un public local (artistes parisien, lyonnais mais l'association vise une programmation internationale pour les prochaines sessions).
- la valorisation et la découverte du patrimoine naturel cantalien, « Réveiller le spectateur face aux paysages que propose le Cantal ».

Le collectif se définit comme « une fabrique euphorique d'événements culturels dans des lieux oubliés ».

Il s'attache à respecter l'environnement des lieux utilisés, il s'appuie sur les actions bénévoles, le principe de « local food », les savoir-faire locaux, écologiques et ancestraux et l'esprit « Do It Yourself ».

Après une première édition du festival en 2015, l'association a pour ambition de faire grossir le festival « tout en le gardant à dimension humaine » précise Louise Manhes, membre du Collectif Blaster Blaster.

C'est un festival qui s'étalonne sur 2 jours à la fin du mois d'Août au Plan d'Eau du Maurs sur la commune de Teissières-Lès-Boulès. Ce lieu a été choisi pour sa nature exceptionnelle, son isolement, son manque d'aménagement humain (pas d'électricité et un seul raccordement d'eau).

Le festival accueille donc 3 concerts live tout au long du séjour et 5 collectifs d'artistes et d'architectes qui exposent et s'approprient chacun un pavillon, un emplacement réservé. Les artistes sont invités à partager leur patrimoine artistique, architectural ou culturel.

Cette programmation permet de mettre en place une exposition de Plein Air d'une grande diversité architecturale mais avec comme point commun les savoir-faire locaux, écologiques et ancestraux. On met en valeur les créations artisanales (Do It Yourself), les pratiques de Land Art et autres installations alliant nature et construction humaine (friche, usines désaffectées). A l'exposition se rajoute les œuvres du collectif Blaster Blaster.

Les actions annexes de l'association :

- La construction d'une guinguette aux abords du plan d'eau dans le but de redynamiser l'attractivité auprès de la population locale ;
- La mise en place de bars, d'espaces de création ;
- La Restauration « Slow Food » ;
- Les actions auprès de la jeunesse en partenariat avec l'espace enfance-jeunesse de Lafeuillade-En-Velzie. Tout au long de l'été des ateliers de construction ont été mis en place. Ces constructions avaient pour but de décorer l'espace du festival.

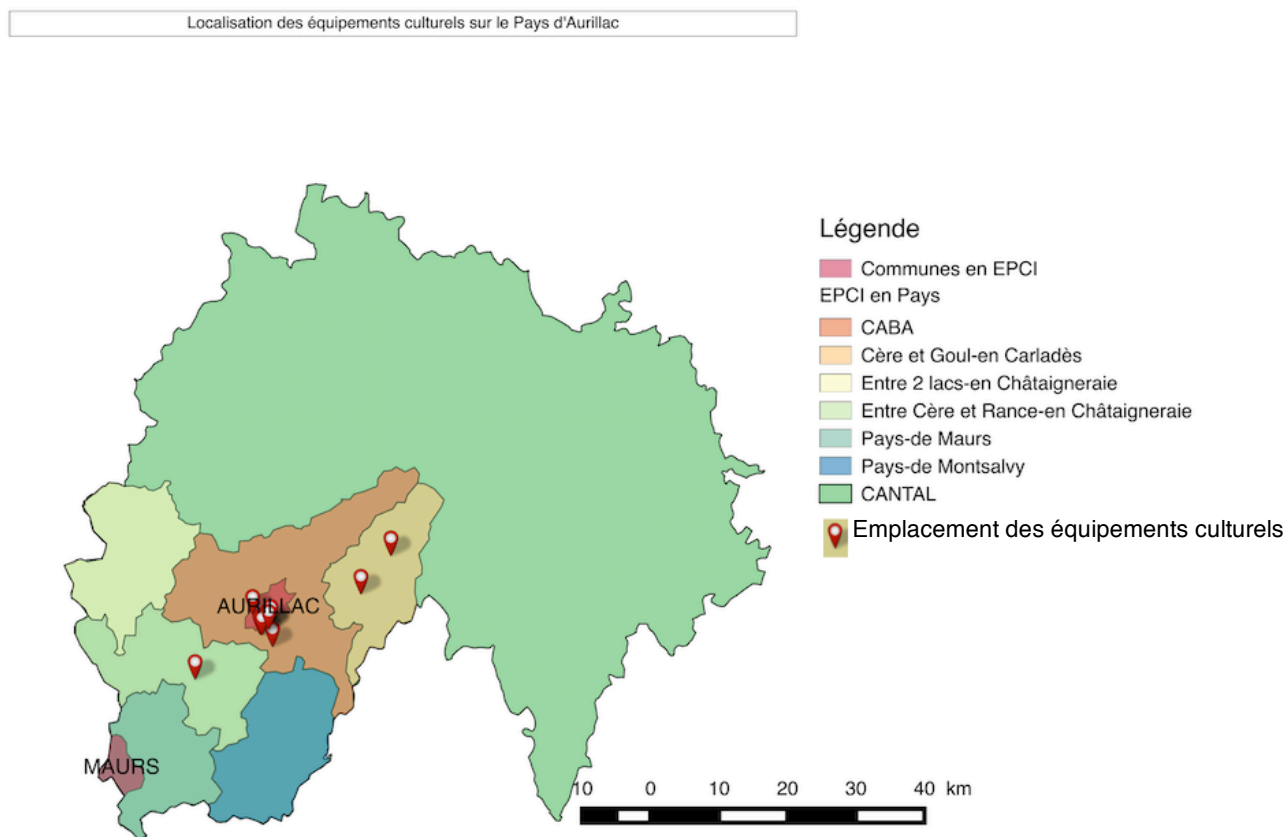
Les rapports entretenus avec la Communauté de Communes de Montsalvy ont été indispensables.

Le collectif a aussi fait appel aux autres associations de la communauté mais ces dernières sont restées frileuses sauf les associations de prévention et Natura 2000.

Le collectif Blaster Blaster souhaite augmenter le partenariat avec d'autres associations plus spécialisées en matière de savoir-faire locaux et écologiques.

### 3.4.6 Les équipements du territoire, une réelle nécessité

Tableau 8 : Les principaux équipements culturels présents au le Pays d'Aurillac



Réalisation : JB, Pays d'Aurillac, logiciel QGis

D'après la carte des équipements culturels, les EPCI qui composent le Pays d'Aurillac semblent très inégaux.

Les dotations publiques n'allant pas dans un sens croissant, il semble de plus en plus difficile pour les acteurs du territoire de créer de toutes pièces des équipements culturels.

Certaines EPCI (CC de Cère et Rance et de Cère et Goul) ont mis en place une banque de matériel qui permet à l'ensemble des acteurs du territoire d'habiller des lieux qui n'auraient pas forcément pu accueillir des spectacles faute de moyens techniques.

D'autre part, le territoire présente des caractéristiques patrimoniales naturelles et matérielles exceptionnelles. Alors, les acteurs culturels du territoire dès qu'ils en ont la possibilité investissent des lieux insolites pour présenter une approche différente de la culture. Ainsi, les rues, les églises, les cafés mais aussi les châteaux deviennent des lieux de diffusions.

De plus, il est intéressant de relever que les différents événements qui font l'identité du territoire ont l'espace public et l'espace naturel comme lieux de diffusion.

### 3.4.7 Développer les liens avec les territoires extérieurs aux Pays d'Aurillac

Les entretiens réalisés auprès des agents de développements et des élus locaux ruraux m'ont permis de prendre conscience de l'importance des territoires extérieurs pour les acteurs du Pays d'Aurillac.

Le Pays d'Aurillac est situé à l'extrémité Sud-Ouest de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. De fait, il est limitrophe avec :

- 2 régions : Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- 3 départements : la Corrèze, le Lot et l'Aveyron.

Dans chaque EPCI rurale interrogée, les acteurs ont insisté sur les liens qu'ils pouvaient avoir avec un territoire extérieur.

Les agents de développement de CC de Cère et Goul ont insisté sur les liens qui unissaient leur territoire à la CC du Carladès située en Aveyron (12).

En effet, ces deux EPCI composent l'entité paysagère du Carladès. Ayant les mêmes caractéristiques géographiques les 2 territoires avaient songé à se regrouper au sein d'une seule et même EPCI. Par la suite, ce projet a été abandonné. Il semblerait que le frein à ce projet soit la différence d'administration trop importante entre les 2 EPCI (2 départements et 2 régions).

L'agent de développement de la CC de Maurs a fait part du lien qu'elle entretenait avec la ville de Figeac. Maurs étant à 20 min de Figeac, l'EPCI du Pays de Maurs est d'avantage tourné vers Figeac que vers Aurillac.

C'est sur un projet culturel que les 2 administrations avaient envisagé de travailler communément. Là encore, les contraintes administratives ont semblé être un frein à l'émergence de ce projet.

Cependant, les relations amorcées ont permis à la communauté de communes de Maurs de communiquer ses actions culturelles au-delà des limites administratives du Pays. Figeac met à disposition les outils de communication de l'EPCI sur son territoire. De plus, la chargée de missions se tourne vers la ville de Figeac pour l'élaboration de ses saisons culturelles. Elle prend conseil auprès de ces derniers.

L'élú de la CC de Cère et Rance envisage également d'établir des relations avec la ville de Figeac. Pour lui, après la restructuration communautaire, la nouvelle CC sera un véritable espace d'entre deux situé entre 3 pôles urbains Aurillac, Figeac et Rodez.

A terme il imagine s'installer sur son territoire une antenne aéronautique de Figeac.

## Conclusion :

La culture en tant que compétence partagée n'est pas une nouveauté pour les acteurs culturels du Pays d'Aurillac. Depuis quelques années déjà la culture se développe sur le territoire par un grand nombre d'actions mises en place par l'Etat, la région, le département, l'ADEPA, les EPCI, les communes et les associations du territoire. Chacun à leur tour, les acteurs ont apporté leur pierre à l'édifice.

Aujourd'hui, cette multitude d'acteurs culturels grâce à la mise en place de réseaux se coordonne, se conseille et porte des projets ensemble. Il n'y a pas de réel acteur « chef de file ». Au regard de la superposition d'acteurs culturels sur le territoire, on pourrait s'attendre à un enchevêtrement de compétence culturelle, or les acteurs culturels ne semblent pas être en concurrence.

L'ADEPA semble porter le projet culturel commun aux acteurs du Pays d'Aurillac bien que toutes les collectivités territoriales puissent mettre en place leur propre politique culturelle. Le département a pendant longtemps joué le rôle de l'ADEPA mais petit à petit ce dernier s'est vu fragilisé par les baisses de dotations.

C'est la seule structure administrative qui regroupe l'ensemble des acteurs locaux. Ce projet culturel permet d'avoir une cohérence dans les actions que les différents acteurs proposent. Cette relation intense entre les acteurs culturels du territoire permet de mettre en évidence des axes de développement commun.

Ce schéma d'acteurs culturels semble fragile. Les relations et la coordination entre les acteurs reposent sur les réseaux comme le CCT ou encore Scène en Partage. Si ces aménagements venaient à disparaître, on peut imaginer que ces relations deviendraient de plus en plus difficiles.

« Le réseau des acteurs culturels au Pays d'Aurillac est un petit monde, tout le monde se connaît » Christophe Paris, Directeur de l'association Eclat.

Bien que le contexte territorial ne joue pas en faveur du Pays, ces actions et son rôle auront permis aux acteurs culturels de l'ensemble du territoire de se rencontrer et de tisser des liens. Dans les années à venir, même après la disparition des Pays, les acteurs culturels (quel que soit leurs statuts : associations, collectivités territoriales, EPCI...) doivent continuer le développement la culture ensemble, de manière coordonnée et cohérente.

C'est l'une des clés de la réussite du développement culturel jusqu'à présent au Pays d'Aurillac.

À la lecture du nouveau contexte territorial, ce sont les EPCI qui sont susceptibles de devenir le nouvel interlocuteur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette montée en puissance de l'intercommunalité semble logique, c'est la volonté politique nationale qui prend enfin forme. D'autre part cette montée en puissance n'est possible dans les territoires ruraux, faiblement peuplés que s'il existe une volonté politique forte de faire vivre les administrations intercommunales et d'atteindre un niveau d'intégration suffisant. Si les nouvelles EPCI arrivent à atteindre cette taille critique alors il ne restera plus qu'à entretenir les relations entre les acteurs locaux.



## Table des figures et tableaux

Figure 1 : Carte de localisation du Pays d'Aurillac.....	12
Figure 2 : Carte des intercommunalités cantaliennes jusqu'en 2017 .....	14
Figure 3 : les entités paysagères du Cantal .....	15
Figure 4 : à gauche commune de Polminhac représentative de l'architecture du Nord du Pays d'Aurillac.....	16
Figure 5 : Photo à gauche des gorges du Pas de Cère et à droite des Monts du Cantal .....	17
Figure 6 : Le réseau routier principal du Cantal .....	18
Figure 7 : la diversité des emplois au sein du Pays d'Aurillac.....	19
Figure 2 : Schéma de la gestion des équipements culturels par la CABA.....	60
Tableau 1: Les Caractéristiques d'un Pays.....	9
Tableau 2: Les différentes formes juridiques possibles pour un Pays.....	10
Tableau 3 : Fiche d'identité du Pays d'Aurillac .....	14
Tableau 4: Carte des acteurs rencontrés pour l'élaboration de l'Etat des Lieux de la compétence culturelle au sein des EPCI.....	31
Tableau 5 : Les équipements culturels de la commune d'Aurillac .....	43
Tableau 6 : Les différents types d'associations contribuant au développement culturel du Pays d'Aurillac.....	45
Tableau 7 : Action du développement de l'enseignement artistique sur la CC de Cère et Goul .....	66
Tableau 8 : Les principaux équipements culturels présents au le Pays d'Aurillac.....	92

## Bibliographie

Alain, Lefebvre. Mariette, Sibertin-Blanc. *Guide des Politiques culturelles des petites villes*. Ed Dexia. 2006. 254 pages

Emmanuel, Négrier. Philippe, Teillet. Julien, Préau. *Intercommunalités : le temps de la culture*. Ed OPC. 2008. 277pages

Laure Descamps *Edito 16/01/2015 L'avenir des compétences culturelles départementales*,  
culturedepartements.org

Poitier, Nicolas. *Les Pays*, la documentation française, Paris 2001

Alain, Faure. Emmanuel, Négrier. *La politique culturelle des Agglomérations*, la documentation française. 2001.

Mariette, Sibertin-Blanc. *Une politique culturelle territoriale en région : L'exemple des territoires de projet en Midi-Pyrénées*. 2006

Mariette, Sibertin-Blanc. *Culture et intercommunalité : Eclairage de quelques problématiques territoriales*. 2012

Mariette, Sibertin –Blanc. *L'éducation culturelle et artistique à Toulouse, moteur (discret) d'une stratégie culturelle territoriale*

Alex, Raphanel. *Etude sur l'émergence d'une politique culturelle du Pays d'Aurillac*. Association pour le développement du Pays d'Aurillac. 2007. 61 pages

ADEPA. *Région Auvergne « Contrat régional de développement durable du territoire » Auvergne + 3<sup>ème</sup> génération* ». 15 septembre 2015. 200 pages

ADEPA. *Charte du Pays d'Aurillac*, Août 2002, 70 pages

Le collectif Blaster Blaster. *Bilan Edition 1-Festival Le Diamant Vert-28&29 Août 2015*. 34 pages

## Sitographie

« *l'intercommunalité culturelle à l'heure de la réforme territoriale* », 2009-2010 adcf.org

« *culture, sport et tourisme* », 2015, collectivités-locales.gouv.fr

« *la culture doit devenir une compétence obligatoire des régions* », 2014 de Jean-Jack Queyranne

« *Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier* », 2015 de lagazettedescommunes.com

« *les politiques culturelles en milieu rural* », novembre 2014.

« *Atlas Culturel Régional : Auvergne 2015* », 2015, réalisé par LeTransfo.

« Observatoire des territoires des politiques culturelles », « *la culture dans l'intercommunalité* »

« *Réforme territoriale : la loi « Notre » est promulguée* », 2015 lemoniteur.fr

« *le nouveau visage de l'intercommunalité culturelle* », adcf.org

« *Interview Olivier Bianchi, Clermont Communauté* », adcf.org

« *Dossier spécial « Culture et Intercommunalité* » », adcf.org

« *L'Observatoire des politiques culturelles et l'ADCF mesurent l'engagement et l'intercommunalité* »  
adcf.org

« *Fusion de communautés : fiches pédagogiques, post loi « NOTRe* » » réalisé par la Caisse des Dépôts  
et l'ADCF, septembre 2015

**Master 1 Aménagement et Projets de Territoires  
de l'Université Toulouse Jean Jaurès  
Département de géographie, aménagement  
et environnement**

**ANNEXES** du Mémoire du stage de fin d'année au sein de  
l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac Mars-Juin 2016 :

**La recomposition territoriale : quelle place  
pour la culture ?  
Les intercommunalités, des territoires d'avenir pour  
le développement culturel au sein du Pays d'Aurillac ?**

**Réalisé par Jeanne Blandino**

**Maître de stage : Gisèle Leroux, directrice de l'ADEPA**

**Référent universitaire : Mariette Sibertin-Banc, maître  
de conférence à l'université de Toulouse Jean Jaurès**



## 4 Table des Annexes

<b>Annexe 1 : Tableau des acteurs culturels rencontrés durant mon stage .....</b>	<b>103</b>
<b>Annexe 2 : Grille d'entretien pour les agents de développement.....</b>	<b>104</b>
<b>Annexe 3 : Grille d'entretien pour les Elus communautaires .....</b>	<b>108</b>
<b>Annexe 4 : Le Centre National des Arts de la Rue.....</b>	<b>112</b>
<b>Annexe 5 : les fiches synthèses des EPCI rurales du Pays d'Aurillac .....</b>	<b>113</b>
Communauté de communes d'Entre 2 Lacs : .....	113
La communauté de communes du Pays de Maurs .....	116
La Communauté de Communes du Pays de Montsalvy .....	119
La Communauté de Communes de Cère et Goul .....	124
<b>Annexe 6 : Tableau récapitulatif de la compétence culturelle au sein des différentes EPCI .....</b>	<b>128</b>
<b>Annexe 7 : Bilan des Rencontres Culturelles du Pays d'Aurillac.....</b>	<b>133</b>

## Annexe 1 : Tableau des acteurs culturels rencontrés durant mon stage

<b>Acteurs</b>	<b>Structure/Fonction</b>	<b>Entretien</b>
<b>Marjorie Noblanc</b>	Communauté de communes du Pays de Maurs/Agent de développement	Semi-directif
<b>Pauline Piganiol</b>	Communauté de communes de Cère et Rance/Agent de développement à la culture	Semi-directif
<b>Christian Montin</b>	Communauté de communes de Cère et Rance/ Président	Semi-directif
<b>Anais Olivier</b>	Communauté de communes d'Entre 2 Lacs/Agents de développement	Semi-directif
<b>Christine Vigny</b>	Communauté de communes d'Entre 2 Lacs/ Elue communautaire	Semi-directif
<b>Marie-Gaëlle Cazes</b>	Communauté de communes du Pays de Montsalvy/ Agent de développement	Semi-directif
<b>Emmanuelle Hulette</b>	Mairie d'Aurillac/ Chargée de missions aux affaires culturelles	Semi-directif
<b>Adeline Clergue</b>	Communauté de communes de Cère et Goul/Agent de développement à la culture	Semi-directif
<b>Alexis Aubert</b>	Communauté de communes de Cère et Goul/ Agent de développement à l'animation culturelle et la vie associative	Semi-directif
<b>Marie Rispal</b>	Institut d'Etudes Occitanes/Coordinatrice de l'association	Semi-directif et questionnaire
<b>Laura Ignace</b>	Association Eclat/Chargée de mission communication	Semi-directif et questionnaire

## Annexe 2 : Grille d'entretien pour les agents de développement

Introduction à l'entretien :

Je suis stagiaire au Pays d'Aurillac pour une durée de 3 mois (de mars à juin). Dans le cadre de mon stage plusieurs missions m'ont été confiées.

L'une d'entre elles porte sur la compétence culture au sein des différentes EPCI du Pays d'Aurillac. Je dois réaliser et rendre compte de l'Etat des Lieux de cette compétence. De plus, la révision du Schéma Départemental des EPCI (Communauté de Communes, C. d'Agglomération...) fait naître un nouveau contexte territorial. Face à cette nouvelle organisation je dois recueillir les perspectives d'avenir des différents territoires concernant la compétence culturelle.

Ainsi l'entretien portera sur différentes thématiques :

- Une présentation personnelle puis du territoire
- Les origines de la compétence culturelle sur votre commune
- Une présentation de la politique culturelle que vous soutenez, les axes principaux sur lesquels vous travaillez
- Une perspective d'avenir face à la nouvelle organisation territoriale ? Comment la compétence culture doit-elle évoluer ?



<b>Thèmes</b>	<b>Réponse à avoir</b>	<b>Questions formulées</b>	<b>Pourquoi ces questions ?</b>
<b>Présentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Profession,</li> <li>-Trajectoire de vie</li> <li>-Centre d'intérêt</li> <li>-Trajectoire politique</li> <li>-Conviction personnelle</li> <li>-Sa vision du territoire, à quels territoires s'identifie-t-il → Commune, EPCI, Pays, Département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentez-vous ?</li> <li>-Pouvez-vous présenter votre territoire ?</li> </ul>	Ce sont des questions ouvertes qui permettent à l'élu de rentrer dans un rapport de confiance, et permettent à l'enquêteur de cerner les centres d'intérêts de la personne, (et) à quelle échelle ses raisonnements se font ?
<b>Origine de la compétence culture sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les origines de la culture (politique volontariste, volonté de la population...)</li> <li>-Intérêt pour le territoire</li> <li>-Évolution</li> <li>-L'échelle d'action la plus cohérente</li> <li>-Sa répartition sur le territoire → quelles actions, à quelles échelles</li> <li>-Les problématiques les plus souvent rencontrées</li> <li>-Les actions sur lesquelles agir (nouvelles priorités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Depuis combien de temps la culture fait partie des compétences de l'EPCI?</li> <li>-Quels avantages ou inconvénients ont entraîné le transfert de compétence ?</li> <li>-De nouvelles actions ont-elles pu voir le jour ?</li> <li>-De nouvelles priorités ?</li> <li>-Quels sont les problématiques les plus souvent rencontrées ?</li> </ul>	Comprendre la politique actuelle qui est menée, son origine, son évolution, les avantages engendrés
<b>La politique culturelle menée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les axes principaux de travail</li> <li>-La présentation des différents partenaires culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aujourd'hui sur quels axes majeurs vous appuyez-vous pour développer une politique culturelle ?</li> <li>-Quels sont vos champs d'actions ?</li> </ul>	Présentation précise de la politique de l'élu, Comment est-elle perçue, quels sont les points à améliorer, qu'il faut travailler

	<p>-Les outils sur lesquels l' élu se repose (« Scène en Partage »)</p> <p>-Les attentes de la population par rapport à cette compétence (taux de participation, appréciations de la population...).</p> <p>-Une population engagée ? Les associations ou groupes artistiques les plus importants ?</p> <p>-Quels accompagnements ?</p>	<p>-Quel est le regard de la population sur les actions portées par l'EPCI ?</p> <p>-La population est-elle demandeuse d'évènements culturels ?</p> <p>-Est-elle fortement engagée dans les évènements culturels ?</p> <p>-Quels sont les artistes et associations culturelles les plus notables (importantes, remarquables ...) sur le territoire ?</p> <p>Sur lesquelles vous vous appuyez?</p> <p>-Quels sont vos champs d'action pour l'accompagnement de ces artistes et associations ?</p> <p>-Quels sont vos principaux partenaires concernant l'action culturelle ?</p> <p>-Travaillez-vous avec des outils mis à disposition, comme la « Scène en Partage » développée par le département ?</p> <p>-Existe-t-il un outil manquant pour le développement ou la diffusion d'action culturelle qui améliorerait la lisibilité ? (Agenda actualisable)</p>	
--	---	---	--

<p><b>Perspective d'avenir</b></p>	<p>-La fusion telle qu'elle a été votée, est-elle judicieuse ?</p> <p>-Avez-vous déjà collaboré avec ces EPCI ?</p> <p>-La place de la culture dans cette nouvelle fusion ?</p> <p>-Avez-vous identifié de possibles tensions entre les différents élus ?</p> <p>-Quels sont vos appréhensions ?</p>	<p>-Que pensez-vous de la nouvelle répartition territoriale ?</p> <p>-(C'est une fusion volontaire), avez-vous commencé à échanger sur la compétence culturelle ?</p> <p>-Comment envisagez-vous l'évolution de la politique culturelle pour ce nouveau territoire ?</p> <p>-Sur quelle politique se baser ? Une nouvelle, une existante ? Prendre la forme la plus intégrée ou reléguer la culture aux communes ?</p> <p>-Avez-vous identifié des points de divergence entre les EPCI ?</p> <p>-Quels sont vos appréhensions ?</p>	<p>Dans un nouveau contexte territorial, quel sera la place de la culture et où ?</p> <p>La montée en compétence des EPCI et des Régions une force ou une faiblesse pour la culture.</p> <p>La vision de l'élu sur ces changements, ses appréhensions et ses inquiétudes</p> <p>Quels impacts, sur la politique culturelle, le nouveau contexte territorial va-t-il avoir ?</p>
<p><b>Conclusion</b></p>	<p>Quelque-chose à rajouter ?</p>		

## Annexe 3 : Grille d'entretien pour les Elus communautaires

Introduction à l'entretien :

Je suis stagiaire au Pays d'Aurillac pour une durée de 3 mois (de mars à juin). Dans le cadre de mon stage plusieurs missions m'ont été confiées.

L'une d'entre elles porte sur la compétence culture au sein des différentes EPCI du Pays d'Aurillac. Je dois réaliser et rendre compte de l'Etat des Lieux de cette compétence. De plus, la révision du Schéma Départemental des EPCI (Communauté de Communes, C. d'Agglomération...) fait naître un nouveau contexte territorial. Face à cette nouvelle organisation, je dois recueillir les perspectives d'avenir des différents territoires concernant la compétence culturelle.

Acteur clé du territoire pour l'action culturelle :

C'est dans le cadre de cette mission qu'il nous a semblé utile de réaliser un entretien de 30 à 60 min avec vous.

En effet, au regard de la politique culturelle que vous menez, vous êtes un acteur politique fortement impliqué à plusieurs échelles, celle de votre commune, de l'EPCI Cère *et Rance* et à l'échelle du Pays puisque vous faites également partie du Conseil Culturel Territorial du Pays d'Aurillac. (très longue phrase)

Ainsi l'entretien portera sur différentes thématiques :

- Une présentation personnelle puis du territoire (le territoire peut être un autre point?)
- Les origines de la compétence culturelle sur votre commune
- Une présentation de la politique culturelle que vous soutenez, les axes principaux sur lesquels vous travaillez ?
- Une perspective d'avenir face à la nouvelle organisation territoriale ? Comment la compétence culture doit-elle évoluer ?

<b>Thèmes</b>	<b>Réponse à avoir</b>	<b>Questions formulées</b>	<b>Pourquoi ces questions ?</b>
<b>Présentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Profession,</li> <li>-Trajectoire de vie</li> <li>-Centre d'intérêt</li> <li>-Trajectoire politique</li> <li>-Conviction personnelle</li> <li>-Sa vision du territoire, à quels territoires s'identifie-t-il → Commune, EPCI, Pays, Département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentez-vous ?</li> <li>-Pouvez-vous présenter votre territoire ?</li> </ul>	<p>Ce sont des questions ouvertes qui permettent à l'élu de rentrer dans un rapport de confiance, et permettent à l'enquêteur de cerner les centres d'intérêts de la personne, (et) à quelle échelle ses raisonnements se font ?</p>
<b>Origine de la compétence culture sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les origines de la culture (politique volontariste, volonté de la population...)</li> <li>-Intérêt pour le territoire</li> <li>-Évolution</li> <li>-L'échelle d'action la plus cohérente</li> <li>-Sa répartition sur le territoire → quelles actions, à quelles échelles</li> <li>-Les problématiques les plus souvent rencontrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-A quel moment avez-vous intégré la culture à votre politique de développement ? -Pourquoi ?</li> <li>-Y avait-il une réticence à transférer la compétence culturelle à l'échelle de l'EPCI ?</li> <li>-Quels avantages ou inconvénients ont entraîné le transfert de compétence ?</li> <li>-De nouvelles actions ont-elles pu voir le jour ?</li> <li>-De nouvelles priorités ?</li> <li>-Quels sont les problématiques les plus souvent rencontrées ?</li> </ul>	<p>Comprendre la politique actuelle qui est menée, son origine, son évolution, les avantages engendrés</p>

	-Les actions sur lesquelles agir (nouvelles priorités)		
<b>La politique culturelle menée</b>	<p>-Les axes principaux de travail</p> <p>-La présentation des différents partenaires culturels</p> <p>-Les outils sur lesquels l' élu se repose (« Scène en Partage »)</p> <p>-Les attentes de la population par rapport à cette compétence (taux de participation, appréciations de la population...).</p> <p>-Une population engagée ? Les associations ou groupes artistiques les plus importants ?</p> <p>-Quels accompagnements ?</p>	<p>-Aujourd'hui sur quels axes majeurs vous appuyez-vous pour développer une politique culturelle ?</p> <p>-Quels sont vos champs d'actions ?</p> <p>-Quel est le regard de la population sur les actions portées par l'EPCI ?</p> <p>-La population est-elle demandeuse d'évènements culturels ?</p> <p>-Est-elle fortement engagée dans les évènements culturels ?</p> <p>-Quels sont les artistes et associations culturelles les plus notables (importantes, remarquables ...) sur le territoire ?</p> <p>-Quels sont vos champs d'action pour l'accompagnement de ces artistes et associations ?</p> <p>-Quels sont vos principaux partenaires concernant l'action culturelle ?</p> <p>-Travaillez-vous avec des outils mis à disposition, tel que « Scène en Partage » ?</p> <p>-Existe-t-il un outil manquant pour le développement ou la diffusion d'action culturelle qui améliorerait la lisibilité ? (Agenda actualisable)</p>	<p>Présentation précise de la politique de l' élu,</p> <p>Comment est-elle perçue, quels sont les points à améliorer, qu'il faut travailler</p>

<p><b>Perspective d'avenir</b></p>	<p>-La fusion telle qu'elle a été votée, est-elle judicieuse ?</p> <p>-Avez-vous déjà collaboré avec ces EPCI ?</p> <p>-La place de la culture dans cette nouvelle fusion ?</p> <p>-Avez-vous identifié de possibles tensions entre les différents élus ?</p> <p>-Quels sont vos appréhensions ?</p>	<p>-Que pensez-vous de la nouvelle répartition territoriale ?</p> <p>-C'est une fusion volontaire, sur quels points avez-vous déjà commencé à travailler ensemble ?</p> <p>-Comment envisagez-vous l'évolution de la politique culturelle pour ce nouveau territoire ?</p> <p>-Sur quelle politique se baser ? Une nouvelle, une existante ?</p> <p>-Avez-vous identifié des incompréhensions entre les différents élus ?</p> <p>-Quels sont vos appréhensions ?</p>	<p>Dans un nouveau contexte territorial, quel sera la place de la culture et où ?</p> <p>La montée en compétence des EPCI et des Régions une force ou une faiblesse pour la culture.</p> <p>La vision de l'élu sur ces changements, ses appréhensions et ses inquiétudes</p> <p>Quels impacts, sur la politique culturelle, le nouveau contexte territorial va-t-il avoir ?</p>
<p><b>Conclusion</b></p>	<p>Quelque-chose à rajouter ?</p>		

## Annexe 4 : Le Centre National des Arts de la Rue

En France, on compte 13 CNAR. Ces centres présentent 3 types de missions :

Favoriser les missions artistiques (création, production) grâce à un soutien financier au projet, à la liberté à l'artiste sur la forme et la durée que l'artiste désire.

Ils cherchent également à faciliter la mise en relation avec d'autres partenaires professionnels, artistiques ou culturels : élargir les possibilités d'accompagnement des projets et en enrichir les démarches.

Développer les missions territoriales et en direction des publics :

Met en place une action de diffusion régulières de spectacles à l'espace public, ces moments peuvent s'inscrire sur le territoire, en cohérence avec les autres missions du CNAR.

Les CNAR peuvent s'impliquer au sein des festivals et autres évènements locaux. En manifestation festivalière, les CNAR mettent l'accent sur la dimension internationale.

Mises-en place de rencontres innovantes avec le public, de nouvelles formes de médiation en lien avec les réalités territoriales : animation de rencontres, colloques, débats ouverts vers des publics plus larges.

Développer les missions professionnelles :

Pôle référent sur les Arts de la Rue pour leur territoire mais aussi au niveau National et International. Ils peuvent apporter leurs expertises et leurs conseils aux autres acteurs culturels du territoire : collectivités locales/fondations/associations sur les activités en espace public. Ils peuvent servir d'intermédiaire entre les artistes et les professionnels. Ils mettent en place des partenariats avec d'autres établissements culturels (scènes généralistes).

Ils accompagnent le professionnel novateur dans son rapport avec l'espace public mais aussi dans son rapport avec le public. Ils préparent les jeunes étudiants à entrer dans le monde professionnel. Ils mettent en place les formations pour les publics professionnels de projets artistiques dans l'espace public.



## Annexe 5 : les fiches synthèses des EPCI rurales du Pays d'Aurillac

Communauté de communes d'Entre 2 Lacs :

La communauté de communes d'« Entre 2 lacs » a été créée en 2006 à la suite de la dissolution de la communauté de communes Haute Châtaigneraie et du SIVOM de Laroquebrou. C'est le plus récent EPCI du Pays d'Aurillac. C'est également l'EPCI le plus petit en terme d'habitant, avec seulement 3125 habitants.

Cette EPCI est la seule à ne pas avoir pris la compétence culturelle : « Nous n'avons pas la compétence culturelle, nous avons préféré prendre la compétence « jeunesse » qui était en grande difficulté puisque sur le territoire nous n'avions plus de centre de loisirs » a relaté Christine Vigny, Conseillère Communautaire qui siège au Conseil Culturel de Territoire. Ainsi, la communauté de communes ne possède de professionnels culturels au sein de ces services.

Sur ce territoire à l'échelle intercommunale aucune action est donc développée au titre de la culture. Toutefois, par le biais de la compétence « jeunesse », une fois par an, l'intercommunalité met en place un spectacle vivant à destination de tous les groupes scolaires de l'EPCI.

Le territoire appartient au Pays d'Aurillac, il a donc la possibilité de siéger au Conseil Culturel de Territoire. Par cette entrée, la communauté de communes peut bénéficier du transport à 1 €, du livret pédagogique à destination des enseignants, de l'accueil de l'exposition « Eclat » (autour du Théâtre de Rue) et de l'accueil de compagnie en résidence.

A travers le réseau « Scène en partage », le territoire peut participer au festival « Hibernarock » également.

Le territoire s'appuie sur les partenariats mis à disposition pour présenter à la population des actions culturelles.

D'autre part, le second atout du territoire est la forte présence d'action communale et associative. Cependant, l'action communale est essentiellement portée par le centre bourg de l'EPCI, Laroquebrou. C'est la seule communalité à développer des actions culturelles. Les volontés politiques communales soutiennent également 3 associations indispensables à l'animation culturelle du territoire La Mangoune, Le Boogie-Woogie et Laroquaille.

Les événements culturels de Laroquebrou :

- la Mangoune, fête du cochon, organisée par l'association la Mangona
- Laroquapattes et Larock'en scène organisé par Laroquaille.
- Les réunions « Parlons projet à Laroquebrou » autour de réflexions collectives sur le patrimoine ou la thématique choisie
- Les expositions au château
- La fête médiévale
- Le festival de Boogie-woogie organisé par l'association Boogie-Woogie
- Le festival Swing Août
- La foire au Livre

- La bibliothèque

Cependant, la compétence à l'échelle intercommunale renvoie à certaine limite :

- le manque d'harmonisation et de mutualisation avec les communes périphériques ;
- le manque d'ingénierie territoriale compétente ;
- le manque de coordination avec le reste du territoire ;
- le manque de lisibilité.

Par exemple, Larock'en scène est à l'origine une idée intéressante pour le développement et la diffusion de pratique musicale actuelle, mais, cet événement vient concurrencer une autre manifestation « la fête de fin d'année du Chaudron » qui est organisé à Aurillac.

N'ayant pas la compétence culturelle est donc pas d'agent culturel qualifié, les actions culturelles via les réseaux d'acteurs intercommunautaires sont plus difficiles également à mettre en place.

En effet, via le CCT, le territoire a été aidé pour accueillir une compagnie en résidence. Le territoire a accepté sans connaître les conditions d'accueil en amont.

Le territoire ne pensait pas avoir à rémunérer la compagnie, elle n'avait pas prévu le budget.

La dernière difficulté relevée par les acteurs du territoire était la difficulté de faire venir la population locale aux événements culturels. La plupart des spectateurs viennent d'Aurillac pour les événements ponctuels.

Pour le festival international de Boogie-Woogie, la population est très diversifiée mais peu de population locale sont au rendez-vous.

C'est pourquoi, afin de capter la population locale, l'association du Boogie-Woogie a pour projet de faire une exposition sur la thématique du Boogie-Woogie dans les territoire et EPCI de proximité.



La communauté de communes du Pays de Maurs s'est formée en 1992 et succède au SIVOM de Maurs. C'est la plus ancienne CC du territoire. Elle est composée de 14 communes et la ville centre est Maurs. On recense 6371 habitants en 2013.

Le SDCI du 6 mars 2016 a confirmé la fusion de cette communauté de communes avec 3 autres CC du territoire. Le Pays de Maurs, à partir de 2017, sera compris dans une nouvelle entité administrative, celui du pays de la châtaigneraie avec la CC entre « Cère et Rance », du « Pays de Montsalvy » et « Entre 2 lacs ».

### **Caractéristique géographique**

Le territoire se situe à l'extrémité sud-ouest du Cantal et à proximité de Figeac (Lot). Le Président de la communauté est le maire de Quézac.

### **Caractéristique économique**

L'activité qui prédomine sur le territoire est l'agriculture. On y trouve une polyculture intensive et diversifiée : élevage bovins allaitants et laitiers, élevage porcins et chevalins.

Le territoire présente sur la commune de Maurs un tissu industriel.

La commune de Maurs est d'ailleurs le pôle de service et commerce de la CC.

La CC peut s'appuyer également sur un potentiel touristique de qualité dans différents domaines : patrimoine bâti, naturel et gastronomique.

### **Caractéristique démographique**

Le territoire est caractérisé par un vieillissement de la population fort. On constate 43% de retraité sur le territoire. La majorité des actifs travaillent en dehors de la CC, ils représentent 58% de migration domicile-travail Dont 36% reste dans le Cantal et 21% travaillent hors Région.

### **Caractéristique patrimoniale**

Le territoire est situé sur le pays de la Châtaigneraie. Il est composé de site Natura 2000 protégé, le patrimoine naturel est à mettre en valeur.

### **Prise de la compétence culturelle**

La CC prend la compétence culturelle en 2009 à la suite d'un travail demandé à un bureau d'étude. L'étude avait relevé peu d'équipements structurants et un besoin de la population.

La Communauté de Communes possède son propre centre équestre.

	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Pays de Maurs	Aménagement de l'espace	Protection et mise en valeur de l'environnement	Construction, aménagement, entretien et gestion du Foirail du Vert et de ses équipements

	Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté	Politique du logement et du cadre de vie  Voirie  <i>Développement et aménagement sportif et culturel de l'espace communautaire</i>  Action sociale d'intérêt communautaire	Mise en place d'un Système d'Information Géographique intéressant l'ensemble du territoire communautaire  <i>Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et aux animations en leurs apportant un soutien financier (notamment à la pratique de l'équitation et à l'accès à la piscine pour les scolaires ; au cinéma itinérant ; à la Maison de la Châtaigne ; aux foires chevalines ; à la foire à la Châtaigne ; aux rencontres des Métiers d'Art ; au dispositif « passeport été Cantal ».</i>  Gestion d'un service de transport à la demande et gestion de proximité des transports scolaires vers les établissements d'enseignement primaire et secondaire.
--	---	---	---

L'action culturelle est présente dans les compétences optionnelles et facultatives. Elles sont très détaillées.

La masse salariale est faible car la chargée de mission culture est une chargée de mission développement local, elle prend en charge 5 missions :

Economie avec l'accueil de nouveaux arrivants

Equipement sportif

Transport scolaire et TAD

Communication, presse

Culture

Tourisme (Randonnée)

Au final, la culture n'est que 20% de son temps de travail.

La recherche de compagnies pour la saison culturelle se fait sur le temps personnel. C'est la sensibilité de la chargée de mission qui prime.

Le budget prévu par la CC pour la compétence culturelle ne représente même pas 1% du budget total soit 25 000 euros de budget.

Les politiques annoncées par l'EPCI :

La CC est centrée sur la diffusion de spectacles vivants à destination des jeunes publics.

Une saison culturelle est donc mise en place depuis 2009, cette année 9 évènements sont mis à l'honneur dans la CC du Pays de Maurs. 8 évènements culturels sont à destination de la jeunesse 3 sont réalisés directement en milieu scolaire, 4 à destination des familles avec enfants et 1 évènement qui est prévu au Lycée Saint Joseph.

En parallèle la CC lance avec le cirque esquestre Masarot un festival.

La chargée de mission utilise le dispositif « scène en partage » qui permet de coordonner des actions sur l'ensemble du territoire et qui est également un lieu d'échange de bonnes

pratiques entre les acteurs institutionnels. Ce sont également des lieux de premiers contacts avec l'agence départementale Cantal Musique et Danse, ou des associations qui portent des missions sur l'ensemble du territoire comme l'IEO.

Travail avec le département sur le festival Hibernarock.

La programmation intercommunale est complétée par des actions communales (Maur, Boisset, Mourjou).

L'un des objectifs de la programmation est d'irriguer tout le territoire de Maur, cependant certaines communes ne veulent pas sur leur territoire accueillir des événements culturels soit par inintérêt soit par impossibilité.

Les événements comme les « Préalables » du théâtre de rue sont gérés par les communes dans ce territoire pour éviter les conflits d'élus.

L'intercommunalité est en relations avec Eclat par l'intermédiaire de l'ADEPA. L'intercommunalité travaille donc avec Eclat pour des projets communs à tous les territoires comme le livret pédagogique ou encore l'entrée en résidence d'artistes.

Le choix des compagnies est souvent en majorité lotoises ou auvergnates, quelques artistes professionnels sont sélectionnés.

A travers les actions indiquées plusieurs partenariats semblent érigés :

La ville de Figeac : des actions ont été envisagées mais jamais abouties. Les difficultés rencontrées sont la différence de budget entre les régions accordées aux territoires. Cependant ce contact est utilisé comme plateforme de médiation, de diffusion et d'information, finalement de communication extérieure. Ainsi, dans les représentations culturelles le public vient du Pays de Maur, Bagnac et Figeac en majorité.

Pour les partenariats les rapports sont plus faciles avec le Théâtre d'Aurillac.

Potentiel du territoire :

Maur possède une école de Musique communale qui tend à devenir intercommunale

Le Pays de Montsalvy est composé de 15 communes, le centre-bourg est Montsalvy. C'est un territoire peu dense qui regroupe 5776 habitants. Cette CC existe depuis 1994. La CC concernée par un site NATURA 2000, le Site de Grivaldes qui est considéré d'importance Communautaire. Il s'étend sur 2 départements le Cantal et l'Aveyron. C'est le seul habitat de reproduction pour le Grand Murin. C'est un territoire situé entre la vallée du Lot et la Vallée du Goul. Il possède différents plans d'eau du Maurs et de l'Esquantol. Diverses rivières traversent le Pays.

### **Caractéristique démographique**

D'un point de vue démographique, la population augmente dans la plupart des communes, seules Lapeyrugue et Sénezergues perdent de la population de manière conséquente (-15% entre 1999 et 2008). Mais dans l'ensemble on constate un vieillissement de la population avec un fort taux de retraités bien qu'il soit le plus faible de l'arrondissement d'Aurillac avec 40% de retraités et un pourcentage important d'agriculteurs (8% de la population active).

### **Caractéristique économique**

Les pôles de services et d'emplois sont au nombre de 3 sur la CC : Montsalvy, Calvinet et Lafeuillade en Vélzie. Ces 3 communes sont attractives pour les communes voisines.

Au niveau économique, nous sommes dans un territoire très agricole, avec sur le territoire un grand nombre d'exploitants agricoles. Les exploitations sont de dimension inférieure à la moyenne nationale. L'activité « bovin viande » domine même si à l'échelle du Cantal elle est en retrait sur la CC du Pays de Montsalvy. L'activité agricole représente 30% des emplois, cependant l'activité résidentielle (commerciale et artisanale) n'est pas négligeable. D'autre part population résidente travaille majoritairement dans le Bassin d'emploi d'Aurillac.

L'attractivité touristique du Pays repose sur un patrimoine naturel remarquable, situé entre la vallée du Lot et Vallée du Goul. On y retrouve Puy de l'arbre et Gorges du Don, des plans d'eau (Plan d'eau du Maurs, Etang de l'Estanquiol), des rivières, la Vallée des Daims. Le patrimoine architectural est aussi un élément à prendre en compte avec de nombreuses églises, des châteaux, des chapelles, des fontaines, l'Abbatial de Montsalvy (qui comprend le Trésor cantonal d'Art Sacré).

Les équipements sportifs et les caractéristiques géographiques de la CC permettent de proposer des activités sportives variées : randonnée, pêche, escalade, canoë-kayak, piscine, ski (avec la proximité du Lioran).

Ainsi, le territoire est divisé en 3 activités économiques :

Au Sud c'est le tourisme qui prédomine.

Au Centre est marqué par une forte activité agricole

Au Nord par l'influence d'Aurillac et l'activité est industrielle.

### **Caractéristique patrimoniale**

Le Pays de Montsalvy possède un cadre de vie de qualité avec une présence d'un réseau de services et commerces de proximité. Le territoire à la particularité d'être influencé par Aurillac mais aussi par le bassin de vie de Rodez.

C'est un territoire qui appartient au pays de la Châtaigneraie

Il possède un patrimoine architectural important, à mettre en valeur. Le patrimoine naturel n'est pas à négliger.

Les équipements culturels sont également présent sur le territoire : médiathèque (à Montsalvy), musée du Veinazès (à Lacapelle del Fraisse), parcours fléché du patrimoine (à Montsalvy) et un Musée de la mine (à Leucamp).

### Prise de compétence culturelle

Au regard du tableau de compétences de l'intercommunalité, il semble que l'intégration de la Communauté de communes soit forte :

	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Pays de Montsalvy	Développement économique  Aménagement de l'espace communautaire	Protection et mise en valeur de l'environnement  Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire  <i>Aménagement, développement sportif et culturel de l'espace communautaire</i>  Politique du logement et cadre de vie	Enfance/Jeunesse  Technologies de communication et d'information  <i>Mise en place d'actions ayant pour objet de fédérer les initiatives en matière d'animation</i>  Etablissement de conventions avec les collectivités non adhérentes  Possibilité de conventionner  <i>Assistance aux communes membres ou associations locales</i>  Elaboration d'une zone de Développement Eolien

L'emploi culturel de la CC est d'un tiers temps. La chargée de mission d'action culturelle est une chargée de mission polyvalente. Elle se charge des compétences suivantes :

Transport scolaire

Accueil d'actifs sur le territoire, label qualité AFNOR

Communication institutionnelle

Mise en place de la saison culturelle.

Les moyens déployés par les élus pour la compétence culture est relativement faible et s'accompagne d'un budget de 18 000 euros.

La commune va chercher une large aide auprès de ces partenaires.



Le développement d'actions culturelles a été mis en place à l'échelle intercommunale en 2008 dans le but de participer à la qualité de vie des habitants et à renforcer l'attractivité du territoire.

Les élus ont la volonté également de favoriser l'accès aux spectacles vivants en proposant un programme varié : musique, conte, théâtre, danse, marionnettes sur différentes communes et en fonction des possibilités techniques locales. La programmation est faite en fonction des attentes du public.

Il y a aujourd'hui une volonté de la CC à toucher une partie de la population agricole. Ainsi, des partenariats avec le VGA sont mis en place.

### **L'organisation de la saison**

Le repérage des artistes se fait sur le temps personnel.

Le réseau départemental « Scène en Partage » permet également une meilleure coordination des saisons culturelles sur l'ensemble du territoire. C'est aussi, un espace d'échange d'information et de mutualisation de moyen.

### **La saison culturelle**

Les 2 premières saisons, la programmation s'élevait à 3 évènements culturels.

Aujourd'hui le budget total de la compétence culturelle est de 18 000 Euros, ce qui oblige la CC à mutualiser les moyens avec des partenaires plus grand (CCT, CD, Association).

La saison culturelle de 2015-2016 est plus fournie.

Spectacle de danse avec le Bal Trad',

Des moments de lecture avec la compagnie Acteurs et pupitres,

Des évènements à destination des scolaires : théâtre avec la compagnie label brut,

L'accueil du 35eme festival Las Rapatonadas en partenariat avec IEO Cantal : conte français et occitan

L'accueil les 10 ans d'Hibernarock avec le concert de Dimoné

La commune de Calvinet accueille également une compagnie « La manoeuvre » durant 12 jours à résidence → création artistique « île de Pléthore ».

Des évènements « danse » avec l'accueil de la compagnie Le Pied en dedans sur un projet original qui concerne les parents et leurs enfants.

L'accueil d'un groupe de musique le Quatuor Arod.

En août la structure accueille également les préalables du festival Eclat.

On rencontre des difficultés de participation dans la programmation de spectacle de danse.

### **Les différents partenariats**

La CC s'appuie sur les acteurs associatifs du territoire pour présenter une offre culturelle riche. Ainsi, elle aide le Collectif Blaster Blaster qui met en place pour la 2eme année consécutive un festival sur 2 jours. L'association Cantal Zik est également aidée pour organiser un des évènements culturels sur le territoire. Ce sont des associations encore très jeunes, la CC doit les soutenir afin qu'il s'ancre totalement sur le territoire.

La CC soutient également les fêtes à thème qui apportent de l'animation sur le territoire : la fête des paniers, les fêtes autour des légumes (potirons, champignons...). Ce sont des fêtes qui sont propres aux communes du territoire dans la majorité des cas. Ces fêtes montrent une certaine implication communale qui n'est pas à négliger pour la CC. Nous sommes sur un territoire agricole où les habitants sont attachés à ce type de tradition.

La Famille rurale de Teissière lès Boulès est aussi une structure sur laquelle la CC s'appuie, cette association est à l'initiative d'action en direction du très jeune public, les relais petite enfance.

Des projets avec le collège du territoire, projets intergénérationnels mais aussi avec une classe théâtre en lien avec le théâtre d'Aurillac et l'association Eclat.

La présence au Pays d'Aurillac et au CCT de la CC permet au territoire d'accueillir des artistes en résidence. Cette année c'est à Calvinet dans la salle des fêtes que la CC accueillera une compagnie pendant une dizaine de jours. Ce partenariat permet à la CC d'abaisser les coûts, on compte 1600 euros sur 2 ans par CC et l'achat du spectacle à la charge de l'EPCI.

Les autres projets engagés par l'ADEPA sont les outils utilisés par le territoire comme le livret pédagogique. Il permet de faire connaître les structures majeures du territoire aux enseignants. Le problème est pour la chargée de mission rééditer le livret chaque année et même aller jusqu'à organiser des visites dans les structures ou aider les enseignants au 1<sup>er</sup> contact. C'est cependant un document de base utile à un travail pédagogique. Dans le même type d'action des visites virtuelles ont été initiées par l'ADEPA. Ce sont des outils très appréciés des enseignants.

L'ADEPA aide aussi à agrandir l'offre culturelle du territoire en aidant les CC à accueillir plus de spectacles pour les préalables du festival de rue.

La dernière action facilitatrice mise en place par l'ADEPA, le transport 1 euro, qui est très utilisé par les écoles primaires et moins par les collèges qui bénéficient d'aides directes du Conseil Départemental.

Le partenariat ne s'arrête pas à l'aide de réalisation d'action, l'association Eclat met à disposition un prêt de matériel de la part d'Eclat.

L'EPCI fait aussi partie du Réseau « Scène en Partage » et met à disposition des outils pédagogiques à ces enseignants et bénéficie des actions mises en place par l'ADEPA et participe aux rencontres que cette association organise.

Une convention est également en cours avec l'association « Culture du cœur ». Ainsi à chaque représentation publique, 4 places sont attribuées à des structures sociales.

### **La diffusion d'information**

On passe par les sites internet, création de plaquettes exposées dans les commerces et services, affichage des événements dans chaque commune de la CC. On utilise aussi le mailing. Les articles de presse : soit on passe par un intermédiaire et l'information n'est pas relayée comme on le souhaiterait, soit on l'écrit et la diffusion de l'information n'est pas assurée.

La diffusion au sein de sites spécifiques culturels est une diffusion efficace.

### **Vision sur l'avenir**

La fusion est perçue positivement de la part de la chargée de mission culture. Pour elle, cette réorganisation territoriale va permettre une plus grande mutualisation de moyen, peut-être de nouvelles missions et aux techniciens de se spécialiser et d'approfondir certaines compétences.

Pour la compétence culturelle, elle suppose que la densité de proposition culturelle sera un questionnement à avoir. Est-ce qu'on agrandit l'offre ou on diminue mais on améliore la qualité des prestations.

Au niveau de l'enseignement artistique, tous les territoires ne possèdent pas d'école de musique, de lieu d'enseignement mis à part les lieux d'enseignements. Pour elle, l'harmonisation risque d'être difficile.

Pour les lieux de diffusion, les salles des fêtes sont plus ou moins adaptées aux événements musicaux. La résonance est le problème majoritairement rencontré pour ce type d'événements. Pour les représentations théâtrales c'est l'obscurité qui fait défaut. Ainsi il faudra s'adapter aux compagnies que l'on accueille sur le territoire.

Pour elle, les actions qu'il faut développer sur le territoire, continuer à diffuser une programmation diversifiée

Développer les programmes de danse et de théâtre qui sont au final peu présents sur le territoire. Par exemple pour le développement de la danse on peut envisager un partenariat avec la manufacture...

La communauté de communes de Cère et Goul en Carladès existe depuis 2001, elle est composée de 11 communes et le village centre est Vic sur Cère. On recense approximativement 5060 habitants. Ainsi, la CC peut se maintenir en tant que communautés de communes sans fusionner avec une autre EPCI.

**Caractéristiques géographiques :**

C'est un territoire qui s'étend des pieds du plomb du Cantal jusqu'à la frontière de l'Aveyron, entre le bassin d'Aurillac et Le Lioran.

Le territoire regorge de rivières remarquables dont les bords de rivière sont aménagés (la Cère et le Goul). Plusieurs cascades composent le territoire (de Failletoux, Roucolle).

Cette communauté de communes fait partie du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

La dernière particularité du territoire est géologique. Les monts du Cantal présente des caractéristiques particulières, ici c'est le Pas de Cère qui traduit cette spécificité.

**Caractéristiques économiques :**

La CC est à proximité du bassin d'emploi d'Aurillac, elle est donc fortement dépendante de cette zone d'activité. On y trouve une forte tradition touristique et industrielle, artisanale et agricole. A l'échelle du département on recense un fort tissu de PME.

**Caractéristiques Démographiques :**

Le territoire est caractérisé par un vieillissement fort de la population. La CSP la plus représentée : les retraités avec 36%.

Seulement 43% de la population travaille sur leur lieu de résidence. Et la migration journalière s'élève à 56% dont 2% Hors Région.

**Caractéristiques Patrimoniales :**

Le territoire est celui du Carladès qui possède un patrimoine historique emblématique.

Un patrimoine naturel (Le Pas de Cère, Le plomb du Cantal, les sites remarquables, les cascades) exceptionnel.

Un patrimoine immatériel présent : l'occitan

**Prise de la compétence culturelle :**

Une compétence optionnelle fait référence à la prise en compte de la culture au sein du projet de territoire, c'est « l'action en faveur des secteurs socio-culturels et sportifs ».

A travers cette formulation, les élus mettent en valeur l'intérêt culturel au service des problématiques sociales. On peut imaginer que les actions culturelles devront avoir pour objectif d'améliorer les rapports sociaux du territoire.

Concernant les emplois culturels de la CC : 2 chargés de missions sont mis à la disposition de la compétence culture. De plus, 2 DUMISTES sont embauchés par la CC pour faire vivre l'école intercommunale et donner des interventions en temps scolaire. Suivant les périodes, d'autres professionnels peuvent intervenir pour la CC.

Mettre tableau des compétences...

**Les politiques annoncées par les EPCI :**

Les pierres angulaires de la politique culturelle de la CC sont : l'éducation artistique et culturelle, encourager l'accès à l'art, la culture, les pratiques à tous les habitants.

Depuis un an la CC est en réorganisation de service. La culture jusqu'à présent était traitée seule, un agent de développement était dédié à la culture. C'était une volonté des élus de consacrer un chargé de missions à la compétence culturelle pour accompagner les orientations politiques « ambitieuses » du territoire. La réorganisation des services à entraîner un regroupement de la compétence culturelle avec la « jeunesse et vie associative. Ainsi, les volontés politiques sont majoritairement tournées vers le jeune public et les scolaires.

Les premières actions étaient destinées au développement de l'enseignement de la musique et la mise en place d'intervention de musique en temps scolaire. Ces actions ont été portées par la CC alors qu'elle n'avait pas encore la compétence culture en 2007.

A partir de 2010, le développement de l'outil de l'école de musique, la mise en place d'une saison culturelle et le développement de projets en temps scolaire dans toutes les disciplines se sont réellement accélérés.

De plus, une partie de la population est destinée au patrimoine immatériel : les traditions occitanes.

La CC a également investi dans du matériel technique pour les représentations réalisées dans les salles polyvalentes.

Au final, la gestion d'équipements structurants, l'école de musique et danse, une politique orientée sur la culture pour la jeunesse. Des actions très diversifiées même si à l'origine axées sur la musique.

#### **Les actions auxquelles la CC participe :**

L'intervention auprès des jeunes :

- Diffusion de Spectacle en temps scolaire (danse, musique, théâtre, arts plastiques, contes, livre), éveil à la musique et la danse, interventions de Sabine Dubois et Jonathan Condret, professeurs de Danse à l'EMDIC. Ateliers d'art scénique au collège. Rencontre et ateliers de pratiques artistiques, dans le cadre de la résidence d'une compagnie rencontre entre artistes et scolaires pour apporter : la connaissance des arts scéniques, une rencontre entre l'artiste, l'œuvre et les spectateurs, la pratique d'une activité culturelle pour le spectateur, un spectacle par an pour les scolaires (écoles et collèges) au Théâtre d'Aurillac, découverte du patrimoine naturel par les enfants, accompagnements des projets culturels : la bourse annuelle pour les classes culturelles de la Ferme de Trielle, le transport à 1 euro
- Session libre qui intervient sur le territoire

L'enseignement artistique :

- L'école de musique intercommunale qui regroupe 8 professeurs répartis en plusieurs classes : l'éveil (en temps scolaire et à l'instrument), la musique avec les plusieurs niveaux et différents types de musique (classique et actuelle) et différents types de pratiques (séances collectives ou individuelles), la danse classes initiation, de différents niveaux et des cours de formation musicale danseur.
- Des ateliers de pratiques amateurs pour tous sont mis en place, en lien avec la pratique collective obligatoire des élèves de l'école inscrits en cursus « musique ».

- Soutien à la Ferme de Trielle la Formation artistique pour les amateurs (pour l'instant site reconnu par les professionnels).
- L'école spect'acteur

#### La diffusion artistique et aide à la diffusion :

- Mise en place d'une saison culturelle en 2 actes : Les rencontres culturelles
- Evènement autour du patrimoine naturel (chasses aux trésors, ateliers sculptures, valorisation des sites remarquables avec du spectacle plein air...) et immatériel (musique traditionnelle et oralité, exposition de tradition occitane, exposition «Paroles de Pays »)
- Banque de matériel composée de structures métalliques et portes structures permet d'habiller les espaces de diffusion.
- Actions culturelles hors les murs qui sont largement favorisées, idée que le spectacle vienne à la rencontre du public (les bulles chorégraphiques, spectacles de danse dans un cadre spécifique).
- Mise en avant du patrimoine immatériel tout au long de l'année divers évènements, soutien à l'association Carladès Abans (IEO)
- Accueil des « préalables du festival de rue d'Aurillac » avec 2 spectacles proposés sur le territoire
- Accueil des « préalables du festival de Session Libre » avec plusieurs entrées thématiques à traiter sportive, musical, dense, arts plastiques, des activités mis en place à proximité du skate park...
- Partenariats avec le réseau « Scène en Partage », accueille une partie de la programmation des Rapatonades, d'Hibernarock
- Partenariat avec l'ADEPA pour le transport à 1 euro, le livret pédagogique
- Soutien d'une artiste professionnelle du territoire : Nadège Prugnard

#### Les projets d'équipements culturels :

- Projet de Grange sur Vic qui permettra d'accueillir une compagnie de théâtre Magma, des locaux pour l'école de musique et de lieu de programmation.

#### **Les acteurs associatifs et culturels locaux :**

Le territoire s'appuie sur une forte volonté politique et un dynamisme associatif très fort

La Ferme de Trielle

Carladès ABANS, section locale de l'IEO

Compagnie Fetart

Compagnie Magma Performing

L'association La Sauce

#### **Les principaux réseaux utilisés :**

Le réseau scène en partage du Département

Le conseil culturel de territoire de l'ADEPA



Annexe 6 : Tableau récapitulatif de la compétence culturelle au sein des différentes EPCI



	CABA	Cère et Goul en <u>Carladès</u>	Cère et Rance en Châtaigneraie	Pays de Maurs	Pays de Montsalvy	Entre 2 lacs
<b>Nombre de communes</b>	25	11	12	14	15	12
<b>Commune Centre</b>	Aurillac	Vic-Sur-Cère	Saint <u>Mamet</u> La <u>Salvetat</u>	Maurs	Montsalvy	Laroquebrou
<b>Nombre d'Habitants</b>	53 551	5 060	6 346	6 371	5 776	3 125
<b>Caractéristique Géographique</b>	Entité urbaine du Pays d'Aurillac. Lieu d'entre-deux : - à l'ouest Pays de la Châtaigneraie - à l'est Pays du <u>Carladès</u>	Au pied du Plomb du Cantal Frontalier avec l'Aveyron Traversé par 2 rivières : la Cère et le Goul Appartient au PNR des volcans d'Auvergne Caractéristique géologique exceptionnelle	Région de collines vallonnées de la Châtaigneraie Cantalienne	À l'extrémité sud-ouest du Cantal. A proximité de Figeac	Entre la vallée du Lot et la Vallée du Goul. Plans d'eau Diverses rivières traverses le territoire	Au Sud-Ouest du Cantal, à la croisée de 3 départements et 3 régions. Le lac de Saint Etienne de <u>Cantalès</u> et celui d' <u>Enchanet</u> . Les gorges de la Cère
<b>Caractéristique Economique</b>	Bassin d'emploi du Pays d'Aurillac (sur 2 communes Aurillac et Arpajon-Sur-Cère)	Proximité avec le bassin d'emploi d'Aurillac Forte tradition touristique et industrielle, artisanale et agricole. Tissu dense de PME	Filière agro-alimentaire particulièrement pourvu avec l'entreprise Alliance Agro-Alimentaire : 3A et les fromageries occitanes. Charcuteries traditionnelles du territoire Fort potentiel touristique	Prédominance de l'activité agricole : polyculture intensive et diversifiée. Élevage bovins, porcins, chevalins. Tissu industriel sur la commune de Maurs. Ville de Maurs centrale pour les commerces, l'artisanat et les services publics. Potentiel touristique qui s'appuie sur le patrimoine bâti	Prédominance de l'activité agricole	Territoire influencé par le bassin d'Aurillac et Corrèzien. Peu d'activité économique,
<b>Caractéristique Démographique</b>	Vieillesse démographique. Forte présence de cadres supérieurs et intermédiaires: ville préfecture	Vieillesse de la population, mais seul territoire qui attire de la nouvelle population Forte présence de retraités, et d'agriculteurs (6%)	Vieillesse de la population et forte présence de retraités et d'agriculteurs (7,6%)	Vieillesse de la population Forte présence de retraités et d'agriculteurs (8,5%)	Vieillesse ment de la population Forte présence de retraités et d'agriculteurs (8%)	Vieillesse de la population. Forte présence de retraités et d'agriculteurs (8%).
<b>Caractéristique Patrimoniale</b>	Patrimoine culturel et historique	Patrimoine historique : territoire du <u>carladès</u> Patrimoine naturel : Pas de Cère Plomb du Cantal Sites Remarquables Proximité immédiate avec le Lioran Patrimoine immatériel : l'occitan	Patrimoine architectural : Eglises Cité de Caractère : <u>Marcolès</u> Patrimoine naturel : Site du Moulin de Teil, Les roches de <u>Foulat</u> , Puy Saint Laurent, Le Roc Rôti, Trou de diable Espace de Randonnée	Patrimoine naturel : <u>Natura</u> 2000, site de <u>Givaldès</u> Patrimoine historique : Maurs village chevalins	Patrimoine naturel : Plan d'eau Point de vue, Site <u>Natura</u> 2000 Randonnée, Canoë, Proximité le Lioran/ Conques Patrimoine architectural : Églises, châteaux, chapelles, fontaines, abbatiales Cité de caractère : Montsalvy	Patrimoine architectural : bâtisses et lieux culturels, Cité de Caractère : Laroquebrou Patrimoine naturel : Zone <u>Natura</u> 2000 Espace de Randonnée, lieux de pèlerinage, Gorges de la Cère. Patrimoine historique : Barrages EDF

<b>Prise de compétence culturelle</b>	Gestion déléguée des équipements culturels du territoire sauf la médiathèque	Prise de compétence en 2010 Compétences optionnelles Masses salariale : 2 chargés de mission culture et jeunesse et 2 DUMISTES Budget 2015 : 120 000	Prise de compétence en 2001. Compétences obligatoires Masses salariales : 1 chargés de mission culture 2 DUMISTES (ateliers musicaux) Budget 2015: 150 000 € dont 80 000 € pour les ateliers musique	Prise de compétence en 2009 Compétences optionnelles et facultatives Masse salariale : ½ temps complet Budget 2015 : 25 000 €	Prise de compétence en 2008 Compétences optionnelles et facultatives Masse salariale : 1/5 temps complet Budget 2015 : 18 000 €	N'exerce pas la compétence culturelle
<b>Implication politique</b>	Faible	Forte	Forte	En développement	En développement	Faible
<b>Implication citoyenne</b>	Forte De nombreuses associations culturelles siègent à Aurillac, ECLAT, SESSION LIBRE, LOVE MI TENDEUR,	Forte Ferme de <u>Trielle</u>	Forte Comité d'Animation de <u>Marcolès</u>	Forte La maison de la Châtaigne	Forte Le collectif Blaster Blaster	Forte Association <u>Boogie Woogie</u>
<b>Politique annoncée</b>	Chaque responsable d'équipement qui monte sa propre politique culturelle. Cependant, leurs politiques sont réalisés en lien avec les autres équipements. Le territoire accueille la ville-préfecture Aurillac qui a une forte politique culturelle et a gardé sous sa responsabilité certains équipements culturels (musées, conservatoire, théâtre,...)	Gestion des équipements structurants : Ecole de musique et de danse Actions culturelles en direction du jeune public Mise en valeur du patrimoine immatériel Diffusion très diversifiée même si au départ action axée sur la musique	Politique tournée vers la jeunesse et les scolaires. Accompagnement des manifestations territoriales Développement de l'offre musicale.	Diffusion des spectacles vivants à destination des jeunes publics Diffusion de spectacles vivants et équestres Irrigation de tout le territoire des actions et spectacles culturels	Diffusion culturelle diversifiée mais mise en place d'action théâtre Cherche à attirer la population agricole Diffusion à destinations des jeunes publics S'appuie sur les associations créatrices d'événement et fêtes de village.	RAS
<b>Actions mises en place</b>		Gestion d'une école de musique Spectacle en milieu scolaire (divers) Action découverte du patrimoine matériel et immatériel, valorisation de la culture occitane Soutien aux classes culturelles (en partenariat avec la Ferme de <u>Trielle</u> ) Projet de Grange culturelle : accueil compagnie permanente, locaux pour l'école de musique, lieu de programmation. Banque de matériel : Structures métalliques, portes-structures. Actions culturelles « hors les murs » favorisées Accueil préalable de session	Une saison culturelle de 10 dates Ateliers musicaux (4 professeurs mobilisés) Accueil de résidence Mise en place du transport à 1€ Banque de matériel Soutien aux associations créatrices d'événements culturels Accueil d'artistes chez l'habitant	Saison culturelle de 9 dates Accueil du festival départemental : <u>Hibernarock</u> Nouveauté : festival équestre	Saison culturelle de 10 dates Aide classe théâtre Résidence d'artistes Transport à 1€ Livret pédagogique Aide aux associations Intervention culturelle en milieu scolaire	A travers la compétence jeunesse : spectacle annuel à destination de tous les scolaires de la communauté. Accueil de résidence <u>Hibernarock</u> Préalable du festival du Théâtre de Rue Banque de matériel Lieu de stockage disponible

		libre Soutien à l'artiste Nadège <u>Prugnard</u> Transport à 1€ Livret pédagogique Aides aux associations				
<b>Provenance du public</b>	Aurillac, Pays d'Aurillac	Cère et Goul Aurillac	Cère et Rance Aurillac Maur	Du Pays de Maur, <u>Bagnac</u> et Figeac.	Du Pays de Montsalvy	Aurillac Peu de locaux
<b>Déplacements culturels</b>	Clermont-Ferrand, Figeac, Rodez	Aurillac	Aurillac	-18 ans : Aurillac +18 ans : Aurillac et Figeac	Aurillac	Aurillac, Argentat
<b>Equipements</b>	Le Parapluie L'Épicentre Le Chaudron La médiathèque Le Prisme Autres lieux privés et insolites pour certains événements	Projet d'un équipement culturel à Vic Ecole de musique et danse Salles des fêtes Skate Park Cafés dans plusieurs communes (St Jacques des <u>Blats</u> ) Théâtre de Verduze Librairie	Salles polyvalentes, Eglises, Cafés, Ecole de danse communal au Rouget Médiathèques Studio de répétition et d'enregistrement	Centre équestre intercommunal Ecole de musique communal sur Maur Salles des fêtes Eglises Cafés	Les équipements culturels sont également présents sur le territoire : médiathèque (à Montsalvy), musée du <u>Veinazès</u> (à <u>Lacapelle del Fraisse</u> ), parcours fléché du patrimoine (à Montsalvy) et un Musée de la mine (à <u>Leucamp</u> ).	Salles des fêtes Eglises Cafés Musée de l'accordéon Théâtre de Verduze Château de Laroquebrou
<b>Partenaires</b>	Aurillac développement Eclat Love mi Tendeur Session Libre Municipalité d'Aurillac La Manufacture <u>Théâtre del Silencio</u> <u>Cinema</u> Théâtre Conservatoire	Communes du territoire : Vic, Associations du territoire : La Ferme de <u>Trielle</u> <u>Carladès</u> ABANS, section locale de l'IEO Compagnie <u>Fetart</u> Compagnie Magma <u>Performing</u> L'association Là Sauce	Médias photo de Maur Communes du territoire : <u>Marcolès</u> Associations du territoire : Comité des fêtes de <u>Marcolès</u> Ecole de danse au Rouget Compagnies du territoire Peuple et Culture	Communes du territoire qui complètent l'offre communale de Maur, Boisset et <u>Mourjou</u> Associations du territoire : Cirque <u>Masarot</u> , association Le Noyau Joli La maison de la Châtaigneraie L'école de musique de Maur	Communes et comités de fête du territoire Acteurs associatifs du territoire : Le collectif Blaster Blaster Cantal <u>Zik</u> Culture du cœur VGA (agriculteurs) Famille rurale de <u>Teissière-lès-Bouliès</u>	Commune de Laroquebrou très dynamique sur la compétence culturelle.
		Réseaux d'acteurs culturels utilisés : Scène en Partage ADEPA	Réseaux d'acteurs culturels utilisés : Scène en Partage ADEPA	Réseaux d'acteurs culturels utilisés : Scène en Partage (Départemental) ADEPA	Réseaux d'acteurs culturels utilisés : Scène en partage ADEPA	
<b>Avenir de la compétence culturelle</b>	Peu d'information, fusion avec Cère et Goul mais aucun dialogue entamé	Amendement déposé à la préfecture pour rester indépendant. Si refus, fusion avec la CABA. Pour l'instant pas de travail commun mis en place. Espère pouvoir finir toutes les actions du projet de territoire :	Fusion en 2017 de la communauté avec 3 autres EPCI. Volonté de maintenir tout ce qui existe. Améliorer la proposition de diffusion artistique de manière qualitative, mutualisation des	Fusion en 2017 de la <u>communalité</u> avec 3 autres EPCI départementaux. Volonté de maintenir la compétence culturelle Envisage de lier l'école de musique de Maur aux ateliers musicaux de Cère et Rance	Fusion en 2017 de la <u>communalité</u> avec 3 autres EPCI : mutualisation des moyens techniques et financiers Volonté de maintenir la compétence culturelle Remise à plat des Saisons	Espoir d'harmonisation de la compétence culturelle sur l'ensemble du territoire Permettre de prendre la compétence culture

		<p>construction grange... Avenir plus que compromis.</p>	<p>saisons. Développer la banque de matériel Mise en réseau des équipements artistiques avec le Pays de Maurs Gestion d'une intercommunalité sur un territoire aussi grand. Renforcer le dialogue avec Figeac S'interroge sur le retrait du département et l'avenir du pays. Seul moyen financier à mobiliser : le programme LEADER. Maintien des réseaux d'acteurs semblent indispensables</p>		<p>Culturelles Difficulté d'harmonisation des enseignements artistiques Adaptation aux salles de réception</p>	
<p><i>Lien avec les autres territoires</i></p>		<p>Aurillac CC Aveyron</p>	<p>Déjà des liens avec le CC du Pays de Maurs</p>	<p>Avec la ville de Figeac, des actions ont été envisagées mais jamais abouties. Les difficultés rencontrées sont la différence de budget entre les régions accordées aux territoires. Cependant ce contact est utilisé comme plateforme de médiation, de diffusion et d'information, finalement de communication extérieure.</p>		<p>A proximité de 3 <u>departements</u> : forte influence de Tulle (Corrèze), Saint Céré (Lot), Gramat (Lot) Réseau centre handicap (mal voyant...</p>

## Annexe 7 : Bilan des « Rencontres Culturelles du Pays d'Aurillac »

